

Diplôme de conservateur de bibliothèque

mémoire d'étude / décembre 2008

**Attractivité et monumentalité.
L'influence du bâtiment sur la
fréquentation, les usages et la
perception de la bibliothèque.
L'exemple de la BMVR de l'Alcazar de
Marseille**

Marion DEGUEURSE GIULIANI

Sous la direction de Michel Melot

Conservateur général des bibliothèques – Inventaire général et
documentation du Patrimoine. Ministère de la Culture

Remerciements

Je remercie en premier lieu Marie-Noëlle Nogard pour ses éclaircissements sur la conduite du projet Alcazar et les nombreux documents qu'elle m'a fournis, ainsi que tous les collègues qui ont bien voulu répondre à mes questions et me donner leur avis sur l'architecture de la bibliothèque. Merci également à Eric Lazerges pour les données statistiques, transmises avec diligence ainsi qu'à Mme Poggioli-Barry, directrice de l'Alcazar, qui a facilité mes recherches.

Je remercie enfin mon directeur de mémoire, Michel Melot, pour ses conseils éclairés et pour sa disponibilité, malgré la distance et ma famille pour son soutien sans faille.

Résumé :

La bibliothèque de l'Alcazar à Marseille, BMVR ouverte en 2004, est un exemple d'architecture monumentale dans un contexte urbain de centre-ville en réhabilitation. Le présent travail tâche de déterminer quels sont les impacts du bâtiment et des choix architecturaux sur la fréquentation et l'usage de la bibliothèque et dans quelle mesure la monumentalité constitue un critère d'attractivité.

Descripteurs :

Bibliothèque Alcazar (Marseille)

Bibliothèques municipales à vocation régionale – France

bibliothèques (édifices) -- France

Abstract :

The Alcazar library, wich has opened in 2004, is an example of a monumental architecture in an urban context of city center in rehabilitation. The present work tries to determine what are the impacts of the building and the architectural choices on the attendance and the usage of the library and in which measure the monumentality constitutes a criterion of attractiveness.

Keywords :

Alcazar Library (Marseille)

Municipal libraries with regional vocation -- France

Libraries (buildings)-- France

Droits d'auteurs



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

Table des matières

INTRODUCTION.....	7
I.L'IMAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE.....	9
1.L'ALCAZAR, BMVR : LES CONDITIONS, AVANTAGES ET ENJEUX DU LABEL	9
<i>1.1.Le contexte marseillais</i>	<i>9</i>
1.1.1. Une réalité territoriale peu favorable	9
1.1.2. Les conventions avec l'État et la Région	10
<i>1.2. Le réseau marseillais de lecture publique</i>	<i>11</i>
1.2.1. Une « centrale » enclavée, un réseau en sommeil.....	11
1.2.2. L'ambition du projet de BMVR au service du rehaussement nécessaire de l'offre	11
<i>1.3. Le label BMVR.....</i>	<i>12</i>
1.3.1. La troisième part du concours particulier.....	12
1.3.2. La répartition des investissements	14
<i>1.4. L'influence du programme BMVR sur l'architecture.....</i>	<i>14</i>
1.4.1. Innovation et respect du symbole : les BMVR, cathédrales de lecture publique	15
1.4.1.1. Le symbole culturel	15
1.4.1.2. Des innovations techniques au service d'un vocabulaire architectural commun	15
1.4.1.3. L'audience médiatique du chantier Alcazar.....	18
2. LA BIBLIOTHÈQUE INTÉGRÉE DANS LA POLITIQUE DE VALORISATION DE L'IMAGE DE LA VILLE	19
<i>2.1. La mise en valeur du capital patrimonial et de l'histoire du quartier.....</i>	<i>19</i>
2.1.1. Un patrimoine architectural à valoriser.....	19
2.1.2. L'enjeu de l'image.....	21
<i>2.2. Valorisation et construction de la mémoire marseillaise.....</i>	<i>22</i>
2.2.1. Un passé glorieux et « bon enfant » : le music-hall de l'Alcazar.....	22
2.2.2. Établir le lien entre le passé du quartier et les populations immigrées d'aujourd'hui : centralité et monumentalité	23
<i>2.3. La bibliothèque dans une perspective socioculturelle.....</i>	<i>25</i>
2.3.1. Le profil sociologique des populations.....	25
2.3.2. Les dispositifs de réhabilitation : l'attractivité du site	27
2.3.2.1. Le classement en ZPPAUP : une première étape.....	27
2.3.2.2. Une certaine cohérence avec le projet Euroméditerranée.....	28
II. L'ARCHITECTURE DE L'ALCAZAR : DES CONDITIONS PARTICULIÈRES, DES PERCEPTIONS DIVERSES.....	31
1. LES CONTRAINTES TECHNIQUES, FONCTIONNELLES ET POLITIQUES.....	31
<i>1.1. Le point de vue du maître d'ouvrage</i>	<i>31</i>
1.1.1. La ZPPAUP : l'impact sur le programme	31
1.1.1.1. Les règles paysagères et urbaines : l'emprise au sol.....	31
1.1.1.2. Les règles architecturales : toiture et façade.....	32
1.1.2. L'orientation politique	33
1.1.3. Les fouilles préventives.....	34
<i>2 Les contraintes fonctionnelles ou les choix des bibliothécaires</i>	<i>35</i>

3. <i>L'architecte et les contraintes techniques</i>	36
2. LES RÉPONSES DE L'ARCHITECTE AU PROGRAMME : LE PROJET.....	37
2. 1. <i>Le programme : les orientations générales</i>	37
2. 2. <i>Le projet</i>	38
2. 2. 1. Les orientations symboliques	38
2. 2. 2. Les partis pris techniques	38
2.2.2.1. Le verre et le marbre.....	38
2.2.2.2. La lumière et les couleurs.....	39
2.2.2.3. Les flux et structures	40
III. ATTRACTIVITÉ DU MONUMENT-BIBLIOTHÈQUE : PERCEPTIONS ET	
RÉALITÉ.....	43
1. LA PERCEPTION DES USAGERS.....	43
1. 1. <i>Enquêtes et témoignages</i>	43
1.1.1. Des avis globalement favorables.....	43
1.1.2. Des critiques récurrentes.....	46
1.2. <i>Les statistiques de fréquentation et prêt</i>	47
1. 3. <i>Dans la presse : un succès populaire</i>	49
2. LA VISION DES BIBLIOTHÉCAIRES... ..	50
2.1. ... <i>de l'Alcazar</i>	50
2.1.1. ... sur le bâtiment.....	50
2.1.2. ... sur les publics.....	51
2.2. <i>Les professionnels des bibliothèques</i>	52
3. L'ATTRACTIVITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR LES HABITANTS DU QUARTIER	52
CONCLUSION.....	55
BIBLIOGRAPHIE.....	57
TABLE DES ANNEXES.....	63

Introduction

Nombreuses sont les études sur les bibliothèques à rappeler, en liminaire, l'histoire de l'institution et des bâtiments, l'évolution d'une bibliothèque réservée et élitiste à une conception ouverte et volontariste de la lecture publique. La profession, désormais résolument tournée vers les problématiques liées au public, s'interroge depuis maintenant des décennies sur ce que doit être la bibliothèque moderne idéale, en tension permanente entre les impératifs de conservation et de diffusion des savoirs, d'accueil des publics dans toute leur diversité et, aujourd'hui plus que jamais, de cohésion sociale.

De ces réflexions sur le métier et sur les adaptations des pratiques à ses récentes orientations (le public comme préoccupation majeure et l'assimilation des technologies numériques aux services et aux usages), naît naturellement la question de la forme. Longtemps refermée sur des livres sacralisés, communiqués à un public sélectionné, la bibliothèque en tant que bâtiment illustre ce repli en un espace principalement dédié à la conservation. Puis elle a suivi le mouvement de démocratisation culturelle et l'impérieuse nécessité de s'ouvrir, au propre comme au figuré. L'architecture n'a plus dès lors été qu'au service de la fonction : les bâtiments des années 70 sont utilitaires, simplement, bannissant tout ce qui pourrait rebuter le public, la monumentalité en premier lieu. Alors associée à l'idée d'une culture institutionnelle et donc intimidante et ennuyeuse pour les publics les plus recherchés (parce que les plus difficiles à capter : classes socialement et économiquement fragiles, jeunes), la monumentalité de la bibliothèque retrouve dans les années 90 sa légitimité. Redonner du faste et de la grandeur aux équipements culturels devient l'outil préféré des pouvoirs publics locaux, convaincus qu'une image de la culture à la fois plus séduisante et accessible à tous ne peut que servir leurs politiques sociales et, accessoirement, électorales.

Sur la question de « l'enveloppe » à donner à la bibliothèque pour qu'elle remplisse ses missions au mieux, les différents acteurs en jeu ne sont pas forcément d'accord. Les principaux points de vue qui se confrontent à l'occasion de la construction d'une bibliothèque obéissent en effet à des logiques souvent contraires : l'architecte, la tutelle publique (par l'intermédiaire parfois d'un maître d'ouvrage délégué), le bibliothécaire enfin, utilisateur du bâtiment, ont tous *leur* vision de la bibliothèque à construire. Visions qui devraient se rencontrer dans un dialogue mutuel pour contribuer au projet commun : le programmiste joue la plupart du temps ce rôle de catalyseur, fondamental dans des projets de grande envergure.

Concevoir une bibliothèque c'est « *tenter d'inscrire dans l'espace public urbain une improbable somme de besoins connus ou inconnus, de désirs individuels, de responsabilité politique et de sens du futur, de conceptions plus ou moins idéologiques de la culture et de l'esthétique, quand ce n'est pas d'ambition personnelle (...) et pour cela engager lourdement et durablement les finances publiques* » écrit ainsi Jean-François Jacques dans la revue *BIBLIOTHÈQUES*¹.

Beaucoup de paramètres sont donc en jeu : financiers et politiques, urbanistiques et esthétiques, culturels, bibliothéconomiques. Tous ensemble, ils définissent la forme de la

¹N ° 23-24, décembre 2005, dossier *Architecture*.

bibliothèque à construire, selon le contexte local (publics, territoire, histoire...). Les programmes fournis aux architectes maîtres d'œuvre s'appuient sur des données d'évaluation chiffrées, des évaluations de publics et de fréquentation, mais personne, jusqu'à l'ouverture effective de l'équipement, ne peut avec certitude prévoir quel en sera l'impact réel sur le public. L'architecture peut-elle influencer les pratiques culturelles des publics des bibliothèques ? Est-elle prescriptrice, incitative, ou son caractère monumental est-il au contraire un repoussoir pour les catégories les moins à l'aise avec les codes de la culture institutionnelle ?

J'ai travaillé plusieurs années à la bibliothèque de l'Alcazar, à Marseille, Bibliothèque municipale à vocation régionale voulue par la municipalité comme un signal fort de ce qui était en train de se passer dans la ville, en termes de changements et d'aménagement économique et urbain. Dans le cadre d'un ambitieux programme de réhabilitation et d'ouverture de la ville à plus d'échanges méditerranéens et européens, l'Alcazar figurait comme le volet culturel du renouveau.

J'ai eu la chance de recevoir dans un nouvel équipement des publics de toutes sortes, extrêmement enthousiastes et décidés à s'inscrire dès les premiers jours, malgré l'attente. J'ai voulu partir de cette expérience et des échanges quotidiens avec les usagers, parole spontanée qui constitue un matériau précieux, difficile à récolter habituellement dans le cadre d'une étude et tenter d'apporter certains éléments de réponse à la question de l'influence de la forme de la bibliothèque. Mon ambition, modeste, a été de resituer le projet de l'Alcazar dans un contexte global, pour prendre le recul nécessaire et vérifier si possible les postulats de départ, parfois erronés lorsqu'on ne dispose que d'éléments théoriques.

Après le rappel de ce que fut le cadre financier et politique de la construction de la BMVR, nous verrons ainsi comment le programme s'est ajusté aux contraintes diverses du projet, enfin quelle a été la réception du public et sa pratique de la bibliothèque. Pour cette dernière partie, je me suis servie de données statistiques relatives à plusieurs périodes (2004 année de l'ouverture et 2007), d'enquêtes effectuées dans le cadre de travaux de recherche et des témoignages que certains collègues de l'Alcazar ont bien voulu me livrer, en réponse à un questionnaire relatif à l'architecture.

I. L'image de la bibliothèque

1. L'ALCAZAR, BMVR : LES CONDITIONS, AVANTAGES ET ENJEUX DU LABEL

1.1. Le contexte marseillais

1.1.1. Une réalité territoriale peu favorable

Les spécificités de Marseille, en termes de population, d'économie et d'histoire déterminent, comme dans toute ville, les spécificités culturelles. En l'occurrence ici, le retard des budgets et des équipements dans le domaine, qui tend aujourd'hui à se combler au prix d'une volonté politique très forte, est dû à un ensemble de facteurs.

Un territoire très étendu (24 000 hectares), une démographie très complexe avec une population issue pour une large part de vagues migratoires successives (400 000 personnes non francophones sur une population d'environ un million d'habitants dans les années 70)², une économie en crise (déclin du port, développement du pôle d'activités d'Aix-en-Provence et de Berre l'Étang, montée du chômage). La ville perd d'ailleurs plus de 100 000 habitants entre 1975 et 1990.

On parle ainsi, pour les années 70 de marasme culturel marseillais. Le contexte est défavorable économiquement, l'intérêt du politique pour le culturel est faible, les infrastructures très en retard. Les dépenses culturelles moyennes en francs en 1978 pour les villes de plus de 150 000 habitants sont de 237,4 millions. Pour Marseille : 122,5³. Le réveil, commun à toutes les grandes villes dans la décennie suivante, voit les budgets culturels augmenter et l'offre se diversifier à Marseille comme ailleurs, mais sans pour autant que le retard soit pleinement comblé.

La lecture publique du reste, n'apparaît jamais alors comme la priorité des politiques culturelles locales, davantage axées, traditionnellement, sur l'opéra et le théâtre. Ainsi, la charte culturelle signée entre la Ville et l'État en 1975 porte sur six secteurs privilégiant le patrimoine⁴ (notamment le chantier du jardin archéologique du Centre Bourse, aujourd'hui en face de l'Alcazar). Cette charte a néanmoins permis des investissements importants pour Marseille : le théâtre de La Criée et le musée de la Vieille Charité, équipements phares, en ont bénéficié.

La fin des années 80 voit la hausse des investissements culturels dans les grandes villes, y compris à Marseille, même si le retard persiste. Un théâtre et une bibliothèque sont ainsi aménagés au cœur du centre commercial du Merlan, lui-même enserré entre grands ensembles

² TALIANO-DES GARETS Françoise. *Les métropoles régionales et la culture. 1945-2000*. Paris : La Documentation Française, 2007, p. 111 et s.

³ *Idem*, p. 105.

⁴ *Id.*, p. 151. Lyon est la seule ville à avoir inclu la lecture publique dans sa charte culturelle.

et autoroute⁵. La volonté politique ne fait plus défaut, la décentralisation⁶ ayant modifié le paysage local et incité les élus à s'approprier la culture comme un levier d'influence d'abord, de construction sociale ensuite.

Pourtant le nerf de la guerre reste le principal obstacle à l'application des politiques publiques d'investissement culturel. Dès lors, trouver des financements combinés devient toujours plus décisif pour mener à bien certains projets de plus ou moins grande envergure. Les partenariats avec l'État et la Région en sont un exemple.

1.1.2. Les conventions avec l'État et la Région

Dans les années 80, la plupart des grandes villes ont signé des conventions avec l'État et les Régions puis ont été incluses dans les contrats de plan État-Région (les CPER). Modes de gestion publique instaurés par la loi du 29 juillet 1992, ces contrats formalisent des engagements entre l'État et les Régions, sur une programmation et un financement pluriannuels en fonction d'objectifs communs de développement et d'aménagement. C'est dans ce cadre que Marseille a ratifié la convention de développement des quartiers avec la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, celle-là même qui est à l'origine de l'opération du Merlan que nous venons d'évoquer⁷.

Dans la même dynamique de contractualisation et d'incitation, un « Projet Centre-Ville » est élaboré en 1997, englobant tout le quartier Belsunce et s'appuyant sur plusieurs dispositifs d'amélioration de l'habitat⁸, en même temps qu'est signée une convention de développement plus spécifiquement culturel entre la Ville et l'État.

Sont alors arrêtés :

- l'installation de la future bibliothèque sur le site de l'ancien Alcazar ;
- la concentration des efforts de la politique de la Ville sur les quartiers Nord : Cité des arts de la rue et une bibliothèque ;
- la poursuite du chantier de la Friche de la Belle de Mai, dans le périmètre d'Euroméditerranée, entre la gare et le port (voir *infra*)⁹.

Les politiques de contractualisation entre les Villes, l'État et les Régions sont depuis leur instauration de réels moyens incitatifs au développement des collectivités, non seulement en cela qu'elles définissent des objectifs communs (ce qui est déjà énorme), mais surtout en permettant des montages financiers croisés.

Le réseau de lecture publique marseillais, à la traîne du budget culturel depuis des décennies, a bénéficié comme nous allons le voir, de ces conventions et contrats. De fait, il y avait urgence, dans une ville de l'importance de Marseille, à injecter un apport massif de moyens dans un réseau plus qu'indigent.

⁵ Chantier terminé en 1988. Sur les bénéfices sociaux attendus de l'équipement culturel, voir *infra*. Cf. aussi *Les métropoles régionales...*, *op. cit.*, p. 222.

⁶ La loi du 6 février 1992 accorde aux communautés urbaines la possibilité « d'attribuer des fonds de concours aux communes membres afin de contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'équipements d'intérêt communautaire ». La culture peut donc officiellement être financée dans le cadre de l'intercommunalité, échelon pertinent de l'action territoriale.

⁷ Premier CPER en 1984-88. La part des collectivités territoriales ira croissant dans les CPER suivants. Cf. le site Internet du Sénat : <http://extranet.senat.fr/rap/r99-446/r99-44626.html>.

⁸ Voir *infra*, la partie sur les dispositifs de réhabilitation du quartier.

⁹ *Les métropoles régionales...*, *op. cit.*, p. 232.

1.2. Le réseau marseillais de lecture publique

1.2.1. Une « centrale » enclavée, un réseau en sommeil

Les années 70 ont connu en France une phase active de constructions de bibliothèques, suscitée par une forte volonté de l'État de rééquiper le territoire, ce en augmentant les subventions aux collectivités¹⁰. Les nouvelles normes de construction dessinent une bibliothèque standard moderne, ouverte, accessible et, surtout, la moins imposante possible, paramètre posé comme un gage de fréquentation : fonctionnalité et proximité semblent être alors les maîtres mots, la priorité étant d'assimiler la bibliothèque à un service comme un autre pour en faciliter l'usage. Les services au public prennent le pas sur la dimension de stockage des livres, le libre accès se généralise et la tendance est à l'insertion du bâtiment dans un périmètre de vie, au centre des activités administratives et commerciales.

Curieusement à Marseille, c'est un choix différent qui est opéré pour la bibliothèque municipale Saint-Charles ouverte en 1972 et aujourd'hui fermée, à laquelle l'Alcazar a succédé. Disons brièvement que le bâtiment loin d'être fonctionnel, était de plus difficile d'accès, éloigné du centre et isolé au fond d'une rue. En aucune façon placé sur un quelconque itinéraire de promenade ou d'activités quotidiennes. Avec pour conséquence une visibilité pour ainsi dire inexistante de l'institution vis-à-vis des éventuels partenaires¹¹ et un taux de fréquentation plus faible à Saint-Charles qu'à Bonneveine, bibliothèque des quartiers sud¹².

Avant le lancement du projet Alcazar, le réseau se constitue de huit bibliothèques dont cinq dites de quartier. Les bibliothèques Saint-Charles, du Merlan et de Bonneveine (2000 m² chacune), complétées par le Panier, les Cinq-Avenues, la Grogarde, Saint-André et Castellane (hébergée dans une station de métro). Les surfaces sont faibles (200 à 400 m² pour les « annexes »), les locaux souvent inadaptés et les services très réduits : les bibliobus ne fonctionnent plus ou seulement pour les collectivités. Pour appuyer le trait, il n'est besoin que d'indiquer le taux d'inscrits avant l'ouverture de l'Alcazar, soit 5% de la population marseillaise.

1.2.2. L'ambition du projet de BMVR au service du rehaussement nécessaire de l'offre

La construction de la BMVR de l'Alcazar induit nécessairement la réorganisation du réseau en territoires, en vue de la mise en place, à moyen terme, de services communs développés.

Trois grands territoires sont ainsi définis : nord, sud et centre, constitués autour d'une bibliothèque de secteur et d'une ou plusieurs bibliothèques de quartier. Ainsi le territoire sud comprend Bonneveine et la Grogarde, le nord Le Merlan et Saint-André, le centre l'Alcazar, le Panier, Cinq-Avenues et Castellane. Deux autres projets viennent compléter cette réorganisation : Saint-Antoine, toujours dans les quartiers nord et la bibliothèque de la Vallée de l'Huveaune, dans les quartiers est de la ville.

¹⁰ Les constructions seront près de sept fois plus nombreuses que dans la décennie précédente. Cf. CAROUX, Hélène. *Architecture et lecture. Les bibliothèques municipales françaises ; 1945-2002*. Paris : Picard, 2008, p. 152.

¹¹ Selon la directrice actuelle de l'Alcazar anciennement directrice de Saint-Charles., élaborer des projets avec d'autres partenaires était alors bien plus difficile qu'à l'Alcazar, la bibliothèque municipale n'ayant aucune image publique.

¹² Intégrée dans un centre commercial, au cœur d'un quartier socialement beaucoup plus favorisé que Saint-Charles. À la fermeture de celle-ci en 2000, Bonneveine totalisait 37% des prêts du réseau contre 21% pour Saint-Charles pourtant deux fois plus grande (4000 m²). Cf. ROUX, Catherine. *Usages et usagers dans une bibliothèque récente : l'Alcazar, BMVR de Marseille*. Villeurbanne : ENSSIB, 2004, p. 20.

La BMVR, appelée à être tête de pont et emblème du réseau rénové, se devait logiquement d'investir un site central, visible, accessible. Surtout, en tant que bibliothèque « centrale », (même si elle n'est pas nommée ainsi dans l'organigramme du réseau, ni les bibliothèques de quartiers des « annexes » d'ailleurs), l'Alcazar devait également constituer un projet d'envergure, en termes de surfaces au moins, pour tenter de rattraper le retard marseillais par rapport aux ratios nationaux.

Le label BMVR va représenter une opportunité d'investissement particulièrement adapté, dans le contexte local, et économique et politique de l'époque (la fin des années 90). Comme nous allons le voir cependant, le gain pour Marseille et sa bibliothèque n'est pas, loin s'en faut, que financier mais aussi quantifiable en terme d'image. Dans ce domaine-là également, la Ville accusait un certain retard...

1.3. Le label BMVR

1.3.1. La troisième part du concours particulier

Créé en 1992 pour dynamiser l'équipement du territoire en grandes bibliothèques de lecture publique, le dispositif instituant les Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale a pu, *a posteriori*, être qualifié de programme national, en ce qu'il a permis la construction de bibliothèques d'envergure régionale et amélioré ainsi la desserte de tout le territoire français. Pourtant, parler de programme est en réalité impropre, puisque les divers projets n'ont pas été conçus d'emblée au niveau de l'État comme un tout cohérent mais bien comme des initiatives originales et propres, à chaque fois, à un territoire en particulier. Et sur l'impulsion des collectivités.

À l'origine de cette spectaculaire vague de constructions, il n'y a donc pas de programme commun mais une dotation exceptionnelle : la création d'une troisième part du concours particulier¹³, spécialement destinée à supporter à hauteur de 40% le financement (de la construction et de l'équipement, tant mobilier qu'informatique) de nouveaux projets. La deuxième part du concours particulier ne permettant pas de subventionner de grands projets sans léser les petites ou moyennes bibliothèques, il apparaissait alors nécessaire d'instaurer un autre mode d'incitation qui favorise une couverture plus large des besoins et des territoires en aidant les collectivités à investir massivement. Cette troisième part, prélevée sur les budgets que l'État réservait à l'aide aux départements, est fortement contestée par le Sénat, au prétexte que le principe en est contraire à l'esprit de la décentralisation. D'ailleurs, le principe même des concours particuliers est critiqué. La loi est cependant adoptée en 1992¹⁴.

Levier financier d'une politique volontariste de l'État d'aide aux projets de lecture publique des collectivités, dans des villes souffrant d'une carence avérée en équipement de lecture publique, le label BMVR a donc suscité de nombreuses candidatures pour aboutir à la sélection d'une douzaine de villes.

Les conditions d'éligibilité au titre de BMVR ont été définies en termes de taille, de surface, de nombre de volumes, de diversité et modernité des supports et de coopération régionale¹⁵ :

¹³ Loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique, Journal Officiel du 16 juillet 1992. Cf. LORIOUS, Marion, GROGNET, Thierry. Les BMVR du mythe à la réalité. *BBF*, t. 45, n°3, 2000, p. 17.

¹⁴ CAROUX. *Architecture et lecture*. op. cit. p. 192-193.

¹⁵ Pour de nombreuses bibliothèques, cette vocation régionale reste encore à inventer. Au regard des logiques politiques à l'échelle des territoires cependant, et du fait même de l'enchevêtrement des financements, cette dimension ne pouvait être évacuée des projets et devait être affirmée, fût-ce comme une simple déclaration d'intention. Elle reste une marge de progrès pour les BMVR les plus volontaristes.

- la bibliothèque doit être implantée dans une ville d'au moins 100 000 habitants ;
- elle doit posséder au moins 250 000 ouvrages en fonds adulte ;
- les supports doivent être variés (imprimés, ressources audio-visuelles, électroniques...) et l'établissement doit proposer des accès multimédia à l'information ;
- la surface offerte doit être au minimum de 50 m² par tranche de 10 000 habitants et d'au moins 10 000 m pour une ville de plus de 200 000 habitants ;
- enfin la bibliothèque doit contribuer au travail en réseau sur son territoire, en participant aux projets de conservation et d'acquisition partagée, catalogues communs, actions culturelles etc.

Par ailleurs, pour limité dans le temps qu'il ait été¹⁶, ce dispositif de financement a pu être particulièrement intéressant pour des projets onéreux puisque exceptionnellement et à la différence de la deuxième part du concours particulier, les subventions allouées aux BMVR ont été calculées sur devis des entreprises prestataires. On comprend le bénéfice d'un tel mode de calcul, qui permet de rester au plus près des frais réels, y compris en cas de dépassement du budget prévisionnel comme ce fut le cas à l'Alcazar.

La troisième part, cependant, ne pouvait couvrir que 40% maximum du budget subventionnable ; n'étaient couverts ni les frais liés aux acquisitions foncières, aux fouilles préventives¹⁷, aux aménagements tels que parkings et jardins, ni ceux induits par les démolitions.

Budget prévisionnel		En millions d'euros
Fouilles archéologiques		5
Construction (dont études)		46
Équipements	Informatique	4,12
	Mobilier	4,57
	Documentation	1,07
	Antivol	2,59

Budget prévisionnel (fourni par Marie-Noëlle Nogard, bibliothécaire de l'équipe projet)

¹⁶ Les candidatures ont été closes le 31 décembre 1997. Douze villes ont eu le temps de déposer leur dossier : Amiens, Angers, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Le Havre, Lille, Limoges, Lyon, Le Mans, Marseille, Montpellier, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Orléans, Poitiers, Reims, Rennes, La Rochelle, Rouen, Saint Étienne, Strasbourg, Toulouse, Tours.

¹⁷ *Idem*, p. 20.

1.3.2. La répartition des investissements

Toutes les conditions d'éligibilité étaient réunies à Marseille, où le label BMVR a donc servi à réunir des fonds importants tout en donnant une audience particulièrement médiatisée au chantier et suscitant, ainsi, une attente forte des usagers et de la profession vis-à-vis de la bibliothèque en construction et de la forme qu'elle allait prendre.

Différents acteurs ont contribué à l'investissement de construction, à des titres divers. La Ville de Marseille a, bien sûr, beaucoup misé, et matériellement et en termes d'image, sur ce projet (Cf. le tableau des éléments financiers ci-dessous). Jusqu'à détourner le sigle BMVR : l'Alcazar a certes une vocation régionale, mais sur sa façade est affiché de façon prégnante son statut de « bibliothèque de Marseille », plutôt que « municipale ». Une façon toute simple d'affirmer l'identité locale forte de l'institution, elle-même ancrée dans la conscience collective des Marseillais d'habiter un territoire très particulier.

Financements	Travaux	Fouilles ¹⁸	Équipements	Total en euros
État	9,9 M€	1,07 M€	2,29 M€	13,26 M€
CNL			0,48 M€	0,48 M€
1% artistique			0,11 M€	0,11 M€
Région				9,15 M€
Département	9,15 M€			9,15 M€
Europe				
EDF			0,13 M€	0,13 M€
Total des subventions				32,27 M€
Charge ville de Marseille				31,45 M€
Fiche financière globale				63,72 M€

Fiche financière BMVR (fournie par Marie-Noëlle Nogard)

1.4. L'influence du programme BMVR sur l'architecture

La répercussion du programme des BMVR dépasse, on l'a vu, le cadre strict des ratios de surfaces et de services proposés. Si ce label a permis le financement de structures qui, sans cela, auraient peiné à voir le jour, il a également, et les conséquences ne sont pas moindres, favorisé une certaine approche des projets chez les architectes sélectionnés sur concours.

Construire, dessiner, penser une bibliothèque à vocation régionale, grand établissement au spectre d'activité territoriale est en effet, de l'avis des architectes (Pierre Riboulet¹⁹ notamment, Didier Rogeon²⁰, architecte associé pour le projet Alcazar), l'opportunité dans une carrière de mettre sa créativité au service d'un édifice symboliquement très porteur pour la

¹⁸L'écart entre le montant des fouilles dans les deux tableaux est la part de la Ville. Le montant final des fouilles, qui ont duré un an, est de cinq millions d'euros environ selon Marc Bouiron, conservateur régional d'archéologie. Cf. en annexe sa communication au congrès *Archéologues et aménageurs : un partenariat pour demain*, Lyon, 5-6 février 2002.

¹⁹RIBOULET, Pierre. Le caractère du bâtiment. *Bulletin des bibliothèques de France*. t. 45, no. 5 (1996) : 72-79.

²⁰ Un projet de bibliothèque nécessite de trouver un lien « entre le monde onirique, celui de la création, avec un monde pragmatique, celui de la réalité du monde dans lequel nous vivons ». Rêves et contraintes de l'architecture, in *Revue Marseille*, 2004, p. 84.

collectivité. En outre, les dimensions de ce type de projet ainsi que les volumes de financements alloués autorisent une certaine audace, tant chez le commanditaire (le maître d'ouvrage, c'est-à-dire l'élu) que chez le maître d'œuvre.

Audace du programme pour l'un, audace des solutions architecturales et techniques pour l'autre. La bibliothèque municipale à vocation régionale reflète ainsi « *une pensée homogène sur la nature des services publics...* », mais également une grande diversité « *tant dans la définition des institutions que dans les compositions architecturales* »²¹.

1.4 1. Innovation et respect du symbole : les BMVR, cathédrales de lecture publique

1.4 1 1. Le symbole culturel

Si le vocabulaire religieux est encore volontiers utilisé pour parler de ces grands établissements, la bibliothèque n'est plus représentée ni sacralisée comme un temple du savoir. Ce qu'elle n'est plus depuis les années quatre-vingt, marquées par l'arrivée au pouvoir des socialistes et la généralisation du concept de bibliothèque ouverte à tous les publics.

Les projets de BMVR se caractérisent donc avant tout par la conscience qu'ont leurs concepteurs de tracer des tendances fortes, à défaut de modèles, de ce que peut et doit être une grande bibliothèque de lecture publique aujourd'hui : proche et attractive, tout en assumant le poids symbolique d'être un bâtiment public offrant un accès démocratique à la culture.

*« Siège du rassemblement de la mémoire, de la connaissance, de l'information [...] La bibliothèque se doit d'être un outil performant et à la pointe de la technologie, un outil de transmission entre le passé, le présent et l'avenir »*²².

C'est justement son statut de symbole qui assigne à la bibliothèque son devoir d'être moderne, à la hauteur des besoins et des attentes légitimes de l'utilisateur-citoyen. Cela implique non seulement un équipement multimédia (tel que requis dans les critères BMVR) et des accès aux ressources numériques et audiovisuelles conséquents, mais aussi une exigence particulière vis-à-vis du bâtiment : lieu de symbole, lieu public, fournisseur de service en même temps qu'affirmation du pouvoir politique de ce qu'est son action, la bibliothèque en tant que construction doit être belle et technique. Attirante et fonctionnelle, sans trop en imposer. Elle doit concilier en un même site des logiques fondamentalement contradictoires d'accueil et de conservation, de démocratisation et d'excellence culturelles.

1.4 1 2. Des innovations techniques au service d'un vocabulaire architectural commun

Pour parvenir à ce tour de force, quatre qualités propres au bâtiment sont dégagées et présentées comme incontournables par les auteurs d'un article du *Bulletin des Bibliothèques de France* consacré aux programmes des BMVR, Marion Lorius et Marc Germain²³ : lisibilité, compacité, flexibilité et enfin recours à l'éclairage naturel.

²¹ GERMAIN, LORIUS. Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale ; Programmes, projets. in *BBF* n°3, 2000, p. 39.

²² ROGEON, Rêves et contraintes de l'architecture. *Op. cit.*

²³ GERMAIN, LORIUS Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale... P. 39-48. Architecte chargé des BDP depuis 1986, Marc Germain devient architecte conseil pour les BMVR en 1993. Cf. CAROUX. *Architecture & lecture. Op. cit.*, p. 195.

Le souci d'offrir à tous les types de publics un bâtiment multifonctionnel et à la fois adapté à un environnement urbain parfois très contraignant conduit en effet les architectes des BMVR à articuler leurs programmes autour de ces quatre lignes directrices.

Il peut aussi, en même temps, nécessiter l'invention de solutions techniques particulièrement innovantes (c'est le cas à Marseille, pour le traitement de la façade en verre, comme nous le verrons dans la troisième partie) qui contribueront avantageusement à la médiatisation de la bibliothèque : on communiquera volontiers sur les partis pris techniques audacieux qui ont un effet de loupe sur l'investissement du politique dans le culturel. Montrer que l'architecte et l'élu commanditaire n'ont pas hésité à chercher des solutions inédites vient ainsi en appui d'une légitimation parfois problématique du chantier (justification des coûts, du choix du site, du calendrier...).

L'architecture doit donc aider à valoriser l'activité d'une institution, ses effectifs, ses projets et par voie de conséquence, les publics qu'elle vise. La richesse d'un matériau fait parfois plus que de grands discours pour que les usagers se sentent pris au sérieux et réellement au centre des services offerts²⁴.

« *La façon d'habiller un établissement par des façades, la définition de volumes, doit donner une identité à l'organisation : signe de son excellence* » et en affirmer les objectifs²⁵.

On comprend bien, dès lors, que soient attendues lisibilité, compacité, flexibilité et qualité de la lumière, transpositions spatiales des aspects positifs de l'action publique lorsqu'elle est idéale : transparence des procédés et pertinence des actions.

Ces grandes orientations, les architectes s'y plient, avant même de suivre le programme imposé par le maître d'ouvrage, aussi parce qu'elles sont naturellement induites par la conception de la bibliothèque moderne.

De quoi s'agit-il ici ? De symbole, de publics, de démocratisation de l'accès au savoir et enfin de technicité. La bibliothèque doit donc être lisible, c'est-à-dire qu'en termes de perception comme d'usages, elle ne doit jamais opposer au lecteur-visiteur d'obstacle, ni formel ni cognitif. Le bâtiment doit être identifiable : sa fonction, son statut d'institution publique si ce n'est de bibliothèque, doivent être clairement inscrits dans l'environnement. Lisibilité de l'édifice dans le tissu urbain, mais aussi des espaces intérieurs, de la signalétique, des services, voire des collections. La bibliothèque moderne et largement ouverte aux publics, prioritairement orientée vers l'utilisateur, ne peut se permettre de le rebuter. Devant une façade opaque et fermée, des espaces cloisonnés comme volontairement dissimulés à son regard, l'utilisateur aurait vite fait de conclure que la bibliothèque n'est pas un espace pour lui²⁶.

La transparence des murs est, en la matière, la réponse de l'architecte aux prescriptions des politiques publiques. Le verre est, de fait, depuis longtemps le matériau fétiche des architectes choisis pour les programmes de bibliothèques²⁷. Il autorise à la fois les jeux de transparence des cloisons et cette invite au passant et, à un autre niveau, la mise en scène permanente et familière de l'activité de la bibliothèque.

²⁴ ROUX *Usages et usagers dans une bibliothèque récente*. Op. cit. p. 71 : « Les entretiens ont montré que la satisfaction exprimée est liée à un véritable effet de surprise : malgré la médiatisation importante du projet Alcazar, on ne s'attendait pas à ce que cette bibliothèque soit si grande, si belle, si confortable. 'On n'est pas habitué à ça' est une expression plusieurs fois entendue, de même que 'cette fois, on ne s'est pas moqué de nous' ». Et plus loin : « 'Ça fait grande ville, un peu tape-à-l'œil' déclare Véronique, 'on ne voit pas beaucoup ça à Marseille' ».

²⁵ CHPAKOVSKI, Lise. *Comment la bibliothèque trouve sa forme ?*, Mémoire de DEA (ENSSIB, 1994), P. 3 et 28. « La forme de la bibliothèque dépend donc de l'image que l'élu se fait de son pouvoir ».

²⁶ Nous renvoyons ici aux concepts d'*habitus* et de violence symbolique de Pierre BOURDIEU par lesquels certains individus intègrent la domination d'autres individus et s'interdisent par là-même des comportements ou usages qu'ils pensent illégitimes.

²⁷ Pour les façades des BMVR, « la paroi vitrée est une constante ». GERMAIN et LORIEUX, *Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale*. Op. cit., p. 44. D'aucuns parlent même de *doxa*. Cf. CANTIE, Philippe *et alii*. La lumière dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France* 52, no. 1 (2007) : 42-50.

Offerte au regard de la rue, aux antipodes de l'hermétisme des bibliothèques du XIX^e siècle, la bibliothèque vitrée (toute ou partiellement) est en outre facilement assimilée à une vitrine commerçante²⁸. À cela, deux conséquences notables pour le public :

- la perception, consciente ou non, d'une forme familière et d'un usage « autorisé ».

Pour certains publics très éloignés, la vision de la bibliothèque au prisme de la consommation peut lever un frein parfois fort face à l'institution, les populations immigrées notamment²⁹. Nous reviendrons sur ce point à propos de Marseille, où l'aspect « centre commercial » est très prégnant et joue un rôle dans les usages de la bibliothèque.

La référence trop marquée aux codes du grand magasin et de la consommation de masse peut cependant avoir ses effets pervers et ses détracteurs. Ces derniers n'étant d'ailleurs pas forcément des professionnels des bibliothèques. L'architecte Pierre Riboulet évoque ainsi le risque de voir se banaliser un bâtiment qui est censé conserver à la fonction culturelle une certaine dignité :

« Cela exclut toute idée de donner à la bibliothèque une allure de supermarché. Je ne vois pas du tout les bibliothèques comme un grand magasin –avec des rayonnages et des caddies... Ce serait une image tout à fait dégradée, voire démagogique. Je fuirais un tel espace. »³⁰

Le propos est tranché, bien sûr, illustrant la conception toute personnelle qu'a l'architecte de la chose culturelle. D'autres, comme Jean-Pierre Buffi, maître d'œuvre de la médiathèque de Toulouse, peuvent avoir un avis contraire.³¹

Rendre accessible sans banaliser ni galvauder le bâtiment, ni l'institution, n'est pas une gageure facile. Comme toute solution, qu'elle soit technique ou organisationnelle, la référence à la grande surface est à manier en fonction de la singularité du territoire et des publics. Elle peut s'avérer opérationnelle, tant qu'elle reste au service d'une politique d'accroissement des publics et ne se résume pas à laisser en libre accès un maximum de documents pour se défausser du manque de services offerts.

- la mise en scène plus ou moins élaborée de ce que l'on veut donner à voir comme bibliothèque idéale.

Montrer les collections, les gens en train de lire, voire parfois les espaces d'animation et d'expositions, est une manière démonstrative et non agressive de proposer un service. C'est aussi pour la collectivité et l'élus maître d'ouvrage, de façon très pragmatique, une vitrine culturelle visible par tous³², électeurs (même non usagers de la bibliothèque), touristes, journalistes... La lisibilité et son corollaire, la transparence, renvoient donc d'une part à la portée symbolique de la bibliothèque et d'autre part à son inscription dans la politique de communication du pouvoir politique local.

²⁸ *Idem*, p. 42. Les auteurs évoquent le glissement sémantique entre *vitre* et *vitrine* qui induit l'assimilation de ce qui est donné à voir à l'intérieur à une offre commerciale.

²⁹ Cf. WERTHEIMER, Léonard. Les bibliothèques publiques et les minorités ethniques et culturelles : aménagement et modification des bâtiments. In *Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean Bleton* (Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1986), p. 96-101. Wertheimer préconise, comme G. Grunberg avant lui, « le genre storefront, magasin au niveau de la rue », pour atténuer le caractère officiel du bâtiment.

³⁰ RIBOULET, Le caractère du bâtiment, p. 78.

³¹ LE SAUX, Annie. Architectures et bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, no. 3 (2000) : p. 107-109.

³² « Preuve supplémentaire du lien entre lumière et politique, le triomphe de la transparence a coïncidé historiquement avec le mouvement de démocratisation culturelle qui a débuté à la fin des années 1950 », in *La lumière dans les bibliothèques*, *op. cit.*, p. 43.

Compacité et flexibilité sont des concepts plus proprement architecturaux, étroitement liés aux contraintes générées par l'insertion urbaine de la bibliothèque. Ils pourraient se condenser en un qui serait adaptabilité : à l'espace et aux évolutions des pratiques.

Nous verrons ce qu'il en est de l'environnement immédiat de la BMVR de l'Alcazar et de l'extrême nécessité dans laquelle s'est trouvé l'architecte de concevoir son projet au plus serré, tout en laissant une marge d'évolution raisonnable à l'organisation des espaces intérieurs. Là encore, des solutions innovantes ont dû être trouvées pour parvenir à livrer un bâtiment dont l'emprise au sol soit aussi réduite que possible, tout en étant techniquement fiable et, surtout, en offrant une surface au public très importante (11 000 m², plus 8000 m² pour les services internes).

La bibliothèque moderne et les BMVR en particulier doivent faire face de façon aiguë, de par leur taille et leur impératif de rayonnement régional, à la quadrature du cercle : occuper une surface raisonnable en pleine ville, offrir des services et des salles de travail à la hauteur de la population à desservir, être visible, attractive et évolutive.

Or bien souvent, la bibliothèque n'est que peu ou pas visible au regard des habitants³³, même voisins immédiats du bâtiment. Si l'attractivité comme la visibilité s'accroissent avec le nombre de mètres carrés³⁴, la publicité et la communication des élus sur le service et le projet sont *a priori* essentiels pour la connaissance de la bibliothèque.

1.4 1 3. L'audience médiatique du chantier Alcazar

Le lancement du projet Alcazar, nous le verrons, a bénéficié en termes de publicité d'un contexte plus global, c'est-à-dire des actions de communication d'autres projets, Euroméditerranée notamment. Est-ce à la portée régionale et nationale de l'appellation BMVR que l'on doit la forte implication des services de communication municipaux tout au long du chantier ? Oui et non, serait-on tenté de répondre. Oui si l'on reconsidère que les crédits alloués au titre de BMVR font quasiment obligation à la Ville de promouvoir un chantier de cette ampleur. Non si l'on se place à l'échelle de l'habitant ordinaire pour lequel un acronyme est souvent peu évocateur d'une réalité quotidienne³⁵.

À Marseille, la Ville a choisi de jouer le jeu d'une campagne de communication grand public, destinée à informer les habitants du quartier de l'avancée des travaux et à préparer la population dans son ensemble à l'ouverture de l'équipement tant attendu. Il faut en effet se rappeler que durant quatre ans, soit de la fermeture de Saint-Charles en 2000 à l'ouverture de l'Alcazar en 2004, les Marseillais ont dû se contenter des seules bibliothèques de quartier.

De gros efforts de communication sont donc fournis par la municipalité, ce dès 2000³⁶. On donne des détails sur la programmation, les coûts, les financements croisés. Les fouilles archéologiques préventives sont l'occasion de communiquer sur la future bibliothèque et d'informer la population sur l'histoire et le passé de la cité. Déjà en 1999, les Journées de l'Antiquité et la célébration du 26^e centenaire de Marseille par l'Atelier du patrimoine avaient donné lieu à la tenue d'une conférence sur « le site historique et archéologique de la future BMVR ». La communication institutionnelle ancre ainsi très tôt la perception collective du futur équipement dans le contexte historique et patrimonial local. Avant même que ne soit invoquée la figure tutélaire du *music-hall* détruit qui occupait le site jusque-là, tout est donc

³³MARESCA, Bruno, EVANS, Christophe, GAUDET, Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Études et recherche - Bibliothèque publique d'information, ISSN 0993-8958 (Paris: Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou, 2007), p. 163.

³⁴*Idem.*

³⁵Cf. Inspection Générale des bibliothèques. *Rapport d'activité 2005*. Disponible en ligne : <<http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2005.pdf>>.

³⁶TALIANO-DES GARETS. *Les métropoles régionales et la culture*. Op. cit. p. 226. .

ménagé pour que les Marseillais considèrent le chantier et la bibliothèque à venir comme en continuité avec l'histoire et le passé de la ville.

La ville organise, également en 2000, par le biais de l'office de la culture des « *Rencontres de l'office : chapitre BMVR* » mensuelles et la direction des bibliothèques de Marseille crée le Bulletin d'information *L'Alcazar* qui a pour but d'informer les agents municipaux des bibliothèques de l'état d'avancement des travaux et de traiter des différents sujets inspirés par la future bibliothèque : place des nouvelles technologies, construction³⁷... Hélène Caroux, que nous citons, pointe cependant dans son étude sur les liens entre architecture et lecture le caractère, vite perçu par la presse, de surenchère de cette campagne de communication municipale.

D'autant que, déjà en 1997, une équipe de chercheurs du CNRS et de l'EHESS (le SHADYC - Sociologie, Histoire, Anthropologie des DYnamiques Culturelles) avait entrepris de collecter les souvenirs personnels des Marseillais de l'Alcazar, du temps de la gloire internationale du *music-hall* et de la splendeur de Marseille.

L'appel à témoin lancé le fut grâce à des moyens de communication mis à disposition par la Ville (matériel, affiches...) et il ne fait pas de doute que l'intention de la tutelle était de profiter ainsi d'une publicité supplémentaire pour le chantier culturel phare. À la caution scientifique de l'enquête s'est ajoutée celle, plus riche encore, de la mémoire locale, individuelle et générationnelle³⁸. Chacun en effet a pu réactiver à cette occasion ses propres souvenirs du lieu et d'un Marseille populaire et bon enfant. Un bon terreau, en somme, pour l'intégration d'un nouvel équipement.

Il est particulièrement intéressant de noter que ce projet d'étude avait été initié par l'ancienne direction des bibliothèques et officiellement lancé par la Mairie lors d'une conférence de presse en 1998. Les partenaires (FNAC, Fip radio, l'Office de la culture de Marseille) étaient appelés à jouer un rôle d'amplificateurs et de médiateurs de l'enquête qui, même menée par des scientifiques dans le cadre d'une étude universitaire, a pleinement profité à la visibilité médiatique de la future bibliothèque³⁹.

2. LA BIBLIOTHÈQUE INTÉGRÉE DANS LA POLITIQUE DE VALORISATION DE L'IMAGE DE LA VILLE

2.1. La mise en valeur du capital patrimonial et de l'histoire du quartier

2.1.1. Un patrimoine architectural à valoriser

La stratégie de communication engagée par la Ville le laisse comprendre en filigrane et nous en analyserons les détails et implications plus loin : choisir le quartier et le cours

³⁷CAROUX. *Architecture & lecture. Op. cit.*, p. 252.

³⁸CHEYRONNAUD, Jacques. Mémoires vives de l'Alcazar de Marseille [1857-1966]. Prénances particulières d'un site spectaculaire. A propos d'une enquête socio-ethnographique (1998-2000). In *Intervention Association internationale des Bibliothèques, Archives et centres de documentation musicaux* (Lyon, Conservatoire National Supérieur Musique et Danse., 2006), <<http://shadyc.ehess.fr/docannexe.php?id=367>>.

³⁹J. Cheyronnaud évoque d'ailleurs des attachés de presse « *redoutablement efficaces* ». Il précise que ce contexte institutionnel et médiatisé n'était pas vraiment compatible avec les méthodes scientifiques dont l'explicitation des hypothèses de travail « *ne souffrait guère le contexte des conférences de presse* ».

Belsunce pour installer un nouvel équipement culturel n'était évidemment pas anodin, ni pour la municipalité ni pour les bibliothécaires consultés.

Avant que d'être un pari culturel et de lecture publique, le projet Alcazar est une opération de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local, architectural surtout. Cette opération est encadrée par le projet « Centre ville » de 1997 visant à revitaliser le centre grâce à diverses actions sur l'habitat surtout, les commerces et les services publics également ⁴⁰.

La présentation suivante de Belsunce, concise et suffisante, en souligne les caractéristiques principales qui nous intéresseront pour notre propos :

« Belsunce est situé dans l'hypercentre de Marseille et représente donc un enjeu important dans l'opération de réhabilitation du centre-ville menée par la municipalité. Il est également facilement accessible car desservi par la gare St Charles et l'autoroute Nord, toutes deux situées à sa limite géographique. Il constitue en cela un des premiers quartiers que rencontre l'œil du visiteur tout juste débarqué de la gare ou de l'autoroute. Situé entre le Vieux Port et la Canebière, équipé d'un centre commercial (le Centre Bourse), il demeure également incontournable aux Marseillais vivant au centre ou s'y rendant pour travailler, flâner, sortir, ou faire les magasins ⁴¹ ».

Central aujourd'hui, le quartier est à l'origine une extension de la ville vers l'Est et le Sud⁴². Il fut, historiquement, une zone de résidence de la bourgeoisie des XVII^e et XVIII^e siècles, notabilité marchande qui a laissé sa trace dans la qualité du bâti (immeubles agrémentés de jardins clos) et le tracé particulier des rues : perspectives dégagées par des rues en patte d'oie typiques de l'urbanisme baroque qui aime traditionnellement à offrir une échappée au regard ou un coup d'œil intéressant au détour de chaque rue. Ce patrimoine architectural, très abîmé et délaissé (les jardins notamment, ont tous été comblés, les îlots « remplis » pour faire face aux besoins de logements) n'attendait que d'être réhabilité pour présenter de cette partie de Marseille un visage plus attractif, plus touristique et donc plus prestigieux.

De fait, valoriser le patrimoine de la ville et notamment ses quartiers dont la réputation est la plus mauvaise est bien un impératif pour les pouvoirs publics locaux lorsqu'ils ont à faire face à une réalité sociale difficile et une image de marque en demi-teinte : celle d'une ville vivante, accueillante et bien située, au climat agréable, mais souffrant du chômage, de la crise et d'une immigration forte et mal maîtrisée⁴³.

Belsunce a ainsi longtemps été l'archétype, avec Noailles situé tout près, de l'autre côté de La Canebière, de l'ancien quartier bourgeois prospère tombé en déshérence et abandonné par les politiques publiques. Culturelles plus que les autres, sans doute⁴⁴.

Au XIX^e siècle, les familles bourgeoises quittent le quartier, qui accueille alors des vagues successives d'immigration, nord-africaine principalement. Belsunce, de zone résidentielle aisée, devient quartier d'habitation laborieux et peuplé. Les années d'après-guerre confortent une mauvaise réputation (prostitution, jeu, banditisme) désormais acquise, ainsi que la vocation principalement commerçante du quartier. Avec un type de commerces

⁴⁰BEAUDOIN, Anne-Laurence. Le quartier Belsunce dans la réhabilitation du centre-ville de Marseille" (Mémoire de DESS, Droit Aix-Marseille; Institut d'aménagement régional, 2003), p. 7, <http://www.centrevillepour tous.asso.fr/IMG/pdf/EtudeBeaudoin.pdf>.

⁴¹Idem. Belsunce est délimité par quatre grandes avenues (la Canebière au sud, le cours Belsunce à l'Ouest, le boulevard d'Athènes et le boulevard Dugommier à l'Est, le boulevard Charles Nédelec au nord.

⁴²Début des travaux d'extension en 1670.

⁴³TALIANO-DES GARETS. *Les métropoles régionales et la culture*. P. 138.

⁴⁴Id. p. 9 : « La crise traversée par Marseille dans les années 70 et 80, ainsi que l'absence d'interventions publiques, jusque dans les années 80, visant à rétablir un équilibre de populations comme de richesses, fera de Belsunce un quartier stigmatisé, perçu comme dangereux et douteux, durant de nombreuses années ».

pourtant très différent de ceux du Centre Bourse puisqu'à l'heure actuelle, les rues adjacentes à la BMVR sont principalement occupées par des grossistes du textile.

Le voisinage architectural de la bibliothèque est donc riche et potentiellement attractif pour le tourisme. Sa rénovation et sa réhabilitation entrent bien dans une politique plus globale de la Ville : valorisation et recherche d'image positive sur la scène nationale dépendent, dans cette optique, des politiques publiques mises en œuvre, tant sur le plan social et urbanistique que culturel.

2.1.2. L'enjeu de l'image

Les choix de politiques culturelles des grandes métropoles illustrent en règle générale un certain type de démarche face aux enjeux d'image d'une ville. On peut distinguer, avec Françoise Taliano Des Guarets⁴⁵, trois positionnements possibles :

- la réactivation : renouer avec une image favorable qui a pâti d'un contexte ou d'un épisode défavorable ;
- la reconstruction : casser une image défavorable pour en bâtir une neuve (le cas de Marseille) ;
- la confirmation : conforter par la culture une image déjà positive.

Pour Marseille plus que pour d'autres villes, la quête d'image au travers de la politique d'équipement culturel est donc un enjeu majeur, la Ville étant engagée dans une lutte volontaire contre le marasme économique et social qui plombe sa crédibilité de capitale des Suds, rôle qu'elle revendique⁴⁶. Cela se traduit notamment par une course à la notoriété et à l'acte politique fort, dont participe bien évidemment la construction d'une nouvelle bibliothèque au sein d'un quartier emblématique de la ville. Emblématique de ce qu'il faut dépasser, améliorer voire sublimer pour conquérir une place significative dans le jeu politique régional et national.

Cette instrumentalisation de la culture par les pouvoirs locaux n'est pas illégitime mais il est important de la considérer avec recul lorsqu'on s'attache à étudier l'impact d'un équipement tel que l'Alcazar. En effet, concevoir un projet de cette ampleur dans une politique globale de grands chantiers prestigieux n'est pas contradictoire avec un réel plan de lecture publique : il faut cependant se garder d'en avoir la vision strictement cynique d'une opération marketing de grande envergure ou, à l'inverse, de n'y voir que la matérialisation de la démocratisation culturelle en marche.

Ce n'est pas une question anodine, qui renvoie au délicat problème des coûts de fonctionnement générés par des équipements conçus pour frapper l'imagination mais dont ni la maintenance technique ni les charges salariales n'auraient été vraiment prévues, au sein d'un vrai projet d'aménagement culturel d'un territoire.

« La politique de prestige ne peut remplacer la mission d'action culturelle à destination de tous les publics ⁴⁷. »

À Marseille donc, les relances du social et de l'économie sont indissociablement liées à la réactivation d'une « bonne image ». À l'extérieur mais également à l'intérieur : la conscience collective qu'ont les Marseillais de leur singularité, des atouts de leur ville est primordiale dans le processus. Énoncé ainsi, cela semble évident, mais encore faut-il s'entendre sur ce

⁴⁵ *Id.*, p. 208.

⁴⁶ Voir *infra*, la partie sur le chantier Euroméditerranée.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 222.

qu'est le Marseillais que l'on sollicite : est-ce l'habitant actuel de Belsunce, quelle que soit son origine, sa profession ? Est-ce celui qui se souvient personnellement de l'ancien Marseille, qui en garde une perception intime et nostalgique, voire passéiste ?

En appeler à la mémoire locale est toujours porteur pour implanter un nouvel équipement, certes, et nous verrons que cela se traduit également de façon concrète dans l'architecture même de la bibliothèque. Pour autant il ne suffit pas de convoquer les souvenirs des vieux Marseillais de souche pour que les populations du quartier de Belsunce, les plus directement concernées en tant que premier public desservi par la bibliothèque de l'Alcazar, s'approprient le lieu et en voient leur propre image de la ville changée.

Quels processus sont à l'œuvre dans le cas marseillais, qui seraient transposables pour l'analyse d'autres structures ?

2.2. Valorisation et construction de la mémoire marseillaise

2.2.1. Un passé glorieux et « bon enfant » : le *music-hall* de l'Alcazar

Nous avons déjà évoqué l'enquête menée par le laboratoire du SHADYC associé au CNRS pendant les travaux de construction de la bibliothèque sur le site de l'ancien music-hall de l'Alcazar, scène locale d'opérette très populaire jusqu'à sa fermeture définitive en 1966. Le thème en était *Mémoires vives de l'Alcazar* : il s'agissait de recueillir les souvenirs des Marseillais ayant fréquenté les lieux et pour lesquels ceux-ci renvoyait au vécu personnel ou familial, voire à l'intime.

Le chercheur auteur de l'étude affirma se refuser, dans son compte-rendu, à servir à son corps défendant ce qu'il qualifie de « *processus d'idéalisation et de rétro-nostalgie* ⁴⁸ » engagé par la Ville. Il rappelle les circonstances de l'enquête et le risque de voir la participation très forte de la municipalité parasiter le projet scientifique, en le réduisant à une simple opération de « restauration sociale ».

Pourtant, Jacques Cheyronnaud a beau s'en défendre, c'est bien de cela qu'il s'est agi, en tous cas du point de vue de la Ville, et la démarche était légitime. L'occasion était en effet trop belle d'exploiter la notoriété positive d'un site historique, cher au cœur des Marseillais, pour susciter un sentiment de bienveillance, un *a priori* favorable à l'égard de la future bibliothèque.

Citons ici Pierre Echinard, historien spécialiste du XIX^e siècle à Marseille et membre de l'Académie de Marseille :

« Marseille garde le souvenir mythique et nostalgique d'un vieux music-hall injustement disparu, gardien d'une forte identité populaire faite de gaieté, de galéjade, d'accent, d'estrambord, de chants, de cris, de chahuts. Loin de se réduire aux seuls clichés méridionaux [...], l'Alcazar était porteur [...] d'une tradition, d'une façon d'être et de parler, qui reflétaient les petits bonheurs et les naïfs sentiments d'une âme populaire que l'on crut un jour démodée [...] » ⁴⁹

⁴⁸CHEYRONNAUD. *Mémoires vives de l'Alcazar de Marseille [1857-1966]*. *Op. cit.* p. 8.

⁴⁹ECHINARD. Pierre. *Revue Marseille*. Edité in Dossier spécial L'Alcazar à livre ouvert, n °. 204 (2004).

Echinard brosse ici le tableau d'une ville pour laquelle rien de ce qui renvoie à l'identité n'est jamais vide de sens mais au contraire porté bien haut par ses habitants. La bibliothèque s'inscrirait donc, édifiée sur ce site historique, dans une tradition. Tradition populaire et d'exigence à la fois, le public du *music-hall* de l'Alcazar étant internationalement connu comme particulièrement chaleureux mais difficile. À séduire et à conquérir.

L'ancrage dans la tradition, condition essentielle à l'appropriation collective, apparaît comme une des explications plausibles, en termes d'analyse sociologique, du succès de la BMVR (cf. troisième partie). C'est en tous les cas la conclusion de Jacques Cheyronnaud, qui voit la similitude de fonction (culturelle en l'occurrence) des deux bâtiments successifs comme une incitation, perçue comme telle par le public marseillais, à réinvestir les lieux.

« Voilà un « lieu-album », son panthéon, les récits qu'il génère, réfèrent naguère consacré à cette dynamique spectatorielle (le music-hall) qui sera elle-même la matrice de grandes industries culturelles comme le cinéma, les variétés (disques, etc.), désormais converti en un équipement de réappropriation culturelle accessible à chacun [la BMVR], et ses offres ramassées au même emplacement topographique ⁵⁰ ».

L'architecte Pierre Riboulet est d'un avis similaire, sur la question de la charge symbolique du passé des lieux : la mémoire « très ancienne » doit, selon lui, transparaître dans le bâtiment⁵¹ et dans le choix de son implantation, le tout concourant à la dignité de la bibliothèque et de sa fonction culturelle.

Il est intéressant de noter que cette « charge mémorielle » est activée sur le site Internet de la bibliothèque également, lequel propose une rubrique « Découvrir l'Alcazar » et plusieurs sous-rubriques sur l'histoire du lieu, le projet architectural et les circonstances de la construction. Ces textes, très détaillés, ont probablement été mis en ligne fin 2007 lors de la refonte de certaines pages du site⁵². Il est significatif qu'ils donnent autant d'informations sur le passé du café-concert.

Pour autant, les mécanismes opérationnels pour les Marseillais familiers du lieu « *spectatoriel* » ne sont pas forcément transposables à toutes les autres catégories de la population desservie par la bibliothèque, aux habitants du quartier de Belsunce notamment, pour la plupart des immigrés d'Afrique du nord dont la perception de l'histoire locale est évidemment différente. Cette population constitue pourtant, comme cela apparaît dans les statistiques d'inscription de la bibliothèque (cf. annexes), le public principal et en tous les cas le plus familier des lieux. La patrimonialisation de l'ancien *music-hall* et par extension, du quartier entier, aurait pu devenir un facteur d'exclusion et de ségrégation de ces populations immigrées.

Il faut croire que se sont ici opérés d'autres types de mécanismes dans lesquels le rapport au monument bibliothèque plus qu'à son poids historique joue un rôle majeur.

2.2.2. Établir le lien entre le passé du quartier et les populations immigrées d'aujourd'hui : centralité et monumentalité

Dans un article écrit en 2006 sur le thème de la requalification urbaine par le biais du patrimoine⁵³, la sociologue Nassima Driss traite précisément de cette problématique d'intégration des populations immigrées *via* des solutions urbanistiques qui nous intéresse ici.

⁵⁰Mémoires vives de l'Alcazar de Marseille [1857-1966], *op.cit.*

⁵¹Nous verrons en seconde partie quels sont les choix architecturaux opérés dans ce sens par Adrien Fainsilber, architecte principal.

⁵²L'internet Wayback Machine dénombre 25 pages mises à jour en 2007. <<http://www.archive.org/web/web.php>>.

Dans le cadre d'une analyse sociologique de l'organisation urbaine, tant spatiale que sociale, la notion de centralité apparaît au scientifique comme le pivot de la requalification d'une ville, autour duquel le patrimoine réinventé et revalorisé vient s'articuler. En effet, l'échec des politiques sociales d'habitat appliquées dans les banlieues périphériques renvoie les pouvoirs publics à la nécessité d'une reconstruction de l'identité urbaine autour d'un centre-ville porteur d'histoire. Le fait que ce passé inscrit dans les lieux ne soit pas commun à tous les habitants n'est pas rédhibitoire, au contraire. Il constitue un socle sur lequel la mémoire des uns et le vécu (le quotidien d'exil et de travail surtout) des autres vont s'agglomérer pour devenir un objet identitaire commun⁵⁴.

Quoi de mieux dans ce rôle-ci qu'un équipement culturel où, par définition, les pratiques quotidiennes des uns et des autres, diverses et propres à chacun, construisent jour après jour un usage de l'ordre de l'intime, qui agrège les identités individuelles pour devenir un lieu vivant et investi par toute la communauté ?

Dans le cas de Marseille et de la bibliothèque de l'Alcazar, la centralité précède la patrimonialisation de l'ancienne institution qu'était le *music-hall*.

Belsunce est central, certes, c'est son atout majeur, mais il est pourtant enclavé, socialement et culturellement. Quartier de transit, d'accueil et de séjour des primo-arrivants, de commerce de gros et de prostitution encore tout récemment, ce quadrilatère de rues abrite des foyers dont le souci n'est pas, comme dans les quartiers nord de la ville, de gagner le centre pour y faire ses courses, se promener dans des espaces agréables ou encore y rencontrer des amis. Les habitants de Belsunce ne cherchent pas à tout prix à échapper à leur environnement quotidien comme ce peut être le cas pour les gens vivant dans des cités excentrées, mais seraient plutôt dans le désir de voir leurs conditions de vie améliorées sans avoir à quitter un lieu riche de la fameuse mémoire de l'exil.

« [...] *Aujourd'hui, la question de la ville dépasse largement les interrogations sur la gestion des tensions urbaines pour s'attacher aux ajustements capables d'engendrer des modes de communication entre les parties et permettre aux individus et aux groupes de reconstruire leur histoire et s'insérer socialement et politiquement.* ⁵⁵ »

La construction de la BMVR, appelée à incarner un certain passé, dans ce quartier-ci en particulier, riche de publics potentiels *a priori* éloignés de l'institution bibliothèque est donc significative à plusieurs titres.

D'une part elle affirme l'ambition municipale de remettre le centre ville au cœur des politiques publiques, impliquant une vision utilitariste de la bibliothèque comme outil culturel au service des politiques sociales. D'autre part, elle illustre avec bonheur une idée toute simple mais qui fait peu consensus selon laquelle il ne saurait jamais être « dommage » d'installer un équipement neuf et coûteux, ambitieux donc, dans un quartier déshérité ou considéré comme tel. Que des populations par ailleurs soumises à de nombreuses difficultés d'emploi, de logement, de formation, de santé, savent reconnaître un investissement de qualité fait pour elles. Ou à tout le moins, pour tout le monde et pour elles comprises (*cf.* en troisième partie, les témoignages des visiteurs lors de l'ouverture de la bibliothèque de l'Alcazar en 2004).

Le choix de construire une bibliothèque à cet endroit est bien plus qu'une solution culturelle apportée à une situation sociale tendue. C'est bien davantage une incitation, selon les mots de

⁵³DRIS, Nassima. Patrimoine et développement local: l'appropriation collective du patrimoine comme forme d'intégration sociale. In *Interações. Revista internacional de Desenvolvimento Local*, 8, no. 13 (Septembre 2006): 9-18.

⁵⁴*Idem*: « Ce qui est primordial dans cette valorisation du patrimoine, c'est la restauration de la mémoire et la construction de l'identité urbaine autour de ce patrimoine. »

⁵⁵*Id.* Page 10.

Nassima Driss, à la construction d'une identité urbaine autour d'un monument érigé en repère identitaire commun.

2.3. La bibliothèque dans une perspective socioculturelle

2. 3. 1. Le profil sociologique des populations

Les bibliothèques dans la cité, publié en 1996 aux éditions du Moniteur⁵⁶, préconise pour le choix du site d'une bibliothèque en premier « l'attraction naturelle », spécifiant par ailleurs que dans le cas d'un quartier défavorisé en voie de requalification, l'implantation d'un nouvel équipement peut attirer des publics socialement éloignés et générer ainsi une nouvelle attractivité. Le culturel venant non seulement au secours du social non pas comme un cataplasme apaisant mais bien en développant ses propres dynamiques, toujours par le même levier : modifier l'image qu'ont d'eux-mêmes et de leur environnement les usagers et non-usagers, le public dans son ensemble, qu'il soit ou non familier de la bibliothèque. Ce, quelles que soient les grandes tendances socioprofessionnelles des populations desservies.

Notons à ce propos qu'il est un travers à éviter, celui de ne viser que les publics proches géographiquement au motif que la bibliothèque est un équipement de proximité : elle doit bien travailler à desservir toute la population du territoire, sans privilégier telle ou telle catégorie, fût-elle défavorisée.

La bibliothèque de l'Alcazar est située sur le cours Belsunce dans le 1er arrondissement, lui même intégré dans un plan de développement du centre ville et dans une Zone urbaine sensible (ZUS⁵⁷), celle du centre nord de Marseille dont les contours ont été arrêtés en 1997 (cf. en annexe 1, la carte de la ZUS). À ce titre, le profil socioprofessionnel de l'environnement immédiat de la bibliothèque a été cartographié par la Division interministérielle à la Ville⁵⁸, à partir de données croisées de l'INSEE, de la direction générale des Impôts, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, de l'ANPE et de l'Éducation Nationale. Ce profil, dégagé également pour les besoins du Contrat urbain de cohésion sociale⁵⁹ de 2007-2010, correspond pour partie à la population actuelle, mais certaines données (celles de l'INSEE notamment) datant de 1999, l'analyse statistique reste pertinente y compris pour la période précédant l'ouverture de la bibliothèque au public, en 2004.

La lecture de ces données⁶⁰ est assez claire, relativement au contexte social dans lequel est venue s'inscrire la BMVR (colonne en gris).

⁵⁶GRUNBERG, Gérard (dir.). *Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire* (Paris: Moniteur, 1995).

⁵⁷Les zones urbaines sensibles (ZUS) sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Cf. loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville. Cf. le site de l'Observatoire des territoires disponible en ligne : http://www.territoires.gouv.fr/indicateurs/portail_fr/index_fr.php.

⁵⁸DIV : données disponibles en ligne : <http://sig.ville.gouv.fr/Synthese/13201>.

⁵⁹« Le CUCS de Marseille entend faciliter l'accès à la culture du plus grand nombre, compléter le réseau de structures et d'équipements culturels, développer la coordination territoriale, donner toute sa place à la maîtrise des langages, favoriser les projets sur les questions d'identité et intégrer l'action culturelle dans les démarches de développement économique et d'insertion sociale et professionnelle. La prise en compte des questions d'intégration, de lutte contre les discriminations et d'égalité des chances sera prioritairement recherchée dans chaque proposition d'actions. Quatre territoires de projets sur Marseille, divisés en secteurs opérationnels et bassins de proximité permettront d'aller au plus près des besoins pour lutter ensemble contre toutes les formes d'exclusion et réduire les écarts de développement entre les quartiers ». Volet Culture du CUCS, in « Parlez quartiers », Mensuel du contrat de ville de Marseille, octobre 2007, p. 5. En ligne sur <http://www.polville13.net/>, portail des politiques de la ville des Bouches-du-Rhône.

⁶⁰Voir les annexes pour lire les données sous forme de graphique.

	ZUS Centre Nord	Commune Marseille 1er	ZUS du département	ZUS de la région
Chômage (1999)	38,20%	33,30%	35,00%	33,50%
Non-diplômés (1999)	33,40%	27,00%	36,40%	36,50%
Moins de 25 ans (1999)	30,90%	30,40%	36,90%	37,10%
Etrangers (1999)	19,40%	17,90%	12,90%	14,60%
Familles monoparentales (1999)	27,30%	24,50%	25,90%	25,40%
Locatifs HLM (1999)	13,10%	6,10%	44,70%	45,60%
Ménages non-imposés sur revenus (2004)	66,40%	n.d.	63,60%	63,60%
Revenu médian par Unité de consommation (2004)	6283	n.d.		
Bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire (2006)	37,30%	33,30%	31,60%	29,80%

Profil général de la population du 1er arrondissement de Marseille (37 388 habitants)
Sources INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/ Min. de l'Intérieur (2005) / Min. de l'Educ. Nat. (2004) / CNAM (2006)

L'ensemble de la ZUS Centre nord affiche des taux similaires quoique légèrement supérieurs à ceux du 1er arrondissement, et les usagers inscrits à la bibliothèque sont majoritairement domiciliés dans le 1er (cf. annexe 3).

On notera comme particulièrement significatifs et corrélés les uns aux autres les taux de chômage et de non diplômés bien sûr, mais aussi le pourcentage d'individus de moins de 25 ans et de familles monoparentales. Ces taux se retrouvent en effet dans ceux des inscrits de 2004 à l'Alcazar : sur 35 227 inscrits adultes et enfants confondus, ils étaient 10 917 enfants et jeunes de moins de 18 ans.

Les locataires de HLM peu nombreux dans le 1er arrondissement illustrent la réalité du bâti du quartier Belsunce, ancien et moins aménagé en logements sociaux que les autres zones de la ZUS. Enfin, si le taux d'imposition n'est pas renseigné pour la mairie du 1er, on peut raisonnablement le supposer identique à peu de choses près à celui de l'ensemble de la zone, sachant que sur les 24 320 adultes inscrits en 2004, 18 981 l'étaient à titre gratuit, soit parce que demandeurs d'emploi ou enfants, soit, pour la majorité, parce que non soumis à l'impôt sur le revenu.

Ainsi, le projet de l'Alcazar répond à la nécessaire revalorisation sociale d'un centre-ville socialement fragile, en structurant son volet culturel et en proposant une nouvelle offre de lecture publique, dans un nouvel équipement moderne résolument « tout public », accessible et ouvert.

Dans ce type de projet de grande ampleur, la recherche de financements et de partenariats est cruciale, et nous avons vu que le dispositif BMVR et les divers contrats avec l'État et la Région ont joué leur rôle pour l'Alcazar. Mais, à une plus grande échelle, la bibliothèque bénéficie également d'autres projets tels que celui du Centre, déjà évoqué, et surtout d'Euroméditerranée.

2. 3. 2. Les dispositifs de réhabilitation : l'attractivité du site

À l'origine du projet de bibliothèque à vocation régionale, le choix du site s'était porté sur l'Hôtel-Dieu, hôpital fondé au XVI^e siècle, remanié au XVII^e et situé dans le quartier du Panier, tout près du Vieux-Port. L'architecture en est belle et imposante, trop d'ailleurs au goût des bibliothécaires consultés à l'époque qui craignaient justement d'impressionner le public par un extérieur trop institutionnel⁶¹.

Mais surtout, les prévisions de surcoûts induits par un projet architectural de réhabilitation de bâtiment ancien étaient beaucoup trop élevées. La construction *ex-nihilo* revenant toujours moins cher que l'aménagement, la consolidation, la mise aux normes de murs préexistants⁶², il fut finalement décidé d'investir le site du *music-hall* où rien, hormis la fameuse porte et sa marquise en fer forgé, ne subsistait qui fût à conserver. Du moins dans le projet de départ⁶³. Le choix du site final a enfin été possible grâce aux leviers principaux des politiques générales de la Ville : en premier lieu, le classement en Zone de protection du patrimoine urbain.

2. 3. 2. 1. Le classement en ZPPAUP : une première étape

En 1994, un Périmètre de restauration immobilière (PRI) a été délimité dans le quartier Belsunce.

« Le PRI est une procédure d'aménagement, au sens du Code de l'urbanisme, ayant pour objet la restauration et la remise en état d'habitabilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles dans un périmètre créé à cet effet [...] ».

Le PRI est utilisé aujourd'hui comme un levier supplémentaire de revalorisation d'un quartier vétuste ou comme l'un des outils d'une stratégie globale de revitalisation d'un quartier; il s'ajoute aux autres procédures existantes, grâce à son mécanisme juridiquement contraignant.⁶⁴ ».

Le PRI, qualifié d'outil « coercitif », est complété par une Opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH), outil « incitatif » d'aide aux travaux de rénovation. L'opérateur chargé du suivi de ces programmes sera également le maître d'œuvre par délégation du chantier de la bibliothèque, Marseille Aménagement⁶⁵.

Le PRI précède et complète le classement en Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager de juin 1997, classement qui aura de grosses incidences sur l'architecture de la bibliothèque de par les contraintes qu'il impose.

Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ont été instituées par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée (articles 70 à 72), relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, complétée par la loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 modifiée (article 6), sur la protection et la mise en valeur des paysages, qui leur a donné la dimension paysagère et ajouté à leur nom le « P » de paysager, lois maintenant reprises dans le code du patrimoine aux articles L 642-1 à L 642-7 (Cf. annexe 4).

⁶¹Entretien avec Marie-Noëlle NOGARD, bibliothécaire participant à l'équipe projet, 19 septembre 2008.

⁶²DEGIOANNI, Jacques-Franck, DUFFAURE-GALLAIS, Isabelle et HEISS, Sandra. Reconstruire derrière une façade. *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment*, (Mai 2, 2003), pp. 48-55.

⁶³Les exigences de l'architecte des Monuments Historiques, représentant l'État dans le cadre de la ZPPAUP, ont pour partie modifié la façade prévue originellement, contraignant le maître d'œuvre à conserver une façade ancienne. Cf. infra.

⁶⁴cf. *Les notes juridiques et techniques du pôle national de lutte contre l'habitat indigne*. Disponible à l'url <http://www2.logement.gouv.fr/actu/habitatindigne/appui_methodo/analyses_themes/diver_questions/pdf/note_pri.pdf>.

⁶⁵BEAUDOIN. Le quartier Belsunce dans la réhabilitation du centre-ville de Marseille. *Op. cit.*, p. 5.

La zone de protection telle qu'elle est définie⁶⁶ par la Direction de l'architecture et du patrimoine s'applique particulièrement bien au quartier baroque de Belsunce, exemple type de « quartier(s) ancien(s) dense(s), au patrimoine architectural et urbain particulièrement important ». Type de dispositif élaboré pour les milieux ruraux et urbains à la fois, il permet de veiller notamment à la sauvegarde des perspectives et des points de vue, spécificité du tissu urbain du XVII^e siècle ainsi qu'à l'harmonie d'ensemble de tout un périmètre.

Les textes officiels incitent en outre à une large concertation entre les acteurs, l'État et les collectivités concernées, dans une perspective de développement durable et de valorisation à l'échelle communale. La procédure de la ZPPAUP serait ainsi un des premiers exemples de réelle décentralisation, voire de gouvernance patrimoniales⁶⁷, ou *a minima* de régulation des actions de l'État en la matière.

« L'existence d'un patrimoine qui fait consensus et joue un rôle identitaire est certainement un critère d'appropriation par tous (élus et habitants) des enjeux de protection et de mise en valeur.⁶⁸ »

L'enjeu identitaire est en tous cas toujours important et s'articule donc de façon logique avec une forte implication du pouvoir politique local. Dans le cas de Marseille, la ZPPAUP a pu être mise en place grâce à une bonne entente des acteurs locaux et de l'Architecte des Bâtiments de France et, surtout, une très forte volonté de la Ville de tisser un maillage interdépendant de programmes et de contrats de partenariats pour la réhabilitation de ce quartier et du centre-ville en général.

Dans la mesure où « elle doit viser la mise en place d'un projet de patrimoine partagé par l'ensemble des acteurs du territoire étudié au vu de la qualité des espaces et des enjeux repéré [...], [la ZPPAUP] devrait à cette fin prendre en compte, non seulement l'intérêt et la valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager, mais également l'ensemble des projets d'aménagement, de mise en valeur et de développement de la commune ou des communes⁶⁹ ». La culture et le patrimoine, porteurs de développement et d'attractivité méritent d'être connectés à des problématiques globales, telles celles portées par le projet Euroméditerranée, clairement tourné vers un rayonnement international de la capitale des Suds.

2. 3. 2. 2. Une certaine cohérence avec le projet Euroméditerranée

« Euromed » est un programme global de développement urbain et économique élaboré en 1995 qui s'appuie sur le remaniement de l'axe Saint-Charles-Vieux-Port, pour ce qui regarde le volet requalification. Le projet vise au rayonnement culturel et scientifique de Marseille sur toute la zone méditerranéenne, grâce à des actions très diverses et des financements de natures variées (publics et privés) et l'apport de l'Union Européenne⁷⁰. Les grands champs d'action du projet sont « le développement de la formation supérieure en lien avec l'activité économique, la réhabilitation et la re-dynamisation urbaine et une réhabilitation économique, sociale et

⁶⁶FERAULT, Marie-Agnès. Élaboration des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.). Guide pratique. (Ministère de la culture et de la communication Direction de l'architecture et du patrimoine Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, 2005), p. 10.

⁶⁷GIGOT, Mathieu. Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), une forme de gouvernance patrimoniale ? *Culture and local governance*, no. 1 (2008) : p. 10, en ligne : <<http://clg-cgl.politics-and-society.ca/files/004Gigot-pp-47-63.pdf>>.

⁶⁸FERAULT. Élaboration des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.). Guide pratique.”

⁶⁹GIGOT. P. 14.

⁷⁰Près de 3.5 milliards € (20 milliards de francs) d'euros d'investissement publics et privés engagés en 15 ans (1996 / 2012), dont la gare Saint-Charles et les grands équipements « structurants » : musée, centres de formation. Voir le site d'Euromed, <<http://www.euromediterranee.fr/>>

*culturelle*⁷¹ ». Le budget est de près de 3,5 milliards d'euros d'investissement publics et privés engagés en 15 ans (1996-2012), pour la gare Saint-Charles et les grands équipements « structurants » : musée, centres de formation...

Sont ainsi inclus dans Euromed des programmes de construction de logements, de bureaux, d'équipements culturels (la bibliothèque et les archives départementales Gaston Deferre), de réaménagements de quartiers entiers. Si le périmètre du projet n'englobe pas exactement le site de la bibliothèque de l'Alcazar (*cf.* annexe 5, la cartographie d'Euromed), il prévoit cependant le tracé de la ligne de tramway qui passe désormais devant la BMVR et dont l'arrêt s'appelle « Bibliothèque de l'Alcazar » et la requalification de tout l'îlot Bernard Dubois, portion de Belsunce qui surplombe la bibliothèque.

L'élan que veut donner à la Ville le projet Euroméditerranée, opération d'intérêt national qui mise sur la culture comme moyen de communication et vecteur de dynamique économique, a sans aucun doute rejailli sur le chantier de l'Alcazar et contribué à sa visibilité. Même si, comme l'ont montré les sondages commandés par la Ville de Marseille en 2005⁷², la perception qu'ont eu les habitants de ce vaste programme est restée assez floue, voire négative : 63 % des personnes interrogées ne pensaient pas que le projet avait créé de nouvelles activités culturelles à Marseille. Mais sur les 31 % qui affirmaient que c'était le cas, 16 % citaient spontanément l'Alcazar comme lieu culturel en lien avec Euromed.

Preuve en est qu'en terme d'image, la bibliothèque est bien perçue par les Marseillais comme partie intégrante d'un mouvement de renouveau, tant économique que culturel, ce qui ne peut que favoriser la fréquentation et des usages familiaux.

⁷¹Diaporama de présentation du partenariat Euromed et Union Européenne, 24 avril 2001, en ligne, <<http://www.euromediterranee.fr/>>, rubrique « base documentaire ».

⁷²Sondage TNS Sofres par téléphone sur un échantillon de 700 personnes. En ligne, URL: <http://www.euromediterranee.fr/html/index.php?module=Infos_PN_UpDownload&func=view_cat&idc=1&idm=32>

II. L'architecture de l'Alcazar : des conditions particulières, des perceptions diverses

1. LES CONTRAINTES TECHNIQUES, FONCTIONNELLES ET POLITIQUES

1. 1. Le point de vue du maître d'ouvrage

1.1.1. La ZPPAUP : l'impact sur le programme

Le classement en zone de protection du patrimoine fait partie, nous l'avons vu, d'un plan global et ambitieux de réhabilitation de l'image de la ville aux plans local, régional, national et international. C'est aussi l'obligation de suivre un cahier des charges assez contraignant en termes d'aménagement urbain et de respect du tissu existant.

Il n'existe pas de règlement-type, mais les grands principes sont à formaliser dans les documents constituant le dossier de classement, principes qui ont un impact direct sur l'architecture de la bibliothèque et notamment sur son insertion dans le bâti. Citons les règles édictées par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine⁷³ qui ont eu une incidence particulière sur le projet de l'Alcazar.

1. 1. 1. 1. Les règles paysagères et urbaines : l'emprise au sol

- « *La limitation de la constructibilité, justifiée par la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, pour préserver des cônes de vue, des échappées visuelles, des perspectives majeures, des paysages emblématiques ou identitaires, dans les zones qui doivent rester naturelles* ».

Cette règle et la suivante ont nécessité un projet de bibliothèque qui se fonde dans l'îlot de la Providence, encadré par le cours Belsunce et la place de la Providence à l'ouest et à l'est, la rue du Petit-Saint-Jean et la rue Nationale au sud et au nord, sans casser aucune perspective. La bibliothèque se compose ainsi de deux îlots, l'un public, l'autre consacré aux activités administratives, séparés par la rue du Baignoir, parallèle au cours. Les deux îlots sont reliés par une passerelle⁷⁴.

- « *Le découpage parcellaire, alignement, implantation, emprise, volumétrie, gabarit, hauteur* ».

⁷³FERAULT. Élaboration des zones de protection du patrimoine.

⁷⁴« *Entre les deux bâtiments rue du Baignoir, ce devait être plus compact mais là encore pour respecter le bâti existant et les contraintes de la ZPPAUP, la communication entre les deux îlots a été réduite à la seule passerelle* », entretien du 19 septembre 2008 avec M.-N. Nogard.

Pour ces raisons-ci, l'emprise de la bibliothèque au sol ne pouvait dépasser celle de l'ancien *music-hall*. Le plan de l'Alcazar actuel épouse ainsi le plan initial, sans empiéter sur le parcellaire existant. De la même façon, la hauteur du bâtiment et son avancée sur le cours devaient d'office être alignées sur les bâtiments alentours et la voirie.

Cette dernière contrainte éliminait d'emblée la possibilité d'un escalier d'accès monumental, lequel n'aurait de toutes façons pas été consenti par l'équipe projet qui a travaillé sur l'accessibilité pour les publics handicapés et prescrit un seuil de plain-pied dans ses recommandations⁷⁵. Il est évident par ailleurs que l'entrée de plain-pied sans l'obstacle symbolique et matériel des marches a incité à entrer dans la bibliothèque certaines personnes qui auraient été autrement intimidées par l'aspect imposant des lieux institutionnels⁷⁶

1. 1. 1. 2. Les règles architecturales : toiture et façade

- « pour la restauration du bâti existant : façades, couvertures, percements, menuiseries, matériaux, clôtures, devantures commerciales ».

L'influence du cahier des charges de la ZPPAUP est ici déterminante, sur l'utilisation de tuiles canal⁷⁷ pour la toiture d'une part, sur le traitement de la façade par l'architecte et sur les proportions adoptées d'autre part. La zone de protection impose en effet le respect des codes de l'architecture locale, toujours dans l'idée de maintenir ou de restaurer une certaine homogénéité urbaine, en même temps qu'un rappel d'ordre identitaire. Les tuiles très utilisées dans la région méditerranéenne sont donc une référence locale et un élément d'harmonie, bien visible du ciel⁷⁸.

Les proportions des façades sur la rue du Petit-saint-Jean et l'entrée du personnel place de la Providence, sont celles des « trois-fenêtres marseillais », appartements typiques de la ville du XIX^e siècle, dont la façade mesure de 6 à 7 mètres de large, soit la largeur maximale des poutres pré-calibrées alors convoyées par bateau⁷⁹.

Dans le cas de la façade sur le cours Belsunce, l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) représentant l'État dans le cadre contractuel de la ZPPAUP a été décisive quant à l'aspect final de la bibliothèque. Cette façade originellement conçue comme une seule surface homogène composée de feuilles de verre arabescato (*Cf. infra*), a été enchâssée dans les murs conservés du coin sud-ouest de la rue du Petit-Saint-Jean. L'immeuble du XVII^e siècle présentant un intérêt historique et patrimonial, la décision d'en restaurer puis d'en intégrer une partie dans le nouvel édifice a été imposée à l'architecte maître d'œuvre. Pour les mêmes raisons, la façade, du XIX^e celle-ci, sur la rue Nationale, au nord, a été conservée. Elle est visible de l'intérieur de la bibliothèque, au niveau du service Lire Autrement, au troisième étage.

Si l'argument de l'Architecte des Bâtiments de France se comprend (et il ne saurait de toutes façons être évacué, la qualité du dialogue entre les Monuments Historiques et la Ville étant la clef de voûte de toute l'opération de réhabilitation urbaine), il faut reconnaître que les modifications du projet original induites ne sont pas anodines et ont une réelle incidence, dont

⁷⁵Cf. documents internes élaborés par le groupe projet et rédigés par M.-N. Nogard, en collaboration avec la maîtrise d'ouvrage et Mme Sahmi, consultante en accessibilité pour tous et le milieu associatif : *Publics handicapés. Accessibilité extérieure*, et *La BMVR accessible à tous les publics*.

⁷⁶J'ai, à titre personnel, recueilli ce type de témoignage lors d'inscriptions d'usagers à l'occasion de l'ouverture de la bibliothèque, en 2004.

⁷⁷Inventée par les Romains, elle se compose d'une tuile de courant (dessous) et d'une tuile de couvert (dessus), chacun des éléments étant de forme conique. Ces tuiles se bloquent elles-mêmes par glissement.

⁷⁸Voir la vue aérienne de la bibliothèque et du quartier à l'adresse <<http://maps.live.com/default.aspx?v=2&cp=43.298934~5.376645&style=a&lvl=17&tilt=-90&dir=0&alt=-1000&scene=11030267&encType=1>> et sur le site de la DRAC PACA <<http://www.paca.culture.gouv.fr/banqueImages/imagen/resultat.php?COM=&DENO=salle+de+spectacle&DPT=13&MODE=simple&NB=&SERV=crmh&TICO=&termes=&page=1&modeAffichage=simple>>

⁷⁹MARCIANO, Florence. *L'architecture domestique à Marseille au XIX^e siècle : du trois-fenêtre à l'Art Nouveau* (Marseille: La Thune, 2005).

l'architecte principal doit bien s'accommoder⁸⁰. En effet, si la façade principale donnant sur le cours parvient en définitive assez bien à s'accorder avec la surface en verre et en marbre, sans nuire ni à l'aspect extérieur ni surtout (ce qui est plus objectivement observable) à la luminosité intérieure, le parti pris de garder les murs de la rue Nationale est bien plus préjudiciable quant à la clarté dont bénéficie le service Lire Autrement⁸¹.

Il est certain que sur cette rue par conséquent, la présence monumentale de la bibliothèque est invisible, dissimulée aux regards et de fait, parfaitement intégrée dans l'environnement familial des habitants. On peut aussi trouver dommage cette disparition complète du bâtiment au regard, sorte de compensation de la monumentalité de l'entrée principale, de « profil bas » dans les rues adjacentes. C'est là un choix architectural et peut-être aussi politique de concentrer la fonction de signalétique de l'institution, à l'échelle urbaine, sur la façade en marbre et la porte peinte restaurée. C'est aussi le résultat des contraintes liées au site, bien sûr⁸².

Nous ne détaillerons pas la préconisation suivante de la Direction de l'Architecture, en continuité avec les précédentes et déjà ainsi largement explicitée : « *Pour les constructions nouvelles : on veillera à ce qu'une architecture contemporaine de qualité puisse s'exprimer et inventer sa propre manière de dialoguer avec son contexte* ».

La dernière règle sur « *les secteurs de développement ou de projet urbain* » concerne le maintien de la perception paysagère et de la continuité urbaine, question également déjà développée, en connexion toujours avec le vaste mouvement de réhabilitation engagé par la Ville.

1. 1. 2. L'orientation politique

Le jury du concours d'architecture a choisi le lauréat parmi cinq groupes déjà présélectionnés. Ce groupe B était constitué de Fainsilber, architecte mandataire, Rogeon architecte associé, Beterem Bâtiment (bureau d'études techniques), Lucigny-Talhouet économiste de la construction. Didier Rogeon étant un proche de l'équipe municipale, on peut raisonnablement penser que les options architecturales prises l'ont été en fonction des orientations voulues par la tutelle.

« Le projet présenté par l'équipe s'est distingué en particulier par sa très bonne compréhension du programme, les possibilités d'évolution et la souplesse d'adaptation des espaces en fonction des besoins ; une très grande lisibilité des fonctions distribuées autour de la rue intérieure ainsi que par le caractère affirmé d'équipement public marqué notamment par la façade en « marbre-verre » sur le cours Belsunce » écrit ainsi Didier Rogeon⁸³.

Les documents de communication élaborés et émis par la municipalité entérinent ces choix architecturaux, clairement mis en avant et argumentés.

« La façade moderne s'intègre dans le site historique du cours Belsunce, central et facile d'accès. [...] L'architecte Adrien Fainsilber et Didier Rogeon, architecte associé, ont imaginé un bâtiment transparent offrant aux passants la vue sur les

⁸⁰Il y a en effet eu conflit entre Adrien Fainsilber, architecte principal et l'Architecte des Bâtiments de France à propos des façades. (Entretien avec M.-N. Nogard déjà cité).

⁸¹Le nettoyage de l'espace vide compris entre la façade et les baies vitrées du service n'a vraisemblablement par ailleurs pas été prévu ou demeure difficile à assurer.

⁸²Rêves et contraintes de l'architecture. *Op. cit.*

⁸³*Ibid.*

activités de la bibliothèque, participant ainsi à l'animation et à la vie du quartier »⁸⁴.

Moderne, central et facile d'accès, transparent, c'est là le bâtiment que le maître d'ouvrage veut donner à voir au public. C'est ce sur quoi il insiste et rien d'étonnant à cela. Nous sommes là dans le registre habituel de la bibliothèque moderne depuis les années 80, censée être d'accès libre et aux antipodes du bâtiment sévère et hermétique du type silo de livres⁸⁵. C'est le type même de la bibliothèque telle qu'elle est décrite et prônée par François Rouet dans son rapport de 1998. Vitrine du pouvoir municipal, centrale et spacieuse⁸⁶.

*« Construire une grande bibliothèque dans le secteur protégé du centre historique de Marseille, c'était créer un événement architectural important, **facilement identifiable**, qui reflète la spécificité, la **modernité et la haute technologie de son contenu**. Le caractère contemporain de l'architecture intègre harmonieusement la bibliothèque dans l'environnement des édifices anciens. Le respect des alignements et la conservation de certaines façades contribuent à l'insertion de la bibliothèque dans le **site historique de Belsunce**.*

Bien intégrée entre deux immeubles conservés, la façade traduit clairement l'image d'un lieu culturel contemporain, tout en conservant l'ancienne entrée de l'Alcazar restaurée et intégrée à la nouvelle façade de la bibliothèque [...].

***La bibliothèque a une forte identité régionale** notamment grâce à une architecture nouvelle de même échelle que l'ancienne, la mise en œuvre du marbre et de la tuile canal qui sont des matériaux essentiellement méditerranéens, l'utilisation de motifs architecturaux tels que l'étage d'attique, le passage piéton couvert, l'association des toits et des terrasses »⁸⁷.*

La communication officielle s'appuie donc sur les traits caractéristiques de la bibliothèque qui peuvent servir son discours sur la culture et aller dans le sens d'une légitimation de l'action entreprise dans le centre-ville. En arrière plan du projet Alcazar revient toujours l'ambition plus vaste de rénover l'entrée de ville en offrant du culturel et du monumental⁸⁸. L'objectif à terme étant de présenter au visiteur l'image d'une capitale régionale voire européenne. La terminologie employée pour parler du quartier est en ce sens significative : parler de « centre historique » est déjà en soi une forme de valorisation.

1. 1. 3. Les fouilles préventives

À Marseille, comme dans beaucoup de villes de fondation antique, le sous-sol regorge de matériel archéologique. Le site de l'Alcazar, très proche du port et du jardin des Vestiges du Centre-Bourse⁸⁹, ne fait pas exception. Le chantier de construction a ainsi été précédé d'une

⁸⁴Direction générale de la communication et des relations extérieures, Ville de Marseille. L'Alcazar, BMVR de Marseille, dossier de présentation. 2004, p. 4.

⁸⁵CAROUX, *Architecture & lecture*, op. cit.

⁸⁶ROUET, François. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*. Paris: Ministère de la Culture et de la Communication, 1998.

⁸⁷L'Alcazar, BMVR de Marseille, dossier de présentation, p. 8.

⁸⁸« Plus au nord, l'entrée de la ville sera monumentalisée par l'aménagement de la porte d'Aix et sa mise en scène », BOUMENDIL, Charles. [Directeur Général de Marseille Aménagement] Pour que naisse la bibliothèque. *Revue Marseille*. Dossier spécial L'Alcazar à livre ouvert, no. 204 (2004): 80 et s

⁸⁹Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, la construction de la Bourse, les percements des rues Colbert et de la République, et la démolition du vieux quartier de la Bourse mettent au jour des vestiges, dont ceux du rempart antique. En 1967, l'édification du Centre Bourse dévoile des restes exceptionnels. Une fouille archéologique est menée dans l'urgence : c'est la première grande opération urbaine en France et les réels débuts de l'archéologie préventive. Les campagnes continuent jusqu'en 1985 pour l'aménagement du Jardin des Vestiges avant qu'une fouille investisse le rempart de 1992 à 1994. Voir le site : <<http://www.marseilleamenagement.com/maj/phototheque/photos/pdf/inrap.pdf>>

campagne de fouilles préventives d'une durée d'un an environ, conformément à la législation en vigueur⁹⁰.

Le matériel trouvé au cours de cette campagne a fait l'objet de publication scientifique mais n'a pas, comme cela était prévu à l'origine, été valorisé dans l'enceinte même de la bibliothèque une fois achevée. Le patio du département Musique devait en effet recevoir un bassin antique, en guise de décoration et de rappel du passé antique du site. Idée restée lettre morte. La seule référence encore visible au chantier de fouilles est la paroi de protection étanche moulée sur le terrassement et conservée par l'architecte mandataire, peut-être davantage pour des raisons esthétiques (l'aspect brut du mur) que par intention commémorative délibérée.

2 Les contraintes fonctionnelles ou les choix des bibliothécaires

Le projet Alcazar a été suivi par deux équipes de bibliothécaires. La première a participé à l'élaboration du cahier des charges de la bibliothèque et la seconde (constituée en 1999 par le directeur des bibliothèques François Larbre⁹¹) a conçu la programmation intérieure, en collaboration avec le programmiste. Pourtant aucune des deux n'a été consultée sur le concours d'architecte, ni sur les projets présentés ni sur la sélection, ce qui semble être relativement courant dans le monde des bibliothèques⁹² mais qui tendrait à évoluer, les professionnels devenant de plus en plus sensibles aux questions architecturales et les maîtres d'œuvre davantage au fait des problématiques spécifiques aux bibliothèques⁹³ (la tendance à sélectionner un architecte ayant déjà à son actif une ou plusieurs réalisations de même nature en est probablement une explication, parmi d'autres). Il aurait été intéressant bien sûr de connaître la composition du jury du concours lancé pour l'Alcazar. Aucune donnée fiable ne m'a cependant été fournie à ce sujet, soit que les personnes contactées n'y avaient pas eu accès, soit qu'on ait été réticent à me livrer ce type d'information⁹⁴.

Les professionnels de l'équipe projet n'avaient que peu d'avis sur l'aspect extérieur à donner à la bibliothèque, pas du point de vue strictement architectural du moins. Encore aujourd'hui, ils sont peu prolixes sur la question, même s'ils ont leur idée de l'impact et du rôle de l'architecture sur le public (*cf. infra*)⁹⁵.

Pourtant, le choix du site d'implantation du nouvel équipement a bien sûr paru stratégique aux bibliothécaires et l'idée initiale de réhabiliter l'Hôtel-Dieu peu judicieuse, on l'a vu plus

⁹⁰Lois du 27 septembre 1941, n°2001-44 du 17 janvier 2001, modifiée par la loi du 1er août 2003 relative à l'archéologie préventive. Le code de l'urbanisme (art. R 111-3-2 et décret de 1986 (86-192), établit la prise en compte de l'archéologie dans les procédures d'urbanisme. Les services régionaux de l'archéologie doivent être consultés, dans les zones archéologiques sensibles, pour la délivrance des permis de démolir, de lotir ou de construire. Les avis sont délivrés en fonction de l'atteinte des projets aux vestiges archéologiques.

⁹¹Éléments tirés de l'entretien avec M.-N. Nogard, déjà cité. Ces deux équipes ont travaillé un temps en parallèle puis le Groupe Projet de F. Larbre a repris l'ensemble du travail de programmation, de 2000 à 2004.

⁹²CAROUX. *Architecture & lecture*, p. 71. En 1911 déjà, l'Association des Bibliothécaires de France demandait au Ministère de l'Instruction publique que tout plan dressé par un architecte pour la construction d'une bibliothèque soit soumis à l'approbation des bibliothécaires.

⁹³AROT, Dominique. Construire la bibliothèque. Quel projet ? *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 52, no. 1 (2007), pp. 5-10 : « L'ALA (l'Association des bibliothécaires américains) imagine l'architecte idéal « qui écoute soigneusement les avis des membres du conseil d'administration tout en possédant les compétences lui permettant de traduire en un projet concret les souhaits des bibliothécaires... ».

⁹⁴Hélène Caroux évoque un jury composé de représentants de la Ville, de la DRAC, de la DLL et d'architectes. Aucune mention des bibliothécaires. *Architecture et lecture*, p. 198. Chantal Robillard, conseiller au livre et à la lecture à la DRAC PACA m'a en outre affirmé au cours d'un entretien que les informations relatives aux concours et au choix du jury étaient rarement divulguées.

⁹⁵En règle générale, la profession s'exprime peu sur le bâtiment-bibliothèque. Est-ce parce qu'elle ne se sent pas concernée par ce qui ne relèverait que de l'ingénierie ou de l'esthétique architecturale et non directement des orientations bibliothéconomiques données à un établissement ? Ou s'est-elle laissée convaincre de ne pas se mêler d'architecture, étant trop systématiquement écartée des processus de décision en la matière ? Dans les deux cas de figure, les choses évoluent positivement pourtant, si l'on en croit les publications professionnelles.

haut. Le coût de la réhabilitation d'un bâtiment ancien, mais surtout son accès plus difficile et la caractéristique trop patrimoniale du lieu ont été jugés peu attractifs. L'option finale portée sur le site de l'Alcazar prenait en compte des paramètres fondamentaux tels que la centralité et, surtout, l'accessibilité de plain-pied. Ce dernier point a été particulièrement travaillé par l'équipe projet, tant du point de vue des publics handicapés (accessibilité physique du bâtiment et services adaptés) que des publics socialement et statistiquement éloignés de la bibliothèque (accessibilité symbolique, légitimité de l'usager à entrer et s'approprier les lieux). Le groupe projet a collaboré avec Nadia Sahmi, consultante en accessibilité, tout au long du chantier. Il a également travaillé en partenariat avec les associations locales de handicapés pour préparer les personnes concernées en situation d'accompagnement à l'ouverture de la nouvelle BMVR et en faciliter la première visite.

Les contraintes fonctionnelles soumises à l'architecte par les bibliothécaires se sont ainsi focalisées sur l'accessibilité à l'intérieur du bâtiment (installation de lignes de guidage au sol par exemple, non prévues initialement et contestées par l'architecte) et sur d'autres aménagements apparus nécessaires⁹⁶, mais pas sur le traitement architectural de la bibliothèque. Les documents de programmation communiqués par Marie-Noëlle Nogard ne concernent que le mobilier et l'équipement des espaces, en fonction de leur destination et des volumes évalués.

3. L'architecte et les contraintes techniques

Pour Adrien Fainsilber, déjà maître d'œuvre de la médiathèque de la Cité des Sciences, l'Alcazar est donc la deuxième bibliothèque réalisée. C'est une commande importante dans la carrière d'un architecte, car symboliquement forte identitairement et politiquement et, encore une fois, une sorte de sésame pour d'autres sélections dans d'autres concours d'architecture de bibliothèques.

Le contexte aujourd'hui révolu des bibliothèques à vocation régionale était en outre particulier, en ceci que les critères d'attribution du label n'étant définis qu'en termes de surfaces, de nombres de volumes ou encore de niveau d'équipement multimédia, les concepteurs ont eu de fait une assez grande latitude quant au parti pris architectural proprement dit. À Marseille cependant, le zonage de protection du patrimoine urbain que nous avons largement évoqué a constitué une véritable gageure pour les maîtres d'œuvre.

Il s'agissait en effet non seulement de respecter l'emprise au sol de l'ancien *music-hall* et de s'aligner sur le bâti, mais aussi de suivre à la lettre les règlements de sécurité et les prescriptions des services à offrir au public dans un espace réduit et sans possibilité d'extension. Les solutions trouvées sont innovantes et spectaculaires, bien que contraignantes à d'autres égards.

Comme tout Établissement recevant du public (ERP⁹⁷) de classe et de catégorie 1, la bibliothèque de l'Alcazar est assujettie à un règlement de sécurité très lourd et à des normes particulières. Les accès pompiers nécessaires au regard de ces normes, par exemple, ont posé des problèmes de conception dans la rue du Petit-Saint-Jean, au sud du bâtiment. Cette rue étant trop étroite pour accueillir deux accès extérieurs d'urgence en plus du volume de la bibliothèque⁹⁸, l'architecte a dû imaginer un escalier interne hélicoïdal à double révolution. L'une, extérieure, permet l'évacuation, les pompiers empruntant l'autre, intérieure, pour

⁹⁶Tels que : pose de stores dans les bureaux et aménagement d'une salle de repos dans les locaux administratifs ; cloisonnement de bureaux. Dans l'ilot public, le groupe projet a demandé le rehaussement des garde-corps des passerelles, refusé par l'architecte.

⁹⁷Sont considérés comme ERP "tous bâtiments, locaux ou enceintes dans lesquels des personnes sont admises soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitations payantes ou non". Article R-123-2 du Code de la Construction et de l'Habitation Un ERP 1 peut recevoir simultanément plus de 1500 personnes.

monter. Ces deux « tours pompiers » sont intégrées dans le corps du bâtiment, laissant libre l'espace public de la rue mais prenant une place considérable à l'intérieur, sur le rez-de-chaussée et les trois plateaux sud. L'aménagement du mobilier les a néanmoins assez bien intégrées dans les départements thématiques, les banques d'accueil y étant adossées. L'architecte a enfin choisi de peindre ces énormes cylindres en un rouge sombre très chaud, prenant le parti de mettre les volumes en valeur plutôt que de les dissimuler.

La difficulté, pour le maître d'œuvre d'un chantier de bibliothèque, n'est pas tant de respecter des contraintes techniques, même prégnantes, que de proposer des solutions architecturales pertinentes en réponse à une demande précise. Lui-même a sa propre conception de ce qu'est une bibliothèque idéale et des attendus symboliques sous-jacents. Il doit travailler avec ces composantes, tout en veillant à ce que sa réalisation profite à sa notoriété et à son audience internationale. À Marseille, la collaboration entre Adrien Fainsilber et les professionnels de la bibliothèque a été de bonne qualité, selon Marie-Noëlle Nogard, même si sur certains points l'architecte est resté intransigeant, tenant à conserver la décision ultime dès lors que l'image ou la nature de son projet lui semblaient menacées.

2. LES RÉPONSES DE L'ARCHITECTE AU PROGRAMME : LE PROJET

2. 1. Le programme : les orientations générales

« *Les principes d'attractivité* », écrit Didier Rogeon, « *doivent trouver leur traduction dans l'organisation des espaces* »⁹⁹. Plus concrètement, voyons quels sont les éléments principaux auxquels le lauréat du concours a dû se plier :

- l'espace de pré-accueil (le grand hall d'entrée) doit jouer le rôle d'interface entre la ville et la bibliothèque. Les salles de conférence et d'exposition doivent pouvoir fonctionner même en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque ;
- l'accueil du rez-de-chaussée gère les fonctions traditionnelles de la bibliothèque : inscriptions, prêts et retour, renseignements centralisés ;
- les espaces doivent être aisément accessibles ;
- l'organisation intérieure doit être fluide et lisible, flexible ;
- l'éclairage naturel maximal mais pas de rayonnement solaire ;
- le stockage de livres se fera en sous-sol, en raison de l'exiguïté de l'espace urbain disponible ;
- l'accès au public sur le cours Belsunce sera différencié de celui du personnel (place de la Providence) « *afin de faire vivre l'intérieur du quartier* » (pas de restauration à l'intérieur).

Ces préconisations, très classiques aujourd'hui, correspondent à celles pourtant déjà anciennes (1996) de l'ouvrage de référence pour la construction de bibliothèques, *Bibliothèques dans la cité* des Éditions du Moniteur¹⁰⁰. On notera cependant la particularité pour l'Alcazar d'avoir à réserver un accès au personnel sur « l'arrière » de la bibliothèque, par commodité bien sûr mais aussi pour inciter les employés à se restaurer dans le quartier Belsunce. L'argument paraît quelque peu fallacieux cependant. Aucune salle de repos,

⁹⁸Marseille Aménagement a négocié avec le Service prévention des Marins pompiers pour une dérogation aux règlements et l'installation de tours pompiers extérieures.

⁹⁹ROGEON. Rêves et contraintes de l'architecture.

¹⁰⁰GRUNBERG, Gérard. *Bibliothèques dans la cité, op.cit.* Voir le chapitre « Choix architectural », de P. O'BYRNE, pp. 64 et s.

pourtant obligatoire pour un établissement de cette taille, n'avait été prévue par l'architecte¹⁰¹. Le discours est-il venu postérieurement expliquer une carence du projet ? Sans doute l'intention est-elle surtout de replacer encore une fois le chantier dans la politique de réhabilitation générale du quartier.

2. 2. Le projet

2. 2. 1. Les orientations symboliques

Nous passerons rapidement sur les grandes notions déjà balayées, notions qui font consensus et que l'architecte a tout naturellement faites siennes.

La transparence vient en tête, concept-clef qui associe à la bibliothèque ceux d'ouverture (de l'institution aux publics et à la cité) et de perméabilité (des espaces urbains, des circulations, des publics). Fenêtre ouverte sur les activités des usagers et du personnel, la transparence des façades et des cloisons est la réponse architecturale à l'idéal d'échange, d'accessibilité et de diffusion du savoir que véhicule l'objet culturel aujourd'hui¹⁰².

Sans surprise, au regard des principales caractéristiques architecturales des BMVR listées en première partie de ce travail et en adéquation avec le programme, l'architecte mandataire s'est concentré sur le travail de la lumière, naturelle autant que possible, la fluidité des circulations et la lisibilité des espaces, l'adaptabilité et l'évolutivité des volumes, enfin¹⁰³.

Ces orientations théoriques se traduisent par des traitements techniques dont certains ont valu sa notoriété architecturale à la bibliothèque de l'Alcazar, la grande attention portée aux circulations et le traitement de la façade, notamment.

2. .2. 2. Les partis pris techniques

2.2.2.1. Le verre et le marbre

La façade de la bibliothèque offre un premier signal fort à l'utilisateur dans le contexte urbain et doit donc remplir une fonction signalétique importante tout en garantissant le confort des usagers et la bonne conservation des documents. La BMVR étant orientée à l'ouest, dans une région à l'ensoleillement fort, trouver un compromis tout en assumant l'exigence de transparence, *doxa* des bibliothèques modernes, était un défi architectural. Le cabinet Fainsilber a opté pour une solution assez audacieuse mêlant verre extra blanc¹⁰⁴ et marbre gris arabescato, aux veinures apparentes.

« La façade en marbre-verre, translucide est la vitrine de la bibliothèque sur la ville qui protège du soleil de l'ouest tout en laissant transparaître la richesse de la matière (3 millimètres de marbre compris entre deux panneaux de verre extra blanc) » [extrait du site Fainsilber Associés].

L'insertion du marbre entre deux feuilles de verre était nécessaire pour assurer la stabilité des plaques, dont la fonction est de tamiser la lumière naturelle en conservant la luminosité utile aux salles de lecture. Assemblées par quatre pour rappeler les pages d'un livre, les

¹⁰¹Elle a été rajoutée au projet à la demande des bibliothécaires, outrepassant le budget prévisionnel.

¹⁰²GRUNBERG. P. 152 et ROGEON, *op. cit.* : [la nuit] « la lumière intérieure de la bibliothèque transforme la façade en un immense corps lumineux qui restitue à la Ville cette lumière de la connaissance après qu'elle se sera nourrie, enrichie du contenu même de la bibliothèque, de la science et de la conscience de l'homme ».

¹⁰³Cf. le site du cabinet Adrien Fainsilber et Associés, <http://www.fainsilber.com/>, rubrique Réalisations, Bibliothèques.

¹⁰⁴Fabriqué spécialement pour le chantier, un verre normal aurait donné au marbre des reflets verdâtres.

feuilles et plaques sont maintenues par quatre attaches, aujourd'hui sujettes à de préoccupants problèmes de maintenance. Cette façade, associée comme on l'a vu à une partie de bâtiment ancien du XVII^e siècle et à la porte d'origine restaurée (bois peint, ferronnerie et masques de la Comédie dorés), pour hétéroclite que soient ses éléments, parvient à donner une impression d'homogénéité. L'opacité du marbre est compensée au rez-de-chaussée par le vitrage, transparent celui-ci, du hall de pré-accueil¹⁰⁵. Ce hall, presque vide malgré sa surface (556 m²) héberge une des trois œuvres d'art du 1^{er} % artistique emblématique du site, un lustre évocateur du *music-hall*, illuminé la nuit et bien visible depuis la rue du Petit-Saint-Jean.

La façade sud donnant sur cette rue est quant à elle vitrée sur presque toute sa longueur, permettant au passant d'observer les usagers du rez-de-chaussée et d'avoir un point de vue de plain-pied sur toute la rue centrale de la bibliothèque.

La rue du Baignoir qui sépare l'îlot public de l'îlot administratif et coupe perpendiculairement la rue du Petit-Saint-Jean offre également une vue entièrement dégagée sur l'atrium ou rue centrale, ainsi que sur l'escalier monumental qui dessert les trois niveaux. L'îlot administratif est lui aussi vitré sur toute sa hauteur, donnant à voir le hall d'entrée du personnel et son espace de détente. Même agencement pour l'entrée de la place de la Providence, réservée au personnel, livraisons et visiteurs professionnels.

La vie de la bibliothèque est ainsi complètement mise en scène, qu'il s'agisse des activités du public comme celles des professionnels. La conception de l'architecte d'une rue intérieure parallèle à la rue extérieure, très passante, insuffle un dynamisme du regard et, indéniablement, réduit au maximum l'obstacle (physique ou autre) à franchir pour entrer. Cette vue horizontale offerte au passant est de plus jumelée à la vue panoramique¹⁰⁶ verticale dont on peut jouir depuis les trois grands ascenseurs de verre qui desservent les trois étages.

2.2.2.2. La lumière et les couleurs

Le traitement de la lumière, plus exactement des sources lumineuses naturelles, s'inspire des solutions déjà éprouvées à Marseille par Le Corbusier, à la Cité Radieuse par exemple. Un système de pare-soleils sur les fenêtres orientées au sud et sur la verrière couvrant toute l'allée centrale régule le rayonnement solaire. La bibliothèque est éclairée par le haut bien davantage que par les côtés (la rue du Petit-Saint-Jean étant assez étroite, son exposition au sud n'est que peu profitable), ce qui laisse malheureusement les espaces du rez-de-chaussée (Jeunesse et Musique, côté nord) dans une relative obscurité. La lumière parvient malgré tout par deux puits de lumière aménagés en deux patios dans ces deux départements.

Les luminaires des étagères et des tables de travail, comme tout le mobilier, ont été confiés à d'autres prestataires que l'architecte principal, dont le souhait aurait été d'obtenir le marché global. Le programmiste Thierry Sifre de la société Crystal (devenue Acte II par la suite) a monté les marchés en fonction des données fournies par l'équipe projet, avec des professionnels choisis par cette même équipe. Le fait de travailler avec plusieurs prestataires sur des marchés séparés a permis une plus grande souplesse d'adaptation et de collaboration, laissant aux bibliothécaires le loisir de négocier du sur-mesure sur certains points, les luminaires des étagères, les parements des étagères par exemple¹⁰⁷.

Les lampes à verre orange dessinées par Marc Speeg en hommage à l'Alcazar¹⁰⁸ (à la porte de même teinte mais aussi à l'époque de prospérité du lieu) diffusent une lumière colorée censée répondre au bleu roi des moquettes¹⁰⁹ dans un jeu de couleurs complémentaires.

¹⁰⁵ Ainsi dénommé par les bibliothécaires, pour le différencier de l'Accueil proprement dit constitué par les banques de renseignements et d'inscriptions visibles une fois les portiques antivol passés.

¹⁰⁶ Conçus selon des prototypes de cabines rigides sans poteau, ils permettent une vision à 180° sur toute l'activité des trois étages.

¹⁰⁷ Toutes informations recueillies auprès de M.-N. Nogard.

¹⁰⁸ Cf. le site du designer Marc SPEEG, <http://www.speeg-michel.com/article.php?id_article=26>, pour voir des photos de ces lampes.

¹⁰⁹ Ce bleu de Prusse, proposé par A. Fainsilber et marqué des lettres *Alcazar* en noir, est étendu à la demande de l'équipe projet à l'ensemble des deux îlots « pour préserver l'unité du bâtiment ». Cf. note interne du 19/03/2002, *Chantier BMVR. Rétrospectif demandes*

L'ensemble est assez chaleureux, complété par le rouge sombre des tours pompiers et les chaises en bois orange, et compense bien la froideur du marbre utilisé pour le sol de la rue centrale. Les parements d'étagères faits sur mesure sont coordonnés aux plateaux des tables, d'un beige sobre, selon le souhait de l'équipe projet.

2.2.2.3. Les flux et structures

L'exigence de flexibilité et d'évolutivité des espaces intérieurs suppose bien évidemment qu'aucune structure ni installation technique ne soit définitive. L'architecte a donc pensé de vastes plateaux entièrement décroissés câblés par le plafond, réaménageables et modulables. Le principe des câbles et flux visibles est par ailleurs un choix esthétique propre à Adrien Fainsilber, caractéristique de son style architectural.

« La prise en compte des structures de fluides, comme composante essentielle d'un bâtiment, témoigne d'une préoccupation constante d'Adrien Fainsilber : assumer les apports de la modernité et les inscrire dans l'espace en leur donnant une dignité architecturale. Cette obsession d'une juste place des éléments techniques dans l'architecture (déjà visible dans les œuvres de Le Corbusier et de Louis Kahn) se transmue en authentique langage architectural ¹¹⁰ ».

Les branchements des postes informatiques et luminaires des tables, ainsi que ceux des banques d'accueil des départements sont donc encapsulés dans des gaines cylindriques grises, rappelant des mâts de pompiers et structurant verticalement l'espace. Ces mâts apportent en effet une cassure visuelle intéressante dans des volumes vides de toute cloison, rythmés seulement par le mobilier. Les grandes surfaces sans murs porteurs ni poteaux de soutènement des plateaux sont rendues possibles par une double structure dite en trame écossaise ¹¹¹, offrant aux usagers les grands espaces de circulation et de flânerie aujourd'hui devenus la norme dans toute bibliothèque publique moderne ¹¹². Cette trame délimite en outre des espaces au sol de forme carrée, identiques, rythmant de façon régulière et repérable les volumes intérieurs de la bibliothèque. La lisibilité des circulations, impératif du programme, est ainsi très bonne, identifiée dès le hall. *« Mieux que la signalétique », dit l'architecte, « la rue intérieure met en évidence la logique des circulations » ¹¹³.*

À l'Alcazar comme dans presque toutes les BMVR, l'impératif de décroissnement pour faciliter les circulations ¹¹⁴ a trouvé ses limites dans les problématiques de travail et de consultation silencieuse spécifiques aux sections patrimoniales. Le département Patrimoine se trouve ainsi, presque fatalement pourrait-on dire, renvoyé au troisième étage, loin de la rumeur du rez-de-chaussée et, de surcroît, protégé par une baie vitrée. Ici les contraintes d'organisation et de fonctionnement semblent rejoindre des considérations symboliques récurrentes et pour l'instant irrésolues : le dernier étage abrite les activités d'étude (associées aux disciplines telles que l'Histoire, la Philosophie, la Religion du département Civilisation) ainsi que les documents précieux (la petite salle du Patrimoine étant elle-même enclose dans l'espace déjà fermé du troisième, comme un sas supplémentaire), donnant à voir une distribution hiérarchisée des savoirs, des usages et des publics.

utilisateurs : moquettes, 2 p.

¹¹⁰ Cf. site internet du cabinet AFA.

¹¹¹ Trame porteuse du bâtiment basée sur une trame écossaise de carrés successifs de 8m de côté et alternativement de 2m de côté.

¹¹² La BPI faisant référence en la matière. Cf. CAROUX. *Architecture & lecture*, p. 214-216.

¹¹³ Cf. *Architecture intérieure*, avril-mai 2003, in *Revue de presse Alcazar (sélection)*, janvier-février 2003-2004, [s].

¹¹⁴ « L'opportunité d'un contact direct avec l'ensemble d'un fonds, au hasard des cheminements entre les rayons, conforterait la démarche d'un usager non spécialisé, tout en mettant à sa portée une richesse de choix qui est une invitation à diversifier sa consommation. », in VERON, Eliséo. Des livres libres. Usages des espaces en libre accès. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1988 [n. p., page 1 sur 14]. En ligne, <<http://bbf.enssib.fr/sdx/BBF/pdf/bbf-1988-6/bbf-1988-06-0430-001.pdf>>

Cette difficile balance entre circulation libre et espaces préservés et, de fait, réservés, l'architecte de l'Alcazar a tenté de la théoriser et d'y apporter des réponses d'intention : le grand escalier qui fait face à l'entrée ainsi que les ascenseurs de verre invitent à monter, la lumière plus généreuse « en haut » également. Mais il s'agit là d'une question inhérente à l'organisation des bibliothèques en général, qui ne trouve à Marseille qu'une illustration supplémentaire : la verticalité facilite-t-elle ou au contraire entrave-t-elle l'accès de tous au savoir ? Le public y voit-il une ascension vers la connaissance ¹¹⁵ ou plus prosaïquement un signe de ségrégation ? Problématique ancienne, ramification de celle, plus entêtante, de la difficile démocratisation culturelle, mais qui a cependant le mérite de relier l'architecture, ses partis pris et présupposés d'usage, à la réalité des perceptions et des comportements, souvent plus complexes voire inattendus, du public.

¹¹⁵BERTRAND, Anne-Marie et coll. *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*, Bibliothèques (Paris. 1978), ISSN 0184-0886 (Paris: Éd. du cercle de la librairie, 1997). Cf. introduction d'Anne KUPIEC, pp. 7-10.

III. Attractivité du monument-bibliothèque : perceptions et réalité

1. LA PERCEPTION DES USAGERS

Il n'existe pas d'enquête de satisfaction qui permettrait de connaître l'opinion du public, (inscrits, fréquentants non-inscrits, non-usagers etc.) sur l'architecture de la bibliothèque, son caractère imposant ou à l'inverse engageant. Pas de données d'ensemble sur l'impact de ce nouvel équipement particulièrement attendu et très ambitieux, mais plusieurs outils : les enquêtes menées dans la bibliothèque à l'occasion de l'ouverture en 2004 par une collègue, Catherine Roux, alors en stage ; les statistiques d'inscrits, de prêts, de fréquentation ; la presse et enfin, les témoignages que j'ai personnellement recueillis dans l'exercice de mes fonctions et ceux collectés par le cahier de remarques, à disposition des usagers à l'accueil.

1. 1. Enquêtes et témoignages

1.1.1. Des avis globalement favorables

Catherine Roux a mené, en 2004, une enquête par questionnaire et des entretiens individuels avec une dizaine d'usagers de l'Alcazar, selon un angle qui nous intéresse au premier chef dans le cadre de ce travail. Les personnes interrogées l'ont été, notamment, sur leurs usages de la bibliothèque et leur première impression et du bâtiment et des services, dans le contexte tout particulier et très médiatisé de l'après-ouverture.

« Les questions prévues portent sur le rapport qu'entretient le lecteur à la bibliothèque. Je lui demande d'abord comment il a découvert l'Alcazar, sachant que la façon dont on la lui a présenté aura influencé sa représentation du lieu et son désir de le découvrir par lui-même.

*Je cherche aussi à savoir à quel type d'usager j'ai affaire. Est-ce un habitué ou un visiteur occasionnel ? Est-il inscrit ? Vient-il régulièrement ? **Est-il plus intéressé par le confort, l'ambiance, la sociabilité, ou par l'utilité des collections et des services ? Est-il autonome ou recherche-t-il un accompagnement dans ses recherches ? Comment juge-t-il la réalisation du bâtiment, l'accueil qui lui est fait ?** »¹¹⁶.*

Des données statistiques extraites des réponses au questionnaire et des entretiens en face à face, analysées par C. Roux, on peut dégager les grands traits suivants : la bibliothèque est globalement très bien perçue par les usagers, tant au niveau du personnel et de l'accueil que

¹¹⁶ROUX, Catherine. *Usages et usagers dans une bibliothèque récente...* Op. cit., p. 51. L'enquête s'est étalée sur trois semaines, en octobre 2004. Le panel des personnes interrogées en entretien individuel est hétérogène : cinq hommes plus un enfant et cinq femmes, d'âges allant de 6 à 77 ans, de professions et d'origines géographiques variées. P. 53.

du bâtiment. Elle est jugée « *belle, grande* », « *moderne* » aussi. Peut-être plus significative encore est la proportion de gens venus pour la première fois à l'Alcazar dans le but de visiter les lieux, attirés par le battage médiatique et l'architecture. Ainsi, sur les 673 personnes questionnées sur leur motivation à venir à la bibliothèque, 12 % déclaraient être venues dans ce but, ce qui reste très important, plusieurs mois après l'ouverture. Le détail des pourcentages par sous-catégorie d'usagers indique en outre que chez les non-inscrits (surtout des hommes, étudiants et retraités), la visite motive à 37 % le déplacement. Les habitants de l'arrondissement de la bibliothèque (le 1er) sont 12 % dans ce cas (contre 9 % pour l'ensemble de la population marseillaise), et enfin les extérieurs à la commune, 30 %¹¹⁷. Cette dernière donnée n'est pas surprenante, tant il est vrai que l'on vient de loin plutôt pour découvrir un nouveau bâtiment que pour emprunter des livres, mais il est notable que ces personnes vivant à l'extérieur de Marseille aient pour une bonne proportion souhaité s'inscrire, indiquant par là-même qu'elles avaient été séduites par l'endroit.

Il semblerait d'autre part que « le confort du lieu » ait une influence directe sur les comportements des gens, la lecture sur place occupant 40 % des activités réelles alors qu'elle n'était pas la motivation première. Sur ce dernier point de la lecture sur place (qui englobe bien sûr les quotidiens du Kiosque de presse, accessible sans inscription et très fréquenté), C. Roux remarque que sont largement concernés les retraités, qui auraient davantage de temps que les autres pour lire et qui ne sont pas inscrits pour une bonne proportion¹¹⁸. Ce qui est paradoxal et suscite l'interrogation est que par ailleurs, ces mêmes retraités n'habitent pas le quartier et viennent souvent d'arrondissements éloignés (le 8e par exemple, dans les « *quartiers sud* » plutôt aisés et desservis par la bibliothèque de Bonneveine). Il est difficile de l'expliquer, du moins de déterminer si l'attraction de la bibliothèque est due au bâtiment ou aux collections. L'avis des bibliothécaires, évoqué plus loin nous donnera quelques éclaircissements.

Une autre tendance forte, corroborée par les témoignages spontanés du public auprès du personnel, est le sentiment de surprise des Marseillais devant un si bel équipement. Une surprise mêlée de la fierté de pouvoir faire visiter un bâtiment moderne et si visiblement coûteux à des amis, de préférence étrangers à la ville. Ce sentiment largement répandu atteste du besoin des habitants, du quartier mais pas seulement, de reconnaissance de leurs besoins et d'une légitimation de leur pratique culturelle dans ce qu'elle peut avoir de populaire et de quotidien. Il faut citer ici le dialogue avec Naïma, retranscrit par C. Roux en annexe de son étude¹¹⁹, éloquent sur ce dernier point :

« *Quelle impression avez-vous eue de l'extérieur ?*

- *Je me suis dit « comment ils ont fait ça ? ». Ils ont réussi à faire un changement, parce qu'avant c'était pourri ici.*

- *Comment avez-vous trouvé la façade du bâtiment ?*

- *Trop beau ! C'est propre, c'est moderne aussi. C'est très réussi parce qu'il y a la culture surtout.*

- *Et en entrant, qu'avez-vous pensé ?*

- *« On avance, il y a des progrès ». C'est calme, il y a la sécurité partout, ça rassure. Pour les enfants ? Oui, bien sûr, pour moi aussi. On est surveillé. enfin, pas surveillé mais il y a des personnes qui passent. Il y a des efforts. Et peut-être que les enfants qui étaient dehors à force de venir ici ils ont appris des choses ».*

¹¹⁷Ibid., p. 67-70

¹¹⁸Un écart entre les personnes ayant répondu au questionnaire et les inscrits de cette catégorie l'indique clairement.

¹¹⁹Ibid., p. XXVII-XXVIII.

On le voit, la construction revêt un caractère spectaculaire pour les habitants du quartier, tant par ce qu'elle induit de changements dans la vie et la physionomie de Belsunce (« *avant, c'était pourri* ») que par le pouvoir conjugué du marbre (matériau noble s'il en est) et de la Culture. Si besoin de légitimation il y avait, ce but-ci est, semble-t-il, atteint grâce à la dimension monumentale et fastueuse du projet architectural, dans le cadre plus général de la réhabilitation. Les avis des usagers divergent parfois sensiblement cependant, selon qu'ils sont du quartier et du centre-ville ou qu'ils viennent d'arrondissements plus socialement favorisés.

Lorsque je travaillais à l'accueil, plus exactement aux inscriptions, il m'était quotidien d'entendre des propos identiques à ceux de Naïma. Beaucoup de gens m'ont également demandé quelle était la filière professionnelle à suivre pour pouvoir travailler en bibliothèque et dans celle-ci en particulier. Il m'a été en revanche plus difficile d'avoir à recevoir des critiques attestant d'un point de vue radicalement opposé sur l'opportunité d'un tel équipement en un tel lieu (sous-entendu, pour un tel public). Bien que la plupart des remarques des usagers aient été positives à ce sujet, il est clair en effet que pour un segment de la population la monumentalité de la bibliothèque était déplacée dans ce quartier-là de Marseille et sujette à étonnement. Voire dans certains cas extrêmes, à indignation. Des exclamations du type « *mais pourquoi l'avoir mise [la bibliothèque] ici ?!* », « *quel dommage que ce soit dans ce quartier!* » étaient courantes les premiers mois.

À ces réactions spontanées plusieurs explications. La plus manifeste et la plus navrante est bien entendu d'ordre politique ou plutôt, à l'échelle des individus, idéologique. Pour certains citoyens électeurs et contribuables, il peut apparaître comme inadmissible que l'argent public serve à l'équipement d'un quartier dont les habitants vivent notoirement de l'aide sociale. Vision étroite et à court terme bien sûr, puisque c'est sans doute à ces populations-là que les outils et biens culturels font le plus défaut et que la bibliothèque se doit de les desservir autant que les autres, dans le cadre de sa mission générale, que définit par exemple le manifeste de l'UNESCO. Les opinions de courte vue émises sur l'Alcazar témoignent d'une négation complète des processus de solidarité sociale et d'intégration, voire parfois de prises de positions ouvertement racistes à l'encontre de « *ces gens-là* » qui se comportent comme chez eux à la bibliothèque. Et en effet, les enfants du quartier restent souvent jusqu'à la fermeture avec un grand frère ou une grande sœur, comme ils resteraient chez une tante ou une voisine. Mais cela prend pour le bibliothécaire un tout autre sens, qui n'y voit lui que le fruit d'une bonne politique de proximité et la raison d'être de son travail, même s'il a fallu certaines mises au point avec les familles pour que le département Jeunesse ne devienne pas une garderie libre.

De vraies « attaques » racistes, j'en ai cependant connu peu. Bien davantage des plaintes, plus ou moins fortes, et récriminations sur le fait que l'abonnement soit payant pour les gens imposables (ceux qui ont donc déjà contribué à la bibliothèque) et gratuit pour les non-imposables, les bénéficiaires des aides sociales (allocations de chômage, Revenu minimum d'insertion etc.). Les sentiments d'injustice sociale côtoient souvent, en toute bonne foi, les idées plus radicales.

Une autre raison plausible à l'incompréhension des gens face au choix du site est celle, plus intéressante parce que commune à beaucoup, sans distinction d'origine géographique ou sociale : l'inquiétude des usagers de voir un bâtiment public, beau et tout neuf en danger d'être abîmé, vandalisé, dégradé. Omniprésence des agents de sécurité ou respect de la bibliothèque ? Il n'en a rien été.

1.1.2. Des critiques récurrentes

Les remarques des usagers, lorsqu'elles ne sont pas orales, sont facilement plus critiques, trouvant à s'exprimer librement par écrit sur un cahier de doléances ou sur un questionnaire sur support papier, loin du regard du bibliothécaire. Si l'architecture extérieure est généralement appréciée, l'accessibilité reste un point noir notable pour un équipement qui a tant misé sur l'attractivité de son implantation et les facilités offertes aux publics handicapés. Pour tous ceux qui viennent en ville en voiture en effet, Belsunce est impraticable, aussi bien le cours que le quartier. Garer sa voiture reste un problème quotidien à Marseille et, si le Centre Bourse est tout proche, ses parkings en sous-sol sont payants, ce qui reste dissuasif. La bibliothèque a été conçue, il est vrai, comme un élément du projet urbain dans lequel le tramway, inauguré en 2007, devait être l'infrastructure indispensable, le système nerveux. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact du tramway sur la fréquentation de l'Alcazar, mais on peut gager qu'il sera bénéfique, avec un arrêt « Belsunce-Alcazar » situé juste devant la bibliothèque.

Ce qui revient plus nettement dans les doléances en 2007 et qui ne diffère pas de celles de 2004 est la très mauvaise impression faite sur les usagers par l'état des sanitaires du hall de pré-accueil (critiques très virulentes devant ce qui apparaissait à l'ouverture comme un manque de respect du public). Le diagramme en annexe montre bien que le problème reste entier, avec celui, toujours prégnant, du bruit ambiant (ascenseurs, foule, téléphones portables...).

Dans un même sous-ensemble nous placerons la présence souvent perçue comme pesante des agents de sécurité, l'absence de cafétéria et d'un lieu où l'on pourrait parler haut et se détendre, enfin le manque de chaleur du bâtiment. Le marbre au sol et l'amplitude du volume de la rue centrale peuvent il est vrai donner ce sentiment, accentué par le fait que, pour des raisons de sécurité sans doute¹²⁰, le hall de pré-accueil est dépourvu de sièges ou d'un quelconque mobilier. En hiver l'atrium est de plus soumis à des courants d'air froids à chaque entrée d'un visiteur dans la bibliothèque, la banque de prêt et l'ensemble du rez-de-chaussée étant mal protégés par des portes vitrées que l'on ne peut laisser fermées pour des raisons de flux.

L'absence de convivialité apparaît donc comme le point faible de la bibliothèque, d'un point de vue strictement architectural puisque le personnel n'est pas ou rarement incriminé par le public ; jugement d'usagers mais aussi de professionnels de l'architecture et du design en visite à l'Alcazar.

Trop de faste a pu parfois nuire à l'image de service public (par définition gris et terne dans l'imaginaire collectif?) de la bibliothèque et susciter des réactions d'incompréhension ou, rarissimes, de rejet. Un homme a un jour crié son dépit dans la rue en me prenant à témoin, assimilant la construction de la bibliothèque à un avatar de plus du mépris des classes dirigeantes pour « les gens » : « *ils devraient plutôt nous construire des logements !* » a été son dernier mot devant ce qui représentait pour lui une réalisation élitiste et tape-à-l'œil. Les usagers dans l'ensemble ne sont pas dupes de la distinction entre ce qui relève de l'investissement (l'engagement de la Ville dans un chantier prestigieux) et du fonctionnement. La carence de documents - surtout des DVD - est le premier reproche, ce dès l'ouverture et malgré des collections quantitativement conséquentes de près de 350 000 documents en libre accès ; l'attente trop longue au prêt en est un autre, associé par les gens à la pénurie de personnel. Ce n'est pourtant pas la raison principale de l'attente : les cinq bornes de prêt ne

¹²⁰Le poste de sécurité y est installé. En outre, l'accès à l'escalier menant à la salle de conférence au sous-sol et à la salle d'exposition au 1er étage doit rester dégagé en cas d'intervention ou d'évacuation. Certains aménagements pourraient cependant probablement s'envisager pour rendre cet espace un peu plus accueillant.

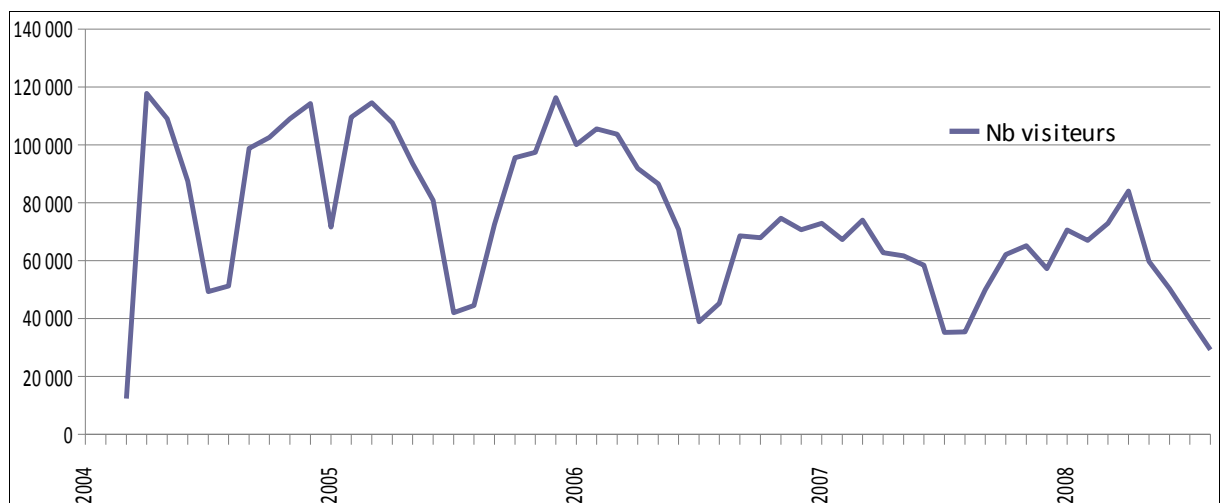
fonctionnent pas toujours aux heures d'affluence, auxquelles par ailleurs tous les postes de prêt et de retour sont souvent pourvus d'agents. L'organisation spatiale du rez-de-chaussée et des circulations est bien plus souvent pointée comme génératrice de « bouchons », ainsi que les dysfonctionnements, fréquents dans les premiers mois, du mécanisme (tapis roulant et ascenseur) du prêt-retour.

Manque de personnel et horaires d'ouverture jugés trop chiches apparaissent au public comme particulièrement inadmissibles dans un tel cadre, en contradiction avec l'ambition de départ. Le monument est bien perçu comme une vitrine par les usagers, mais bien qu'il n'y ait pas de plaintes formulées sur « *ce que cela a pu coûter*¹²¹ », les usagers attendent de cette vitrine que l'offre suive leur demande, qui s'avère très légitimement forte.

1.2. Les statistiques de fréquentation et prêt

Les statistiques sont là pour le rappeler : l'effet d'appel a largement fonctionné pour l'ouverture de l'Alcazar, en 2004. Le public était au rendez-vous, attiré par la presse, l'effet de foule devant la bibliothèque (jusqu'à deux heures de queue pour s'inscrire, certains jours !) et le bouche-à-oreille des familles et amis. C. Roux voit même dans le fait que beaucoup sont venus en groupe les premiers mois le signe d'un comportement visant à se rassurer et se donner confiance devant un édifice intimidant¹²².

Le graphique de la fréquentation¹²³ rend bien compte de ce succès, même s'il faut sans doute relativiser les chiffres des premiers mois en tenant compte de la marge d'erreur possible causée par une file d'attente permanente dans le hall, pouvant perturber les compteurs d'entrée par des mouvements incessants.



La fréquentation a baissé, sans surprise, les années suivant l'ouverture. Parmi toutes les causes possibles, dont la retombée médiatique, citons les travaux d'aménagement du tramway pendant lesquels accéder à la bibliothèque a été très difficile, le trottoir étant entièrement détruit devant l'Alcazar. Les usagers et passants ont pu durant de longs mois avoir l'impression que la bibliothèque était inaccessible, en perpétuels travaux, sensation accentuée

¹²¹D'après Annie POGGIOLI-BARRY, directrice de l'Alcazar. Propos recueillis en entretien, novembre 2008.

¹²²ROUX. *Usages et usagers dans une bibliothèque récente*. P. 67.

¹²³D'après les données aimablement fournies par Eric LAZERGES. Voir en annexe les données mensuelles chiffrées. Les mois de mars et avril sont plus « gonflés » que les autres en raison de l'affluence de gens venus se réinscrire (la bibliothèque ayant ouvert ses portes le 30 mars 2004) à la date anniversaire ou un peu avant.

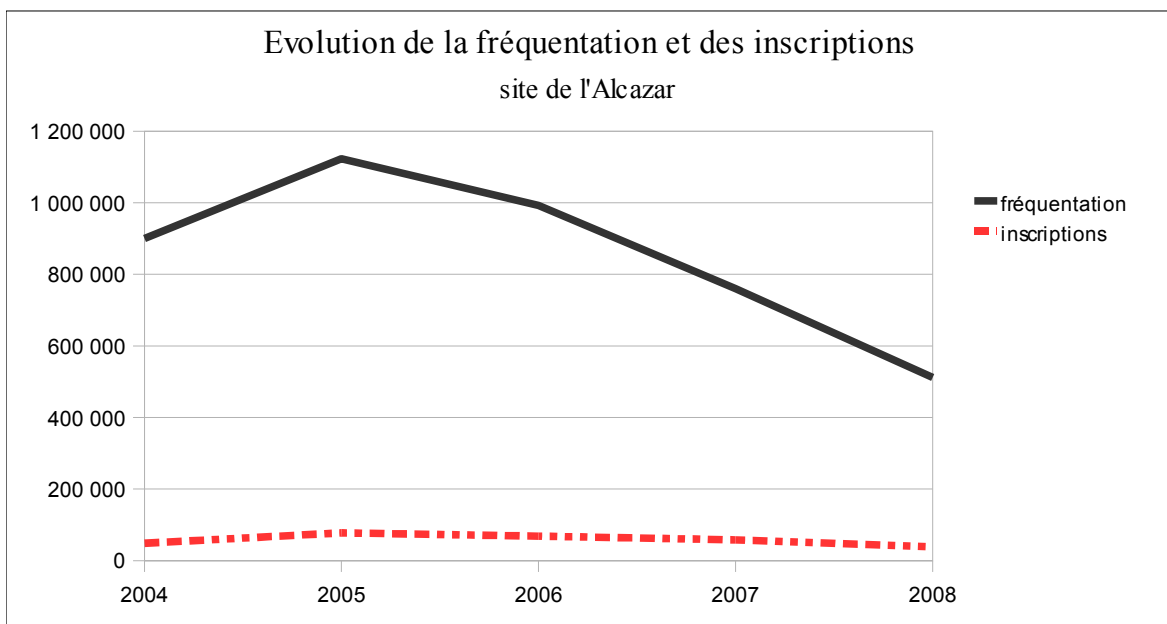
par la disposition de barrières de sécurité tout le long de la façade en prévision de la chute redoutée d'une des plaques de marbre.

L'accessibilité mais aussi la monumentalité du bâtiment ont sans doute été quelque peu mises à mal par cet environnement dégradé. D'autres causes expliquent cependant la baisse de fréquentation, telles que le retour de certains usagers dans leur bibliothèque de quartier, passée la curiosité pour le nouvel équipement ; l'abandon des usagers habitant hors Marseille rebutés par le trajet et les difficultés de stationnement ; la déception, aussi, de certains qui pensaient pouvoir emprunter davantage de documents audiovisuels (les DVD surtout). Sans omettre, enfin, les personnes déroutées par le fonctionnement des services de l'Alcazar, différent des bibliothèques de quartier et la « sévérité » du règlement ¹²⁴. Pour certains usagers, l'omniprésence du personnel de sécurité et la rigidité des règles, appliquées plus soûplement dans les annexes, a été rédhibitoire.

Fréquentation et inscriptions ont donc baissé, mais pas dans les mêmes proportions. Les données et le graphique ci-dessous montrent que beaucoup d'usagers de l'Alcazar ne sont pas inscrits mais utilisent les services de la bibliothèque (l'accès internet, la consultation et la lecture sur place, l'écoute sur place au département Musique etc.).

	2004	2005	2006	2007	2008
inscriptions	48 475	77447	68284	58047	38491
fréquentation	851 544	1 046 015	924 316	701 926	473348

données Alcazar



Ce qui laisse relativiser le reproche de manque de chaleur et de convivialité à l'égard de l'établissement, en l'attente des analyses qu'une enquête approfondie de publics pourrait livrer. Il semble bien que pour une part des usagers, la bibliothèque, toute imposante qu'elle soit, ait trouvé sa place dans les activités quotidiennes ou à tout le moins familières et que son statut d'établissement de proximité ne puisse pas lui être contesté.

¹²⁴L'article 12 par exemple : « Les appareils de télécommunication (téléphones portables) doivent être déconnectés dès l'entrée dans la BMVR. L'écoute ou le visionnage de CD et de DVD sur du matériel personnel sont interdits dans l'enceinte de la BMVR. ». Voir le blog Bibliosession à ce sujet : <<http://www.bibliosession.net/2008/08/29/le-probleme-de-l'article-12-a-lalcazar-de-marseille/>>. Les modalités de prêt et de pénalités de retard surtout, sont perçues comme complexes et trop strictes. Règlement disponible en ligne, <<http://www.bmvr.marseille.fr/Fede/Site/Presentations/BMM-FR/pdf/reglement.pdf>>

1. 3. Dans la presse : un succès populaire

Le succès à l'ouverture de la bibliothèque a été largement relayé par la presse locale surtout, nationale aussi, sur le mode que l'on pouvait attendre. Celui d'une revanche de Marseille la déshéritée, d'un regain culturel marqué par un geste fort, architecturalement et politiquement, en direction de la culture et de la population.

« *Comblant un sérieux retard de la ville en matière de lecture publique, [la bibliothèque] a remporté un succès d'affluence immédiat, et s'est installée comme chez elle dans l'étrange décor du quartier Belsunce, cœur métissé et commerçant de la Marseille populaire* »¹²⁵.

« Étrange décor » que Belsunce selon le journaliste qui rejoint là les étonnements voire même le scepticisme du public déjà cités quant au choix de l'emplacement, mais tisse le reste de son article sur un mode élogieux et bienveillant. Ce tarticle, rédigé à l'occasion de l'inauguration officielle par le président Chirac quelques mois après l'ouverture effective, donne la parole au directeur des bibliothèques d'alors, François Larbre, lequel voyait en l'architecture du lieu et notamment sa grande lisibilité la raison du succès. Il faut s'arrêter un instant sur ce critère avancé par F. Larbre comme déterminant parce qu'il est révélateur encore une fois de ce que la communication institutionnelle a voulu donner à penser et à voir de la bibliothèque : la trame écossaise et la clarté, pour l'usager, de l'organisation spatiale, mettraient le lecteur ou visiteur à l'aise. Bien orienté dans un bâtiment pourtant très grand (11 000 m² pour l'îlot public), celui-ci trouve ce qu'il cherche et, s'il ne cherchait rien de précis, il peut toutefois flâner à sa guise sans avoir le sentiment de s'être égaré. Attiré par un extérieur monumental et par l'effet de foule, l'usager rassuré et bien guidé à l'intérieur revient. Une monumentalité bien tempérée par la prise en compte du public, en quelque sorte.

Ailleurs dans la presse, sur support papier et en ligne, la bibliothèque a également été célébrée pour la modernité des choix technologiques (la *Radio Fréquence IDentification* ou RFID utilisée pour l'équipement des documents et la gestion de l'antivol par exemple¹²⁶) et la beauté de la façade (« *un bijou de bibliothèque* » titre par exemple La Provence en 2004). Le tout formant un ensemble présenté comme inédit à Marseille et annonciateur de temps nouveaux.

La presse plus ouvertement opposée à la politique municipale n'est pas moins élogieuse sur le bâtiment. Elle ne se prive pas en revanche de se faire l'écho des revendications du personnel concernant les effectifs et de celles des usagers sur les horaires d'ouverture. L'idée de fond reste celle de l'inadéquation entre les moyens investis et le succès rencontré, et l'enveloppe de fonctionnement destinée à l'embauche de personnel. La Marseillaise évoque le problème sur le thème du « *bel outil mais sans moyens* »¹²⁷, déplorant ainsi que l'on en arrive presque à espérer la baisse de la fréquentation. Paradoxe, pour l'élue communiste interviewé, pour une ville en retard sur le plan de la lecture publique.

¹²⁵ *Le Monde*, édition du lundi 24 novembre 2004.

¹²⁶ Le caractère novateur de la solution hybride adoptée a cependant généré beaucoup de dysfonctionnements ultérieurs. *Les Échos* annonçaient en 2004 (n° 19162 du 19 Mai 2004, p. 33) le futur automate de retour, « *une première, qui permettra un service de retour vingt-quatre heures sur vingt-quatre* » lequel n'a jusqu'à présent pas fonctionné pour des raisons liées à l'extrême complexité et fragilité du mécanisme et des étiquettes à puces, à la gestion problématique du retour des documents par le logiciel PortFolio enfin.

¹²⁷ Édition du 2 juin 2004. Article d'Angélique SCHALLER.

2. LA VISION DES BIBLIOTHÉCAIRES...

2.1. ... de l'Alcazar...

2.1.1. ... sur le bâtiment

L'avis des bibliothécaires sur la bibliothèque est évidemment intéressant à plus d'un titre. Leurs pratiques de travail en tant que professionnels ainsi que la façon dont ils « utilisent » le bâtiment sont révélatrices des qualités et défauts de la conception. Je n'ai pas interrogé les bibliothécaires de l'Alcazar sur ces pratiques, je ne les ai qu'observées et faites miennes, aussi. J'en dirai brièvement quelques mots en me plaçant moi-même dans la position de témoin.

Du point de vue de l'usage, la bibliothèque répartie en deux îlots distincts (public d'un côté de la rue du Baignoir, administratif de l'autre) astreint le personnel à de nombreux déplacements entre l'un et l'autre, coûteux en énergie mais surtout en temps. Les distances à parcourir pour rejoindre son poste de travail à la banque du département lorsqu'on vient du prêt ou de la salle de tri en sous-sol induisent des retards et un effet « boule de neige », d'autres retards des agents attendus au prêt-retour. La banque de prêt située au rez-de-chaussée étant le point névralgique de l'activité de la bibliothèque, le retard d'un ou plusieurs agents à une heure de grande affluence peut avoir des conséquences importantes sur la file d'attente. Et des répercussions sur les relations interpersonnelles, que ce soit entre collègues ou, plus gênant, entre le personnel et les usagers mécontents. De ce point de vue, les dimensions du bâtiment et une organisation efficace des services sont relativement difficiles à concilier. Nombreux sont d'ailleurs les bibliothécaires à souhaiter la réaffectation des opérations de transaction des documents dans les départements thématiques, libérant ainsi l'espace de l'atrium pour la circulation et la déambulation du public. Réaménagement inenvisageable, on s'en doute, sur le plan technique comme sur celui, plus délicat encore, de l'absolue propriété du maître d'œuvre sur la conception du bâtiment.

Baromètre de la fréquentation de la journée, l'activité de la grande banque de prêt (saturation, engorgement ou *a contrario* désœuvrement des agents) est grande génératrice de bruit. Avec le manque de clarté, c'est le reproche majeur des bibliothécaires qui ont répondu au bref questionnaire (en annexe). Tous s'accordent sur ce point : la bibliothèque aurait gagné à être plus lumineuse, surtout au rez-de-chaussée et au premier étage, particulièrement au département Jeunesse. De fait, cette section du bâtiment souffre de n'avoir pour toute source de lumière naturelle que la baie donnant sur le grand espace central de la bibliothèque et le patio déjà mentionné. Pas de fenêtre sur l'extérieur du fait de la configuration des lieux. Les deux salles de lecture¹²⁸ sont en effet isolées et du Cours Belsunce et de la rue Nationale, d'une part par un immeuble d'habitation qu'il n'a pas été possible de démolir, d'autre part par les pièces réservées à l'heure du conte et aux ateliers d'animation. Les contraintes environnementales ont été ici déterminantes et difficilement contournables par l'architecte. Il est vrai que certains jours un peu gris, le département Jeunesse est particulièrement sombre. Ce qui accentue considérablement l'impression de saturation et de fatigue, dans un espace par ailleurs très bruyant de par son public.

¹²⁸Le Département Jeunesse est réparti sur deux plateaux, l'un au rez-de-chaussée et l'autre au premier étage. Probablement par souci d'isolation phonique, les deux espaces sont fermés par des portes et baies vitrées, filtrant d'autant plus la lumière chiche qui arrive de la verrière.

La bibliothèque est pourtant jugée par la plupart des collègues comme assez agréable, prise comme un tout. Leur opinion sur l'architecture est nuancée, même si elle est positive, dans l'ensemble. La façade pour certains est « *austère et n'invitant pas à entrer* », trop intimidante (par le choix du marbre), donnant « *une image encore trop précieuse de la culture* ». Pour d'autres l'architecture extérieure reste peu significative et la bibliothèque bénéficie surtout d'un emplacement idéal. Si tous ont répondu aux questions posées sur ce sujet, peu y avaient déjà réfléchi, montrant en cela que la profession ne considère pas encore de façon unanime qu'il y ait là un enjeu réel. « *Toutes les BMVR se ressemblent* » a dit une collègue pour clore la question de l'architecture.

Spacieuse, la bibliothèque laisse cependant beaucoup d'espaces inutilisés (hall et rue centrale surtout) et souffre des problèmes liés à la gestion et la maintenance d'un tel volume : climatisation mal réglée, courants d'air au rez-de-chaussée, coûts énergétiques de fonctionnement... Ce grand espace s'avère en outre moins évolutif que prévu, en raison de l'inamovibilité des banques d'accueil.

Corollaire du manque de clarté et du bruit, des espaces un peu trop grands et de la froideur d'ensemble, le manque de convivialité est donc le point de convergence entre les avis du public et ceux des personnels de l'Alcazar. On souhaite ainsi unanimement la création de lieux de rencontre, de parole libre et tout simplement de restauration, pour faire de la bibliothèque un endroit où passer toute une journée puisse être possible et agréable.

2.1.2. ... sur les publics

Malgré les remarques critiques, les bibliothécaires reconnaissent volontiers que la bibliothèque est attractive, même s'ils restent indécis sur ce qui a pu jouer sur la perception du public. Dans l'ensemble les réponses vont dans le même sens : le bâtiment est moderne, il se voit bien, « *structurant* » l'espace urbain. Son effet sur la fréquentation a été et reste positif bien qu'à différencier selon les publics. Les personnes âgées par exemple sont apparemment les victimes de la froideur et des dimensions du lieu. C'est là la perception personnelle des bibliothécaires, qu'il faudrait pouvoir corréler à des statistiques d'inscriptions (qui laisseront de côté les non-inscrits, en nombre importants pourtant) qui s'appuieraient sur les codes de la CSP¹²⁹. Les publics les plus favorablement touchés par le nouvel équipement sont sans surprise les enfants (ceux du quartier en majorité mais aussi ceux des écoles venues en grand nombre se réinscrire en tant que collectivités emprunteuses et travaillant en partenariat avec le département Jeunesse sur les accueils de classes).

Les bibliothécaires espéraient la venue de nouveaux publics et l'extension de l'usage de la bibliothèque à des populations défavorisées : ils ont pour l'ensemble le sentiment que cet objectif est atteint mais il est vraisemblable que le travail d'accueil quotidien leur apparaisse plus déterminant que la réelle influence de l'architecture. Il s'agit plutôt d'un tout : ils sont d'accord pour dire que la bibliothèque a modifié l'image du quartier, la perception qu'en ont les habitants, et d'un point de vue strictement professionnel, l'audience de Marseille sur les deux plans, national et international. La renommée architecturale de l'Alcazar a précédé sur cette échelle l'intérêt professionnel.

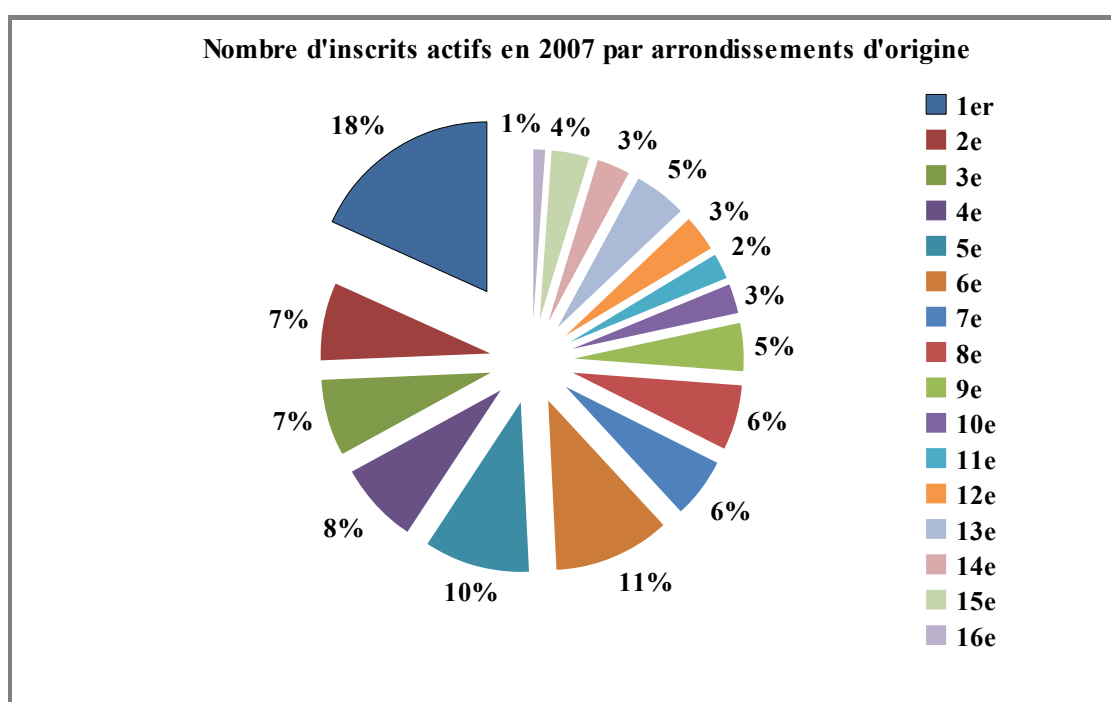
¹²⁹« Catégorie socio-professionnelle », nomenclature de l'INSEE. Souvent peu exploitable car purement déclarative et parfois peu adaptée à la réalité des professions exercées, elle est pertinente dans le cas des retraités.

2.2. Les professionnels des bibliothèques

Les professionnels des bibliothèques ont plus ou moins des avis similaires sur ce qui peut poser problème dans l'architecture de l'Alcazar : des espaces trop sombres, des recoins gourmands en personnel, un quartier environnant « *réputé difficile* ». Mais aussi une bonne lisibilité de l'ensemble et une première impression positive¹³⁰.

3. L'ATTRACTIVITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE SUR LES HABITANTS DU QUARTIER

La bonne insertion de la bibliothèque dans le quartier ne fait aujourd'hui pas vraiment de doute, à voir le graphique des abonnés actifs de 2007 par arrondissement d'origine.



Sans surprise, les abonnés domiciliés dans le 1er arrondissement sont les plus nombreux¹³¹. Et il ne s'agit que des abonnés se servant effectivement de leur carte. Il est pour l'heure difficile d'évaluer la composition de la population des lecteurs sur place, ceux du Kiosque de presse notamment. Mais l'usage très régulier des habitués de ce service, constaté par le personnel, pour un quart d'heure ou une après-midi de lecture des quotidiens de presse, suppose une certaine proximité du domicile des lecteurs. La presse proposée est de plus à dominante méditerranéenne, et en plusieurs langues dont l'arabe, que ce soit sur support papier ou électronique¹³². La bibliothèque est donc un vrai service de proximité, dont le public actuel semble relativement fidélisé. Les longs travaux (sur plusieurs années) de fouilles puis de construction ont laissé aux habitants le temps de construire une sorte d'histoire commune

¹³⁰Voir à ce sujet par exemple le compte-rendu par J.-F. Jacques de la visite de l'ADBGV en 2005. <http://www.adbgv.asso.fr/index.php?page=je_2005_marseille_jacques>.

¹³¹Ils étaient déjà majoritaires en 2004 mais dans une proportion bien plus importante. Cf. annexes.

¹³²Le portail de la presse méditerranéenne est proposé sur place et à distance. Les abonnements en ligne doublés d'un abonnement papier consultable au Kiosque sont signalés.

entre eux et la bibliothèque, prolongée par un rapport devenu familier qu'il est intéressant d'interroger.

L'étonnante appropriation de la bibliothèque par les usagers doit probablement beaucoup à son emplacement bien sûr, mais aussi à l'analogie, consciente ou non pour les usagers, des espaces et modes de fonctionnement de l'Alcazar avec les codes du centre commercial ou du supermarché. Cette idée revient de façon récurrente dans la presse professionnelle et avec elle la question toujours en débat : est-ce bien ou mal de jouer sur la familiarité des usagers avec le monde mercantile pour les attirer à la bibliothèque ? Est-il légitime de proposer des bâtiments et services sur le mode de la consommation si cela permet de gagner de nouveaux publics ?

Nous avons cité Pierre Riboulet¹³³, qui se déclarait profondément hostile à ce type de démarche chez un architecte, au nom de la dignité de la culture et du projet architectural censé la représenter et l'abriter tout à la fois. Le débat reste ouvert chez les architectes. Mais qu'en est-il chez les bibliothécaires ? À Marseille, ceux-ci pensent volontiers que l'environnement commerçant du quartier Belsunce, du grand centre commercial du Centre Bourse, voisin immédiat de l'Alcazar, associés aux éléments architecturaux relevant d'un vocabulaire de magasin (la vitrine par exemple) sont une des composantes majeures du succès de la bibliothèque. À l'intérieur, la banque de prêt est vue par le public comme une sorte de caisse enregistreuse où, si l'on ne paie pas, on vous délivre pourtant un ticket mentionnant les prêts effectués par carte. Les passerelles, l'organisation en plateaux étagés, voire la présence des vigiles rappellent le grand magasin de livres et il arrive régulièrement qu'un usager demande si l'on peut acheter les livres de la bibliothèque. Le service attendu est, en conséquence, assez similaire : le public a par exemple du mal à comprendre la modestie des horaires, différents de ceux des commerces avoisinants, ou encore l'absence de sacs en plastiques « à la caisse ».

Ce mode d'utilisation de la bibliothèque qui fait agir l'usager en consommateur décomplexé prend également sa source dans la présentation en libre accès des collections, offre proposée en l'attente du chaland.

« L'étalement spatial d'un fonds en libre accès n'est rien d'autre qu'une mise en espace de l'offre, c'est-à-dire, une énonciation de l'offre »¹³⁴ écrit Eliséo Veron. Il semble que cette énonciation ait été perçue comme telle par le public de l'Alcazar, davantage enclin à critiquer la faiblesse des collections (en quantité du moins, rarement en qualité) qu'aucun autre élément, service ou autre. Sans renier les recommandations des années quatre-vingts des professionnels des bibliothèques préoccupés de la forme de la bibliothèque idéale, soit « *faire des bibliothèques aussi familières que des supermarchés*¹³⁵ », l'architecte a malgré tout réussi à donner à l'Alcazar la dimension monumentale imposée par les commanditaires.

¹³³BERTRAND. *Ouvrages et volumes*, p. 141. La bibliothèque selon Riboulet, doit afficher « dignité et élégance » à l'exclusion de toute allure de supermarché. On ne peut pas vraiment affirmer que ce soit le cas de l'Alcazar, pourtant l'analogie fonctionne.

¹³⁴VERON, Eliséo. Des livres libres. Usages des espaces en libre accès. *Bulletin des bibliothèques de France*, t.33, no. 6 (1988), p. 14.

¹³⁵CAROUX. *Architecture & lecture*. P. 158. Citation de M.-F. BISBROUCK.

Conclusion

La conception de la bibliothèque aussi familière que le supermarché développée dans les années 80 est paradoxalement concrétisée dans l'Alcazar, bibliothèque des années 2000. Paradoxe d'un bâtiment très monumental, qui joue avec l'espace urbain environnant pour mettre en scène cette monumentalité sans pour autant se départir de son caractère très affirmé de bibliothèque de proximité. « *La bibliothèque se banalise en se faisant remarquer* »¹³⁶ usant de son statut mixte de lieu touristique à visiter et faire visiter, de lieu de promenade climatisé quand il fait trop chaud et, surtout, de lieu de ressources documentaires gratuites. Un lieu central, au carrefour du centre commercial, des facultés (de Saint-Charles, la Canebière), des écoles, collèges, lycées, ce en plein centre historique.

De plain-pied sur la rue, enchâssée dans les rues industrielles du quartier Belsunce, la BMVR est aujourd'hui desservie par le tramway et se trouve sur l'itinéraire quotidien des habitants du quartier et de l'ensemble de la population. La notion de réseau de bibliothèques, encore embryonnaire et floue pour les usagers il y a peu, prend forme et confère ainsi davantage encore de « banalité » à un édifice pourtant exceptionnel, du point de vue architectural, dans le centre-ville. Ce qui pouvait apparaître comme des logiques contraires, soit la création d'un équipement annoncé comme outil de démocratisation culturelle et une ambitieuse politique de rayonnement méditerranéen et européen se concilie finalement bien, étonnamment.

Une question se pose, pourtant, relative au cœur même de l'activité de la bibliothèque, indépendamment de l'audience de l'Alcazar dans le milieu de l'architecture. En effet, et c'est un trait commun aux BMVR relevé par le dernier rapport d'activité de la DLL, la bibliothèque construite par Adrien Fainsilber fait figure de référence architecturale et reçoit à ce titre de nombreuses visites de groupes de professionnels (étudiants en architecture ou en design). Récemment encore, des étudiants de l'école d'architecture de Marseille ont entamé une étude sur la façade vitrée orientée plein ouest (parti assez exceptionnel dans une région aussi ensoleillée) et sur les répercussions sur le confort, la lumière et la chaleur. Dans l'histoire des bibliothèques, les bâtiments qui ont vu le jour au début des années 80 et 90, comme la Maison de L'Image et du Son (MLIS) de Villeurbanne et le Carré d'Art de Nîmes sont également devenus des références architecturales incontournables et des symboles du pouvoir municipal mais « *en aucun cas n'ont servi de schéma de référence pour les bibliothécaires* » écrit Hélène Caroux dans *Architecture et lecture*. Ce qui signifie que quelle que soit la réussite du bâtiment et la vitrine qu'il offre de la ville, cela n'induit pas systématiquement de réussite sur le plan de l'organisation du travail ni de l'accueil du public.

Pour les bibliothécaires de l'Alcazar interrogés, des animations et de la qualité de l'accueil découlent une grande partie de la fréquentation et de la réputation de la bibliothèque, son attractivité. Bien plus que de son architecture extérieure, même s'ils lui reconnaissent un rôle.

¹³⁶Cf. SYREN, André-Pierre. Bibliothèques et architectes : Les bibliothèques dans l'*Architecture d'Aujourd'hui*. *BBF*, 2007, n° 1, p. 34 : « plus on construit des bâtiments aux formes originales, plus les établissements acquièrent une visibilité dont la controverse augmente parfois l'impact. De la médiathèque de quartier à la Bibliothèque nationale de France (BnF), il n'est d'équipement qui ne soit pensé en termes de développement urbain. L'argumentaire des annonces immobilières qui s'appuie désormais volontiers sur la proximité de bibliothèques traduit d'une autre manière leur (re)naissance dans l'espace public ».

Or qui dit animation, accueil, services, dit coûts. On ne saurait parler d'attractivité du bâtiment sans évoquer son offre de contenus. Le public sait visiblement faire la différence et se montrer très critique à l'égard de ce qu'il estime insuffisant, au regard du contenant qu'on lui a vendu souvent à grands frais de communication.

La question du coût de fonctionnement est aujourd'hui un élément constitutif de la programmation des bibliothèques : les programmes devraient tous être accompagnés d'un budget prévisionnel de fonctionnement qui tienne compte non seulement des coûts du bâtiment (maintenance) mais aussi des besoins induits par les choix d'organisation (masse salariale, acquisitions, animations). Les nouveaux bâtiments nécessitent souvent plus de personnel (le coût moyen représente plus des deux tiers des dépenses de fonctionnement, à la charge des villes) et des budgets d'acquisitions à la mesure des collections et de l'attente du public.

« Il y a une inadéquation complète entre l'idée de faire un bâtiment qui promeut des services et d'une certaine qualité architecturale et les budgets de fonctionnement que cela nécessite. Or, les élus refusent d'accepter que s'il n'y a pas de budget de fonctionnement, il n'y a pas de services quelles que soient la beauté et la qualité du bâtiment », affirmait en 2003 M.-F.Bisbrouck dans un entretien¹³⁷.

L'attractivité de la bibliothèque en tant qu'architecture monumentale trouverait ainsi ses limites dans l'adéquation ou non de l'offre de services aux usagers. Et quand il s'agit de services, il faut l'entendre au sens large et prendre aussi la mesure des attentes des usagers en matière de confort de séjour notamment. Loin d'être anecdotique, la question de la propreté des toilettes posée avec insistance et parfois violence révèle l'importance des « conditions de vie » au sein de la bibliothèque, rédhitoires pour certains usagers. La demande également fréquente de « plus de convivialité » peut se traduire, dans la même perspective de confort, par le besoin d'espaces isolés du bruit ou *a contrario* des tables de travail, et où ni les uns ni les autres ne se gêneraient et pourraient ainsi profiter à plein de la bibliothèque selon *leur* usage.

L'Alcazar fêtera en 2009 ses cinq ans d'ouverture au public par la mise en œuvre de cinq nouveaux services, montrant ainsi sa volonté de relancer la dynamique aujourd'hui retombée de la nouveauté d'un bâtiment spectaculaire. La Ville entre qui plus est dès maintenant dans la préparation de 2013, année de consécration de Marseille comme capitale européenne de la culture qui scellera le renouveau culturel et urbanistique engagé depuis les années 90.

Dans ce contexte, la bibliothèque municipale à vocation régionale de Belsunce devra mettre en valeur son inscription dans la ville et son rayonnement au-delà, tout en travaillant toujours plus sur l'accueil de tous ses publics. D'un point de vue architectural et de l'organisation des espaces, le réaménagement du vaste hall de pré-accueil qui ne constitue aujourd'hui qu'un sas de sécurité¹³⁸ serait une première étape, immédiatement perceptible pour le public : investir cet espace avec du mobilier, même en petite quantité, en faire un endroit attractif et chaleureux visible depuis la rue constituerait déjà, en soi, une offre supplémentaire de service.

¹³⁷Citée par CAROUX. *Architecture et lecture, op. cit.*

¹³⁸Les vigiles de la société de surveillance sont en effet les premiers agents que rencontre l'utilisateur lorsqu'il doit se soumettre au dispositif Vigipirate et ouvrir son sac à l'entrée.

Bibliographie

BIBLIOTHÈQUES (GÉNÉRALITÉS)

AROT, Dominique. *Les bibliothèques en France : 1991-1997*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1998. ISSN 0184-0886.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques*. Repères (Maspero) ; 247. Paris : la Découverte, 2007. ISSN 0993-7625.

BERTRAND, Anne-Marie. *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2002. ISSN 0184-0886.

BERTRAND, Anne-Marie, ORY, Pascal. *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider : 1945-1985*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1999. ISSN 0184-0886.

CHARENTREAU, Anne-Marie, LEMAÎTRE, Renée et CHARTIER, Roger. *Drôles de bibliothèques... : le thème de la bibliothèque dans la littérature et le cinéma*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. ISSN 0184-0886.

ROUET, François, FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. *La grande mutation des bibliothèques municipales : modernisation et nouveaux modèles*. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, 1998. ISBN 2-11-091142-5.

SYREN, André-Pierre. Vers une bibliothèque de synthèse : architectes et bibliothécaires à l'heure du document numérique. In LARDELLIER Pascal et MELOT, Michel (dir.). *Demain, le livre*, Séminaire de 2004, Université d'Oradea, Roumanie, Paris :L'Harmattan, 2007, p. 131-156.

VERNET, André, JOLLY, Claude, VARRY, Dominique et POULAIN, Martine. *Histoire des bibliothèques françaises*. Paris : Promodis, 1988. ISBN 2-7654-0472-0.

PRATIQUES DE LA LECTURE

MARESCA, Bruno, EVANS, Christophe et GAUDET, Françoise. *Les bibliothèques municipales en France après le tournant Internet : attractivité, fréquentation et devenir*. Études et recherche - Bibliothèque publique d'information. Paris: Bibliothèque publique d'information - Centre Pompidou, 2007. ISSN 0993-8958.

MOLLIER, Jean-Yves. *Où va le livre ? États des lieux* (Paris. 2002). Paris: la Dispute, 2007. ISSN 1633-8510.

POISSENOT, Claude, RANJARD, Sophie et POULAIN, Martine. *Usages des bibliothèques : approche sociologique et méthodologie d'enquête*. Les Cahiers de l'ENSSIB, 2. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2005. ISSN 1634-9962.

POULAIN, Martine. *Pour une sociologie de la lecture : lectures et lecteurs dans la France contemporaine*. Bibliothèques (Paris. 1978) ; 15. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1988. ISSN 0184-0886.

ROUX, Catherine. *Usages et usagers dans une bibliothèque récente : l'Alcazar, BMVR de Marseille*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 2004.

ARCHITECTURE...

MARCIANO, Florence. *L'architecture domestique à Marseille au XIX^e siècle : du trois-fenêtre à l'Art Nouveau*. Marseille : La Thune, 2005. ISBN 2-913847-33-1.

NORBERG-SCHULZ, Christian. *La signification dans l'architecture occidentale*. Wavre : Mardaga, 1997. ISBN 2-87009-652-6.

RIBOULET, Pierre. *Onze leçons sur la composition urbaine*. Presses de l'École Nationale des Ponts et Chaussées, 1998. ISBN 2-85978-293-1.

... ET BIBLIOTHEQUES

BERTRAND, Anne-Marie, *et al.* *Ouvrages et volumes : architecture et bibliothèques*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du cercle de la librairie, 1997. ISSN 0184-0886.

BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.), FRANCE. Direction du livre et de la lecture. *La bibliothèque dans la ville : concevoir, construire, équiper (avec vingt réalisations récentes)*. Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment. Paris : Éditions du Moniteur, 1985. ISSN 0026-9700.

BISBROUCK, Marie-Françoise, RENOULT, Daniel et MIQUEL, André. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. ISSN 0184-0886.

BROCHARD, Jean-Christophe, PIERRET, Gilles et DUTREMÉE, Régis. *Après les inaugurations, quel avenir pour les missions régionales des BMVR ? : l'exemple de Châlons-en-Champagne et de la Champagne-Ardenne*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 2005.

CANTIÉ, Philippe, LEBERTOIS, François, LUPONE, Luc. *La lumière dans l'architecture des bibliothèques*. Mémoire d'étude sous la direction de Michel MELOT. Villeurbanne : ENSSIB, 2004.

CAROUX, Hélène. *Architecture & lecture : les bibliothèques municipales en France, 1945-2002*. Collection Architectures contemporaines. Études. Paris : Ed. A. et J. Picard, 2008. ISSN 1773-4800.

CHARENTREAU, Anne-Marie, GASCUEL, Jacqueline. *Votre bâtiment de A à Z : mémento à l'usage des bibliothécaires*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2000. ISSN 0184-0886.

CHPAKOVSKI, Lise. *Comment la bibliothèque trouve sa forme ?* Mémoire de DEA. Villeurbanne : ENSSIB, 1994.

FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Direction de l'Architecture et du Patrimoine. *Façadisme et identité urbaine : actes du colloque international, Paris, 28-29-30 janvier 1999 = Façadism and urban identity : international conference proceedings*. Idées et débats. Paris: Monum, 2001. ISBN 2-85822-415-3.

Construction et aménagement des bibliothèques : mélanges Jean Bleton. Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1986. ISBN 2-7654-0351-1.

DE POLI, Aldo, COSTA, Fabienne-Andréa. *Bibliothèques : architectures, 1995-2005*. [Arles] : Actes Sud ; [Milan], 2004. ISBN 2-7427-4881-4.

GASCUEL, Jacqueline. *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*. Bibliothèques (Paris. 1978), 1993. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 1993. ISSN 0184-0886.

GRUNBERG, Gérard (dir.), FRANCE, Direction du livre et de la lecture. *Bibliothèques dans la cité : guide technique et réglementaire*. Paris : Moniteur, 1995. ISBN 2-281-12217-4.

HAMON, Bénédicte. *Analyse de l'impact de l'ouverture d'un nouvel équipement sur la fréquentation publique, à partir du cas de la nouvelle médiathèque de Lisieux*. Mémoire d'étude. Villeurbanne : ENSSIB, 2004.

MELOT, Michel. La forme du fonds : cahier des charges pour architectes futurs. In FIGUIER Richard (dir.). *La bibliothèque mémoire de l'âme, mémoire du monde*, 229. Paris: Autrement, 1991. ISBN 2-86260-328-7.

---. *Nouvelles Alexandries : les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*. Bibliothèques (Paris. 1978). [Paris] : Éd. du Cercle de la librairie, 1996. ISSN 0184-0886.

RAYMOND, Jean. *Bibliothèques, une nouvelle génération : dix ans de constructions pour la lecture publique*. Enjeux-culture (Paris); 1993. [Paris] : RMN [Réunion des musées nationaux], 1993. ISSN 1159-1234.

TAESCH-FÖRSTE, Danielle. *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : memento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*. Bibliothèques (Paris. 1978). Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2006. ISSN 0184-0886.

VÉRON, Eliséo. *Espaces du livre : perception et usages de la classification et du classement en bibliothèque*. Études et recherche - Bibliothèque publique d'information. Paris : Bibliothèque publique d'information, 1990. ISSN 0993-8958.

POLITIQUES CULTURELLES PUBLIQUES

KREBS, Anne, ROBATEL, Nathalie. *Démocratisation culturelle : l'intervention publique en débat*. Paris : La Documentation française, 2008. "Problèmes politiques et sociaux" n°47. ISSN 0015-9743.

FRANCE. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. *Intervenir en quartiers anciens : enjeux, démarches, outils*. Le Moniteur. collection Guides. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication ; Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, 2000. ISBN 2-281-12269-7.

MOLLARD, Claude. *Concevoir un équipement culturel*. Collectivités locales ; 1992. Paris: Éd. du Moniteur, 1992. ISSN 0985-4983.

SAEZ, Jean-Pierre. *Identités, cultures et territoires*. Épi-habiter (Paris) ; 1995. Paris : Desclée de Brouwer, 1995. ISSN 1159-9642.

TALIANO-DES GARETS. Françoise. *Les métropoles régionales et la culture : 1945-2000*. Travaux et documents - Comité d'histoire du Ministère de la culture ; 23. Paris: Comité d'histoire du Ministère de la Culture, 2007. ISSN 1272-4947.

VERHEUGE, Robert. *Gérer l'utopie : l'action culturelle dans la cité*. La Calade : Aix-en-Provence : Edisud, 1988. ISBN 2-85744-322-6.

ARTICLES DE PERIODIQUES

AROT, Dominique. Construire la bibliothèque. Quel projet? *Bulletin des bibliothèques de France*, 52, no. 1 (2007), p. 5-10.

BEDARRIDA, Marc. L'utile est-il le beau ? *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 45, n° 3, 2000, p. 27-31.

BERTRAND, Anne-Marie, HERSENT, Jean-François. Les usagers et leur bibliothèque municipale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, n° 6, 1996, p. 8-17.

BOUMENDIL, Charles. Pour que naisse la bibliothèque. *Revue Marseille*, Dossier spécial *L'Alcazar à livre ouvert*, no. 204 (2004), p. 80 et s.

CANTIÉ, Philippe, LEBERTOIS, François, LUPONE, Luc et RÖTHLIN, Cécile. La lumière dans les bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 52, n° 1 (2007), p. 42-50.

CASANOVAS, Miquel Marti. Monumentalité et renouveau de la voie publique. *Publications d'architecture et d'urbanisme*, Paris, FRANCE, n° 346. Urbanisme (2006), p. 56-58.

CHALLIOL, Brigitte. Technologie innovante dans les bibliothèques de Marseille. *Gazette des communes*. N°1760, 11 octobre 2004.

CHALLIOL, Brigitte. Marseille, les bibliothèques municipales à l'heure de la RFID. *Les Echos*, n° 19162, 19 mai 2004, p. 33.

CROSNIER, Isabelle. La programmation au service de l'ambition architecturale. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 52, n° 1, 2007, p. 11-20.

DEGIOANNI, Jacques-Franck, DUFFAURE-GALLAIS, Isabelle et HEISS, Sandra. Reconstruire derrière une façade. *Le Moniteur des travaux publics et du bâtiment* (2 mai 2003), pp. 48-55.

DOURY-BONNET, Juliette. Lire ensemble, vivre ensemble. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 6, p. 99-100.

DRIS, Nassima. Patrimoine et développement local : l'appropriation collective du patrimoine comme forme d'intégration sociale. *Interações. Revista internacional de Desenvolvimento Local*, 8, n° 13 (Septembre 2006), p. 9-18.

ECHINARD, Pierre. Édito. *Revue Marseille*, Dossier spécial *L'Alcazar à livre ouvert*, n° 204 (2004).

FAYET, Sylvie. Les constructions des bibliothèques municipales. Tendances générales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 41, n° 5, 1996, p. 8-14.

FRANCE. Ministère de la Culture et de la Communication. Les pratiques culturelles des Français. Évolution 1989-1997. *Développement culturel, Bulletin du Département des études et de la prospective*, n° 124, juin 1998.

<<http://www2.culture.gouv.fr/culture/deps/telechrg/dc/dc124.pdf>>

GASCUEL, Jacqueline. De la quête d'un local à l'appropriation d'une architecture. *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 22-27.

GERMAIN, Marc, LORIUS, Marion. Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale. Programmes, projets. *Bulletin des bibliothèques de France*, 45, n° 3 (2000), p. 39-48.

GIGOT, Mathieu. Les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), une forme de gouvernance patrimoniale? *Culture and local governance*, n° 1 (2008), p. 47-63. URL : <<http://clg-cgl.politics-and-society.ca/files/004Gigot-pp-47-63.pdf>>

IRLES, Claudine, VALERO, Lydie. Sur le site de l'Hôtel-Dieu. Demain, un très grand équipement culturel. *Le Monde Diplomatique*, octobre 1994, p. 27. URL : <<http://www.monde-diplomatique.fr/1994/10/IRLES/14112>>.

JACQUES, Jean-François. Concevoir une bibliothèque aujourd'hui, où en sommes-nous ? *BIBLIOTHÈQUE(s) : revue de l'Association des bibliothécaires français*, n° 23-24 (Décembre 2005), p. 10-15.

LE SAUX, Annie. Architectures et bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France* 45, n° 3 (2000), p. 107-109.

LORIUS, Marion, GROGNET, Thierry. Bibliothèques municipales à vocation régionale, du mythe à la réalité. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 45, n° 3, 2000, p. 17-24.

MANRY, Véronique. Marseille : derrière les façades. *Méditerranéennes*, n° 13 (2002), p. 136-145.

PAQUIER, Jacques. Bibliothèques municipales à vocation régionale : douze cathédrales de la lecture. *Gazette des communes*, n°1471, 5 octobre 1998.

PAVLIDES, Christophe. La fréquentation des bibliothèques municipales. *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 48, n° 4, 2003, p. 89-93.

POIRRIER, Philippe. Les politiques culturelles municipales des années 60 à nos jours. Essai de périodisation. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 5 (1994), p. 8-15.

RIBOULET, Pierre. Le caractère du bâtiment. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n° 5 (1996), p. 72-79.

RIVA, Jacques et François. La mise en vie des espaces des bibliothèques. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 45, n° 3, 2000, p. 70-77.

ROCHE, Julien. Proximité et centralité dans un réseau municipal : l'exemple de la bibliothèque de Saint-Étienne. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2004, n° 2, p. 74.

ROGEON, Didier. Rêves et contraintes de l'architecture. *Revue Marseille*, Dossier spécial *L'Alcazar à livre ouvert*, n° 204 (2004), p. 84 et s.

SYREN, André-Pierre. Bibliothèques et architectes : les bibliothèques dans *Architecture Aujourd'hui*. *Bulletin des bibliothèques de France*, 2007, n° 1, p. 34-41.

TERRISSE, Marc. Les transformations des équipements culturels en milieu urbain : inscription dans un projet de développement territorial, approche pluridisciplinaire et gouvernance locale. *Culture and local governance*, n° 1, (2008), p. 11-28. URL : <<http://clg-cgl.politics-and-society.ca/files/002Terrisse-pp-11-28.pdf>>.

VERON, Eliséo. Des livres libres. Usages des espaces en libre accès. *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 33, n° 6 (1988), p.14.

WAHNICH, Stéphane. Moins de monumental, plus de proximité. *Livre Hebdo*, n° 604 (vendredi juin 3, 2005).

ZOTIAN, Elsa. Modes d'usage et d'appropriation : L'exemple des enfants de Belsunce à la Bibliothèque de l'Alcazar. *Bulletin des bibliothèques de France*, 51, no. 6 (2006), p.68-74.

RESSOURCES EN LIGNE

FÉRAULT, Marie-Agnès, FRANCE, Ministère de la culture et de la communication. Direction de l'architecture et du patrimoine, Sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés. *Élaboration des zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.). Guide pratique.*, 2005. URL : <<http://www.culture.gouv.fr/culture/organisation/dapa/zppaup-fr>>

Inspection Générale des Bibliothèques. *Rapport d'activité 2005*. IGB, 2006. URL : <<http://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/syst/igb/rapport2005.pdf>>.

FRANCE. Ministère du Logement et de la Ville. *Les notes juridiques et techniques du pôle national de lutte contre l'habitat indigne*. Mai 2004. URL : <http://www2.logement.gouv.fr/actu/habitatindigne/appui_methodo/analyses_themes/diver_questions/pdf/note_pri.pdf>.

Région PACA. Politique de la ville. URL : <<http://www.polville13.net/>>

Euroméditerranée. URL : <<http://www.euromediterranee.fr/>>

SENAT. L'augmentation paradoxale de la part des collectivités locales. URL : <<http://extranet.senat.fr/rap/r99-446/r99-44626.html>>

MINISTERE DU LOGEMENT. Délégation interministérielle à la Ville, CUCS Marseille. URL : <<http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/CS9339>>

LITTERATURE GRISE

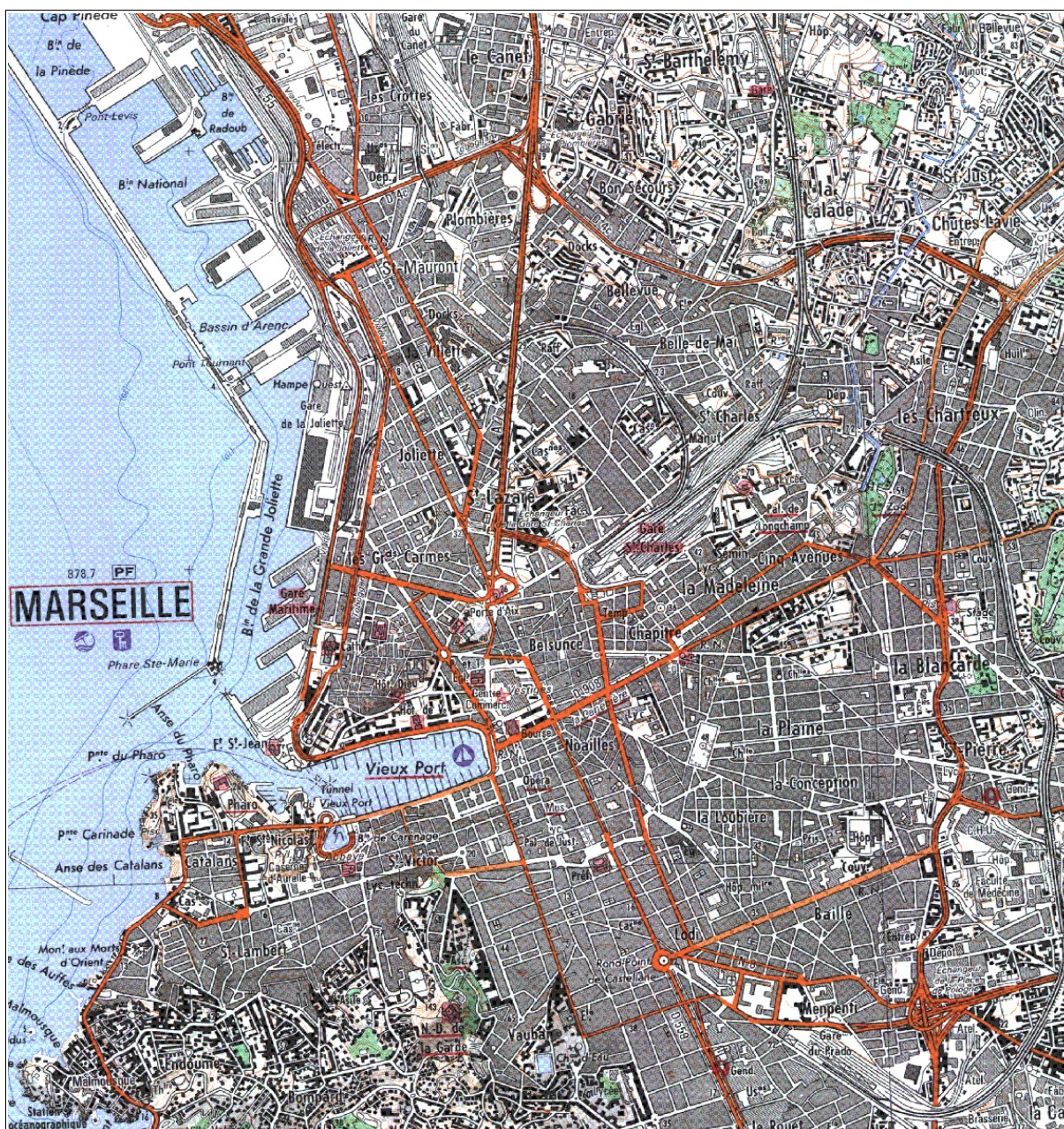
MARSEILLE, FRANCE, Direction Générale de la Communication et des Relations Extérieures (DGCRE). *L'Alcazar, BMVR de Marseille, dossier de présentation*, 2004, non paginé.

Table des annexes

ANNEXE 1 : CARTE DE LA ZUS CENTRE NORD.....	84
ANNEXE 2 : PROFIL GÉNÉRAL DE LA ZUS.....	84
ANNEXE 3 : INSCRITS PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE EN 2004.....	86
ANNEXE 4 : CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES D'UNE ZPPAUP.....	86
ANNEXE 5 : LE PROJET EUROMÉDITERRANÉE.....	88
ANNEXE 6: CHRONOLOGIE DU CHANTIER ALCAZAR.....	89
ANNEXE 7 : QUESTIONNAIRE PROPOSÉ AUX BIBLIOTHÉCAIRES DE L'ALCAZAR.....	90
ANNEXE 8 : QUESTIONNAIRE SOUMIS À MN NOGARD SUR LE CAHIER DES CHARGES ET LA COLLABORATION AVEC L'ARCHITECTE.....	92
ANNEXE 9 : LE CAHIER DE DOLÉANCES DE L'ACCUEIL	93
ANNEXE 10 : CHIFFRES DE FRÉQUENTATION DE LA BIBLIOTHÈQUE	94
ANNEXE 11 : AVIS D'USAGERS INTERNAUTES.....	95

Annexe 1 : carte de la ZUS Centre nord

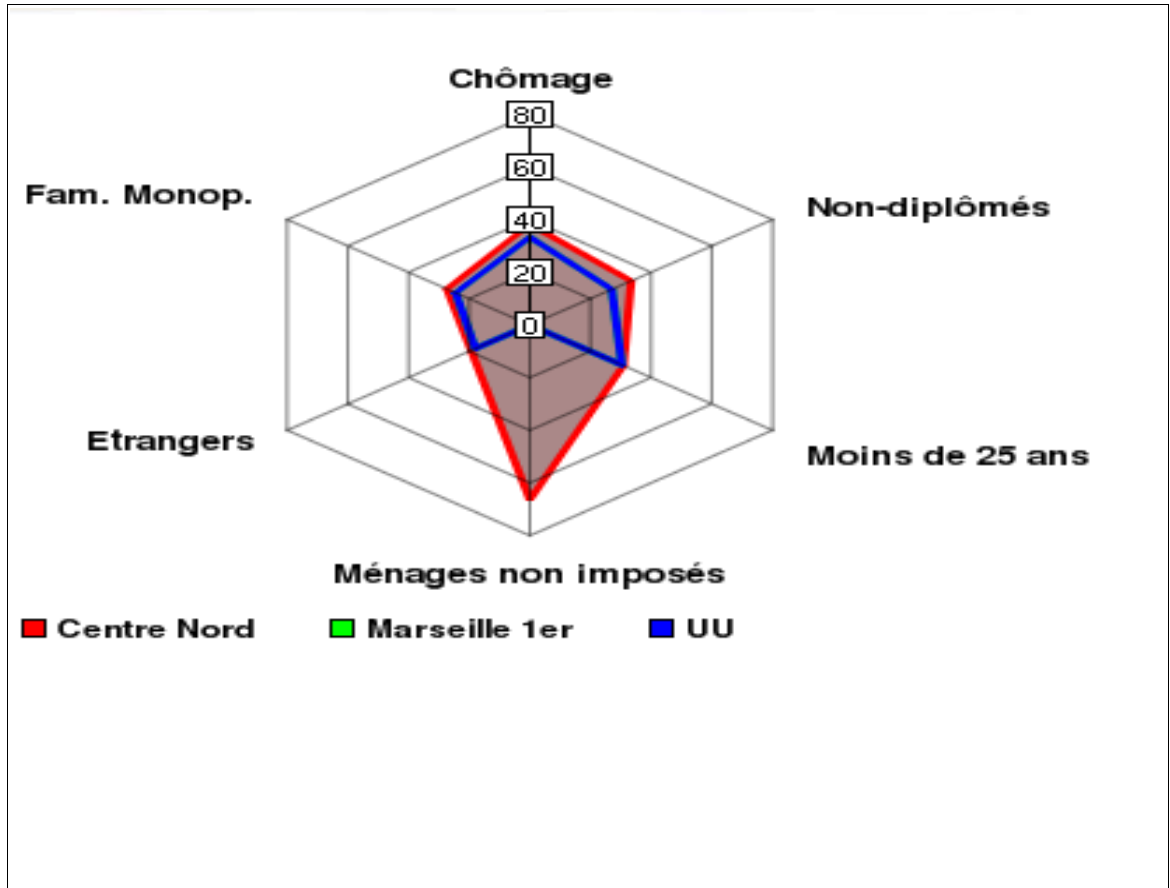
DELEGATION INTERMINISTERIELLE A LA VILLE ET AU DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN
Carte au 1/25000 visée à l'article 1 du décret n° 96-1156 du 26 Décembre 1996 1° Janvier 1997 Bouches
du Rhône (13) Commune : Marseille 1er, 2e, 3e et 6e .



ZUS: Centre Nord. N° INSEE: 9305010 N° d'ordre : 56 Provence Alpes Côte d'Azur 93

La zone concernée est délimitée par un trait de couleur rouge. Les documents relatifs aux délimitations rue par rue sont annexés à la présente carte. (c) IGN 1/ 25000 Carte(s) :3145E (86)

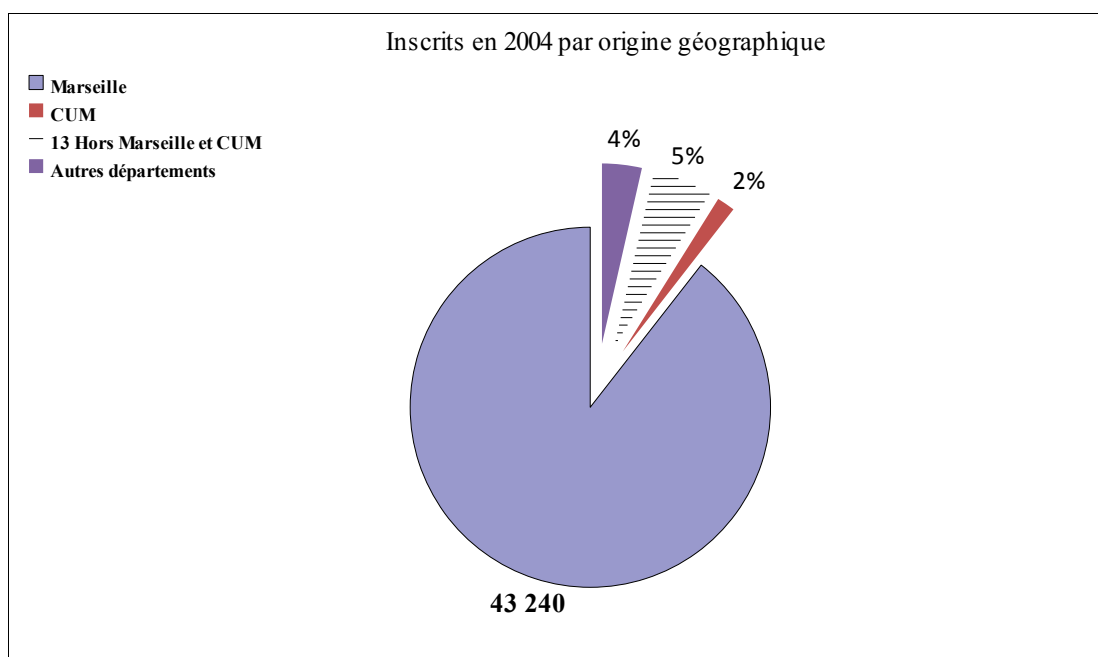
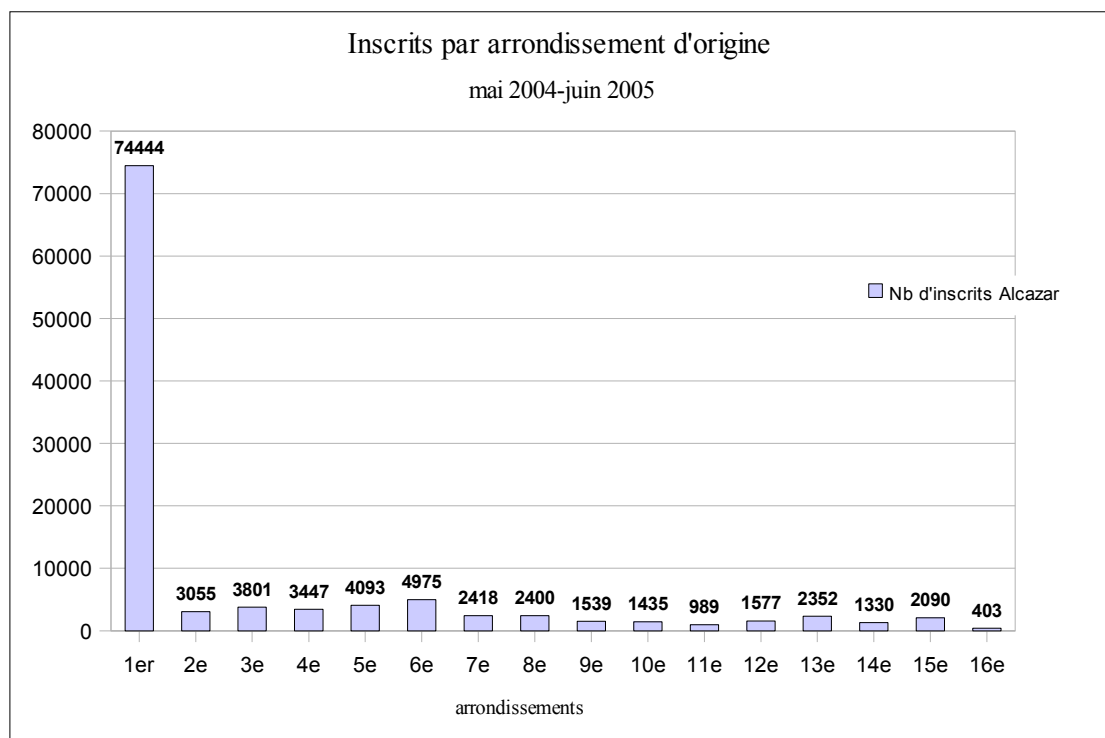
Annexe 2 : profil général de la ZUS



Profil Général

Sources INSEE RP 1999/DGI 2004 (données fiscales)/ Min. de l'Intérieur (2005) / Min. de l'Educ. Nat. (2004)/ CNAM (2006)

Annexe 3 : inscrits par origine géographique en 2004



Annexe 4 : caractéristiques générales d'une ZPPAUP

Fiche pratique n°3 FNASSEM, en ligne, <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/zppaup.pdf>, loi du 7 janvier 1983.

Les Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sont élaborées à l'initiative et sous sa responsabilité de la commune, avec l'assistance de l'Architecte des bâtiments de France. Elle est créée et délimitée, après enquête publique, par un arrêté du préfet de région avec l'accord de la commune et après avis de la Commission régionale du patrimoine et des sites. Elle peut être instituée autour des monuments historiques, dans des quartiers et sites à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique ou historique.

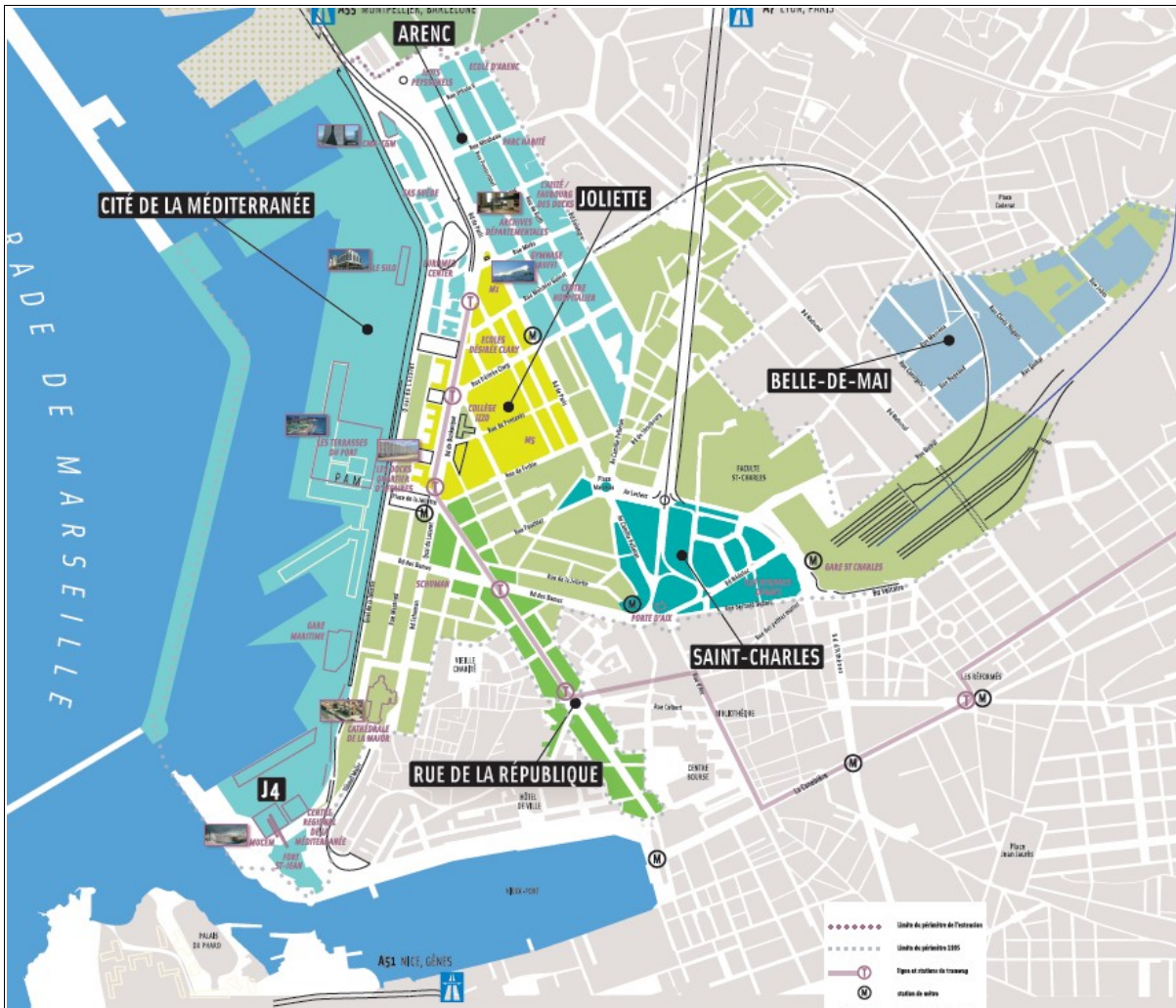
La zone de protection comporte des prescriptions particulières en matières d'architecture et de paysage (la publicité y est interdite). Les travaux de construction, de démolition, de déboisement, de transformation ou de modification de l'aspect des immeubles compris dans le périmètre de la zone de protection sont soumis à autorisation spéciale. Il devra donc y avoir un cahier des charges qui guidera les constructeurs et les Architectes des bâtiments de France.

La création d'une ZPPAUP suspend la servitude de protection des abords des monuments historiques (loi du 31 décembre 1913), ainsi que celles qui sont instituées pour la protection des monuments naturels et des sites (Loi du 2 mai 1930). C'est une servitude d'utilité publique qui s'impose au plan d'occupation des sols.

La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager constitue un outil de protection particulièrement adapté aux communes rurales. Elle permet en effet à la commune :

- d'identifier, à l'échelle de l'ensemble de son territoire, ce qui constitue son patrimoine et ses paysages : silhouette du village, monuments, ensembles bâtis, espaces publics, petits édifices ruraux, vestiges archéologiques, sites et paysages, plantations et boisements, cheminements, etc.,
- de définir un projet global de protection et de mise en valeur.

Annexe 5 : périmètre du projet Euroméditerranée



Annexe 6 : chronologie du chantier Alcazar

- 24 mars 1997 : le Conseil Municipal approuve le projet d'implantation de la BMVR sur le site de l'ancien Alcazar et met en place le concours d'architectes.
- 27 octobre 1997 : après avoir retenu d'abord cinq équipes, le CM choisi le lauréat, Adrien Fainsilber, architecte mandataire et Didier Rogeon, architecte associé. Le planning du projet prévoit une année de fouilles archéologiques avant le début des travaux de construction.
- Août- octobre 1998 : démolition des immeubles n°24 et 28 de la rue du Baignoir, et du 52 au 62 du cours Belsunce. Avec conservation des deux façades du XVIIe des 52 et 54.
- Février 1999-février 2000 : fouilles préventives.
- 30 mars 2000, pose de la première pierre et attribution du nom définitif.
- Février 2002 : achèvement du gros œuvre.
- Premier trimestre 2003 : livraison du bâtiment
- Deuxième et troisième trimestres : emménagement du mobilier et des collections.
- 30 mars 2004 : ouverture au public.

Annexe 7 : à propos des fouilles préventives

Archéologues et aménageurs : un partenariat pour demain, Musée des Beaux-Arts, Lyon, 5 et 6 février 2002

<http://pagesperso-orange.fr/anact.collectivites/html/2002/colloquelyon020302b.htm#down>

Marc Bouiron, conservateur régional de l'archéologie, Direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie

"A Marseille j'ai été 10 ans archéologue municipal avec comme aménageur public la Ville de Marseille. Il y a 13 000 agents municipaux, beaucoup de projets dans le centre et les anciens faubourgs. L'archéologue est un scientifique et un agent de collectivité, c'est une double casquette parfois utile et parfois difficile ; pour l'État par contre, la DDE est distincte de la DRAC. Le partenariat avec les aménageurs (services techniques, architectes) existait.

Place de la Bourse (Place Charles de Gaulle) : fouille en catastrophe pour un parking. Des sondages très positifs ont révélé un faubourg médiéval, d'où surcoût de 13 millions de FF. L'archéologie à l'intérieur de la collectivité a aidé à faire prendre le temps (5 millions FF de pénalités financières aux entreprises). Publication : DAF 2001.

Bibliothèque municipale place de l'Alcazar 1999-2000 : 30 millions de FF (environ 5 M €). Tunnel de la Major 1999.

Avant la fouille, le partenariat en interne dans la collectivité a pur but de réaliser une opération préalable avant le dossier de consultation des entreprises pour l'appel d'offres. L'étude d'impact a lieu assez tôt. La sécurité de la fouille fait partie du coût. Il faut se comprendre, parler le même langage – connaître la rigidité des procédures, le code des marchés publics. L'archéologue est intégré au sein du comité de pilotage du chantier.

*Pendant la fouille, La relation de confiance est établie avec l'aménageur (calendrier, délai, coût). Problème en suspens : il faut gérer les interventions des entreprises de chantier, les logiques ne sont pas les mêmes. **La médiatisation de la fouille est un retour à l'aménageur.***

Post-fouille : l'archéologue disparaît du projet. Mais si les vestiges sont conservés sur place ou ailleurs, il peut intervenir. Publications : le rapport de fouilles est indigeste, mais il prouve que le travail a été fait. Il y a une rupture avec la population : pas de bénévoles sur les grands chantiers, d'où une rupture avec les élus. Le patrimoine archéologique n'est pas inépuisable : la fouille entraîne une destruction, il faut un partenariat pour répondre à ce problème."

Annexe 8 : questionnaire proposé aux bibliothécaires de l'Alcazar

L'architecture de la nouvelle bibliothèque a-t-elle influencé la perception qu'ont les usagers de la bibliothèque, de ses services ? En a-t-elle modifié les usages ? Les publics ?

- Si vous connaissez l'ancien site de Saint-Charles pour y avoir travaillé, quelle était votre opinion sur le bâtiment, son architecture, sa situation ?
- A Saint-Charles, avez-vous reçu, en poste au public, des remarques du public à ce sujet ? Etaient-elles positives ou négatives ?
- Selon vous, l'architecture de la bibliothèque de l'Alcazar a-t-elle une part dans le succès de la bibliothèque lors de son ouverture au public en 2004 ?
- Avez-vous reçu, en poste au public, des remarques du public à ce sujet ? Étaient-elles positives ou négatives ?
- Que pensez-vous de l'architecture de l'Alcazar ? La trouvez-vous :
 - Réussie ?
 - Intimidante ? si oui, pour quel type de public ?
 - Attractive ? si oui, pour quel type de public ?
 - Bien ou mal intégrée dans le quartier ?
 - Significative de la fonction de bibliothèque ?
 - Symboliquement parlante ? si oui, en quoi ?
 - Suffisamment visible dans le contexte urbain ?
 - Trop ou pas assez affirmée dans le contexte urbain ?
- D'après vous (échanges avec le public ou observations personnelles), l'architecture (extérieure surtout) a-t-elle :
 - Attiré de nouveaux publics qui ne fréquentaient pas la bibliothèque de Saint-Charles ?
 - Rebuté certains publics qui fréquentaient auparavant la bibliothèque de Saint Charles ?
 - Attiré ou rebuté des publics qui fréquentaient les BQ mais pas Saint-Charles ?
 - Attiré des touristes ou curieux non usagers des services de la bibliothèque ?
 -
- Du point de vue de l'image, d'après vous (échanges avec le public ou observations personnelles), l'architecture (extérieure surtout) a-t-elle :
 - Joué un rôle positif dans la perception qu'avaient les habitants de leur quartier ?
 - Joué un rôle négatif ?
 - Aucun rôle ?
 - Incité de nouvelles catégories de population et donc de publics à venir s'installer dans le quartier et le centre ville de façon générale ?
 - Modifié l'image de la ville sur le plan régional ? National ?
 - Modifié la perception de la bibliothèque en tant que service public culturel ?
 - Rendu plus proche/moins proche la bibliothèque en tant que service public quotidien ?
- Personnellement, aimez-vous l'architecture de cette bibliothèque et aimez-vous y travailler ? Que changeriez-vous à l'architecture du bâtiment si vous en aviez la possibilité en tant que professionnel ?
- Y viendriez-vous en usager ? Que changeriez-vous à l'architecture du bâtiment en tant qu'utilisateur ?

Annexe 9 : questionnaire soumis à MN Nogard sur le cahier des charges et la collaboration avec l'architecte

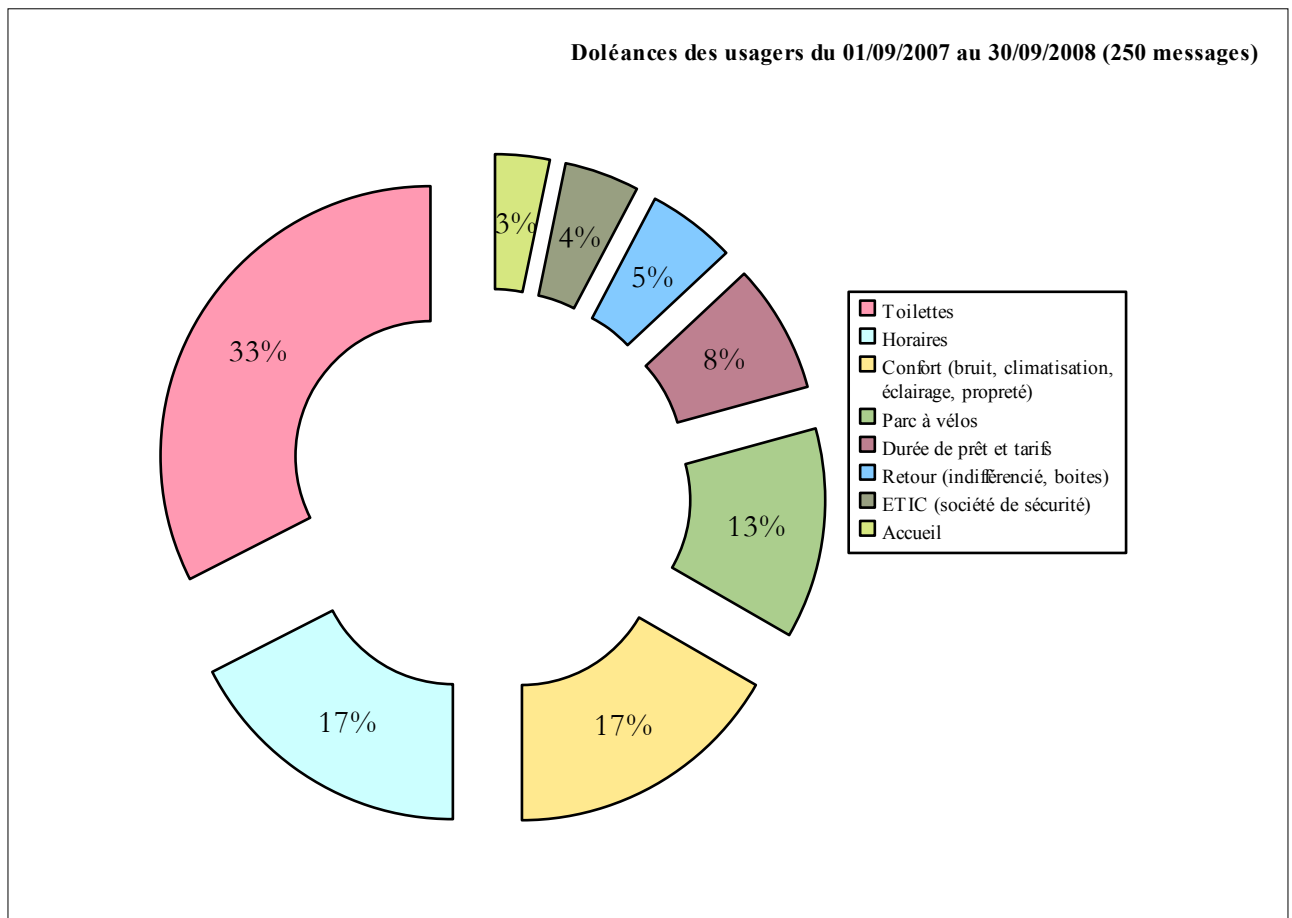
- Quel était le budget initial du projet Alcazar ? A-t-il été dépassé ? Pourquoi ?
- Sur quels critères le site a-t-il été choisi ? Par qui ? Les bibliothécaires ont-ils été consultés sur cette question ?
- Ont-ils participé à l'élaboration du cahier des charges ? Dans quelle mesure ?
- Quelles étaient les spécifications du cahier des charges concernant :
 - L'alignement sur la rue / l'entrée de plain-pied ?
 - L'insertion du bâtiment dans le bâti ancien et la ZPPAUP : taille du bâtiment, matériaux employés, réemploi de façades, références architecturales locales ?
 - La place à faire dans le nouveau bâtiment aux éventuels vestiges mis au jour par les fouilles préventives ?
 - La conservation et la valorisation forte de la mémoire marseillaise ?
 - L'évocation de l'ancien music-hall ?
 - L'insertion dans le quartier immédiat ?
 - La circulation devant et autour du bâtiment ?
 - La visibilité du bâtiment dans le quartier ? Sur le cours Belsunce ?
 - Son accessibilité ?
 - Le caractère monumental ou non du bâtiment ?
 - Le caractère symbolique à donner au bâtiment ?
 - Le caractère discret à donner au bâtiment ?
 - D'éventuels défauts ou dysfonctionnements constatés dans l'ancienne bibliothèque Saint Charles à éviter ?

À propos de la collaboration avec Adrien Fainsilber, architecte

- A-t-il été fait appel à un programmateur ? Quelle a été son implication dans le déroulement du projet ?
- Combien de bibliothécaires ont participé au projet architectural proprement dit ? Cette participation a-t-elle été active ?
- L'architecte a-t-il facilement dialogué avec les bibliothécaires ? A-t-il pris en compte leur avis ? La collaboration a-t-elle été régulière ? Ponctuelle ? Bien ou mal vécue par l'une des deux parties ?
- Y a-t-il un ou plusieurs points sur lesquels l'avis des bibliothécaires a pu amener à la modification du projet architectural ? Y a-t-il eu conflit et si oui, qui a tranché ?
- Quelle a été la part de la tutelle dans les décisions concernant le projet architectural et son avancement ? La tutelle a-t-elle imposé des choix à l'architecte ou aux bibliothécaires ? Lesquels ?

Annexe 10 : le cahier de doléances de l'accueil

Données fournies par le Pôle Accueil de l'Alcazar.



Annexe 11 : chiffres de fréquentation de la bibliothèque

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	<i>Total</i>
2004	FERMEE	FERMEE	12 320	117 758	108 965	87 458	49 256	51 235	98 745	102 586	108965	114 256	851 544
2005	71 624	109 587	114 505	107 683	93 524	80 778	42 040	44 515	72 502	95 532	97406	116 319	1 046 015
2006	100 048	105 503	103 709	91 868	86 549	70 818	38 824	45 179	68 557	67 934	74666	70661	924 316
2007	72 872	67 272	73 949	62 718	61 682	58 431	35 206	35 351	49 930	62 095	65169	57251	701 926
2008	70 579	66 975	72 856	84 025	59 733	50 279	39 687	29 214					473 348

Annexe 12 : avis d'usagers internautes

Postés sur un forum de la Ville de Marseille, à propos des horaires d'ouverture de la bibliothèque de l'Alcazar.
URL : <<http://www.mairie-marseille.fr/jforum/posts/list/993.page>>

bibliothèques de Marseille [XML](#)

[répondre](#) Index du Forum -> Je vis mon quartier !

auteur	Message
05/08/2006 09:06:07	Sujet: bibliothèques de Marseille Citer R
carolineTAUVEL	Bonjour,
arrivé le: 21/09/2006 10:22:49 Messages: 1 Hors Ligne	Usagère régulière de la Bibliothèque de Bonneveine, je souhaite ouvrir un sujet sur ce thème pour savoir ce que vous pensez des bibliothèques de Marseille. Moi je suis en colère car je voulais rendre mes livres cet été et j'ai découvert que la bibliothèque, comme pas mal d'autres sur Marseille est fermée le samedi pour cause d'horaires d'été ; ces horaires en question les voici : 9H- 14H et cela du 14/7/06 au 3/09/06 Je fais partie des Marseillais qui travaillent en partie cet été (5 semaines de congés par an) et pendant mes congés je quitte Marseille. J'ai choisi ma bibliothèque pas trop loin de mon domicile et mon lieu de travail se trouve en centre ville Tout cela pour dire que, ce fait, du 14/07 au 3/09/06 je ne peux pas rendre mes livres car il ne m'est pas possible d'aller à la bibliothèque dans le semaine vu ses horaires d'ouverture, et pas non plus entre 12/14H puisque je n'ai que 3/4 d'heure de pause. Habituellement, j'y vais uniquement le samedi. J'ai une question au décisionnaire des horaires d'ouverture des bibliothèques (conservateur général?) : vous serait-il possible d'organiser l'ouverture des bibliothèques le samedi en réduisant par exemple l'accès en semaine ou d'avoir des horaires de fermeture en semaine jusqu'à 18H qui offrent la possibilité aux gens qui travaillent de pouvoir se rendre à la bibliothèque après leur travail ? En plus pour couronner le tout, vu que je n'ai pas rendu les documents empruntés à temps, j'ai déjà eu un 1er rappel et avec le second j'aurais en plus une amende de 2 euros à régler ! Finalement c'était mieux quand les Bibliothèques étaient carrément fermées car vous n'aviez pas accès aux livres mais au moins, il n'y avait pas en plus de pénalité de retard ! Pour moi, c'est le ras-le-bol ! Une année c'est la bibliothèque St Charles (que je fréquentais) qui ferme x années avant l'ouverture effective de l'Alcazar (qui était en construction pendant ce temps

et les livres étaient où pendant tout ce temps ?
Je change de bibliothèque : Bonneveine qui ferme plusieurs moi pour travaux et pour congés d'été ; là ce fut l'errance : Bibliothèque des 5 avenues, bibliothèque de Castellane (là il n'y avait plus de livres pendant un temps, si vous étiez affamée, vous lisiez m'importe quoi et de toute façon même avec de la bonne volonté vous ne trouviez pas 10 livres qui fassent l'affaire !)
Et cette année, il faudrait prendre un 1/2 RTT pour aller à la Bibliothèque!

Mettre en avant qu'en été les services sont réduits car le personnel doit prendre ses congés serait une mauvaise raison à mon avis de justifier ces choix d'horaires d'ouverture. En plus, je ne pense pas qu'il y ai foule à 9H du matin (sauf pour bénéficier de la clim s'il y en a une).
Pour ma part, je travaille dans un service publique national recevant du public (beaucoup), les horaires d'ouverture en été sont les mêmes que ceux du reste de l'année, il y a moins d'usagers ce qui fait que la charge de travail est correctement répartie entre les salariés qui sont travaillent en juillet et ceux du mois d'août et ainsi tous les services sont maintenus.
J'ai tout de même noté que certaines bibliothèques sont ouvertes jusqu'à 18h (l'Alcazar) mais je ne peux pas en profiter car j'ai les livres de Bonneveine ! Et là il faut payer le bus (aller/retour à moins de faire vite) ou le parking (d'ailleurs, ne serait-il pas possible de bénéficier d'une heure gratuite de parking (celui d'à côté qui me semble-il est un parking municipal ?) quand on se rend à la bibliothèque de l'Alcazar ?

En résumé deux idées :

Ouverture hebdomadaire des bibliothèques en été sur une amplitude qui permettrait de satisfaire tout le monde : retraités, salariés, familles, vacanciers, lève-tards ...
1 heure de parking gratuite pour se rendre à la bibliothèque de l'Alcazar

J'attends vos témoignages et idées sur ce topic.

PS les horaires d'ouverture des bibliothèques sont sur le site <http://www.marseille.fr/vivre/culture/biblio.htm>

[profil](#) [mp](#)

auteur	Message
20/08/2006 13:35:36	Sujet: Re: bibliothèques de Marseille Citer R
jacqueline	j'abonde tout à fait dans votre sens, d'autant que des étudiants et autres contrats précaires sont embauchés, donc l'excuse des congés d'été ne tient pas la route...vous avez raison, d'autres services publics restent performants en été, pourquoi pas la bibliothèque?
arrivé le: 21/09/2006 10:18:11 Messages: 402 Hors Ligne	En raison d'un manque flagrant de volonté d'employer les effectifs suffisants pour remplacer les postes rendus vacants, la France tourne au ralenti depuis un certain nombre d'années...la municipalité n'est qu'un exemple...

Terminé zotero

Les horaires sont incohérents : ouverture à 11h de l'Alcazar... à côté de l'Université ; il faut savoir que les étudiants (sérieux) se lèvent tôt pour effectuer leurs recherches, comme vous j'aimerais pouvoir aller rendre mes livres lors de plages horaires mieux aménagées...

02/10/2006 12:05:58 **Sujet:** Re: bibliothèques de Marseille citer

Modérateur

arrivé le: 21/09/2006 10:16:14
Messages: 14
Hors Ligne

Réponse de Mr François LARBRE, Directeur des Bibliothèques de Marseille

Je souhaite réagir aux 2 témoignages d'usagers de la bibliothèque, et apporter mon éclairage sur les différents points évoqués.

- En ce qui concerne les horaires d'été des bibliothèques (hors Alcazar) : nous avons constaté ces dernières années une très nette désaffection des bibliothèques au moment des plus fortes chaleurs (l'après-midi) pendant l'été, notamment dans les bibliothèques qui ne sont pas encore climatisées comme c'est le cas pour celle de Bonneveine. Ceci explique la fermeture après 14h (période pendant laquelle le personnel travaille en interne). Et je peux vous assurer que les usagers sont très nombreux dès l'ouverture à 9h du matin, notamment à la bibliothèque de Bonneveine, que vous évoquez.
- Concernant l'Alcazar, qui est la tête du réseau des bibliothèques, et qui a l'avantage d'être climatisée, les horaires n'ont été réduits que d'une heure par jour (fermeture à 18h au lieu de 19h). La fermeture du samedi n'a pas entraîné, à ma connaissance, de difficultés particulières pour les usagers de l'Alcazar.
- Vous faites part de pénalités de retard, ce qui appelle à 2 commentaires de ma part.

Je souhaite tout d'abord insister sur la prise en compte des besoins des usagers, puisque le délai de prêt passe de 3 à 6 semaines durant l'été. Les pénalités de retard ont été mises en place en janvier 2005, dans le but de permettre une rotation des documents plus fluide. Ceci afin de satisfaire le plus grand nombre d'usagers, qui se plaignent de l'indécatesse de certains, qui gardent les documents empruntés plusieurs semaines, voire plusieurs mois, sans se soucier de la chaîne des lecteurs.

Enfin, je tiens à vous signaler que les usagers de l'Alcazar peuvent retourner leurs documents en dehors des horaires d'ouverture, dans une case prévue à cet effet à l'extérieur de la bibliothèque.

Comme vous le soulignez, certains aspects de la bibliothèque peuvent être améliorés, et c'est le souci constant de l'équipe de direction, qui va sans cesse vers l'ouverture de nouveaux services proposés. Peut-être avez-vous constaté que la Bibliothèque de Bonneveine s'est dotée récemment d'un automate de prêt (permettant de réduire les files d'attente au prêt), ainsi que de 2 postes de consultation internet depuis le mois de juin ?

Afin d'apporter une réponse à la question des horaires que vous soulevez, ma direction se penchera à nouveau sur ce point particulier dans les mois à venir.

En espérant que votre « faim de lire » trouvera matière dans les bibliothèques du réseau, n'hésitez pas à profiter aussi de toutes les animations qui y sont proposées, un agenda mensuel étant à votre disposition dans chaque bibliothèque.

Terminé zotero

03/10/2006 11:31:00 **Sujet:** Re: bibliothèques de Marseille citer

fabemarclem

arrivé le: 18/04/2005 12:25:20
Messages: 13
Hors Ligne

Plusieurs éléments concernant les bibliothèques:

- monsieur le directeur, vous signalez qu'il existe une boîte pour déposer les livres en dehors des horaires d'ouverture à la biblio Alcazar? Ceci est très bien et il me semble donc logique de l'étendre à l'ensemble du réseau comme cela est pratiquée dans d'autres villes (ex: Bordeaux)
- Une pénalité à la 2ème relance me semble abusive (ce n'est pas le cas à Bordeaux), même si je suis d'accord sur le fait de lutter contre le retard. A Bordeaux, si vous rendez un livre avec 15 jours de retard vous êtes automatiquement suspendu de prêt pendant la même période. Du coup, on a fort intérêt à éviter des retards abusifs sinon il n'est plus possible d'emprunter.
- ouvrez de nouvelles bibliothèques, notamment celle de l'ancienne usine rivoire et carret dans le 10ème. En effet, une ville comme Bordeaux (300 000-350 000 habitants) possède 1 grande bibliothèque et 9 satellites contre 1 grande et 7 satellites pour Marseille qui compte plus d'habitants et une plus grande superficie.

[url]http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&_pageLabel=pgSomRub11&classofcontent=sommaire&id=790

Merci

06/10/2006 10:49:42 **Sujet:** Re: bibliothèques de Marseille citer

Geraud Nymo

arrivé le: 03/10/2006 09:43:51
Messages: 310
Hors Ligne

Modérateur a écrit:

Réponse de Mr François LARBRE, Directeur des Bibliothèques de Marseille

- Concernant l'Alcazar, qui est la tête du réseau des bibliothèques, et qui a l'avantage d'être climatisée, les horaires n'ont été réduits que d'une heure par jour (fermeture à 18h au lieu de 19h). La fermeture du samedi n'a pas entraîné, à ma connaissance, de difficultés particulières pour les usagers de l'Alcazar.

C'est vous qui le dites. Je me souviens que M. Gaudin avait comparé l'Alcazar à la BPI du Centre Pompidou: savez-vous que cette dernière est ouverte tard le soir, ainsi que le dimanche ?

Personnellement comme beaucoup de Marseillais je travaille la semaine hors centre-ville et le seul moment où je peux aller à l'Alcazar c'est le samedi, ce qui n'est pas très agréable parce qu'il y a trop de monde. Pour véritablement prétendre à la vocation "régionale" de l'Alcazar, il est nécessaire de prévoir au moins une ouverture en nocturne (le vendredi jusqu'à 23h par exemple), et une ouverture le dimanche.

L'Alcazar est un équipement magnifique, mais les horaires d'ouverture sont ridicules.

Terminé zotero